



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 054 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 25 novembre 2011

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 novembre 2011

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LA CLÔTURE ET L'ATTRIBUTION DE TEMPS

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'examen approfondi d'un projet de loi et le débat qui en découle au nom des Canadiens est une responsabilité fondamentale des députés, et que la limitation du débat restreint la capacité des députés de s'acquitter de cette responsabilité et constitue un affront à la démocratie canadienne; par conséquent,

que le Président entreprenne une étude et fasse des recommandations en vue de modifier le Règlement relativement à la clôture et à l'attribution de temps de telle sorte que: (i) un ministre serait tenu de motiver la demande de clôture d'un débat; (ii) le Président serait tenu de refuser une telle demande visant à empêcher les députés de s'acquitter de leur responsabilité d'examiner en profondeur les mesures législatives, sauf si les motifs fournis par le gouvernement ont préséance sur ladite responsabilité; (iii) des critères d'évaluation des motifs avancés par le gouvernement seraient établis, sur lesquels s'appuierait le Président pour autoriser la décision du gouvernement de limiter le débat;

que le Président fasse rapport à la Chambre au plus tard le 6 février 2012;

qu'une motion portant adoption dudit rapport puisse être proposée durant les Affaires courantes, et que lorsqu'aucun député ne se lèvera pour prendre la parole, le Président interrompe les délibérations et met aux voix sur-le-champ et successivement, sans plus ample débat ni amendement, toute question nécessaire pour disposer de la motion;

si aucune motion portant adoption du rapport n'a été proposée et déposée le 20^e jour de séance suivant la présentation du rapport, les articles 57 et 78 du Règlement seront réputés supprimés.

— Monsieur le Président, cette motion est présentée à la Chambre à ce moment-ci parce que, de toute évidence, le gouvernement fait un usage abusif des mécanismes qui lui permettent de clore les débats à la Chambre. Il suffit de penser aux motions de clôture officielles, qui mettent un terme au débat sur-le-champ, ou aux motions d'attribution de temps, qui prévoient un temps extrêmement limité pour débattre d'enjeux cruciaux auxquels sont confrontés la Chambre et le pays dans son ensemble.

Il est important que nous soyons conscients de l'effet de cette motion. Monsieur le Président, je ne pense pas que vous souhaitiez qu'on alourdisse votre charge de travail, mais vous êtes visé par cette motion. Celle-ci retirerait au gouvernement sa capacité de mettre un terme de façon unilatérale au débat à la Chambre et permettrait au Président, en sa qualité de mandataire indépendant du Parlement, de décider du moment où il convient de clore le débat et des circonstances dans lesquelles la clôture représente un usage abusif

du processus. Par conséquent, une demande de clôture de débat pourrait, en fait, être rejetée par la présidence.

J'ai analysé la situation dans d'autres pays qui ont un régime parlementaire semblable au nôtre, comme le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il y a 20 ou 30 ans, tous ces pays ont décidé de confier de plus grands pouvoirs à la présidence afin qu'elle puisse réglementer les circonstances dans lesquelles il convient de restreindre, de limiter ou de clore le débat. Dans le Parlement de chacun de ces pays, il ne fait aucun doute que la décision ultime à cet égard incombe à la présidence.

Les pouvoirs diffèrent d'une assemblée législative à l'autre, mais, en général, la présidence se pose toujours la question suivante: la demande visant à limiter le débat ou à y mettre un terme constitue-t-elle un usage abusif de ce mécanisme? Souvent, on utilise l'expression « un segment minoritaire du Parlement ». Il peut s'agir d'une assemblée où l'opposition officielle est importante ou qui compte un petit parti qui occupe le troisième, le quatrième ou le cinquième rang, mais, dans chacun de ces Parlements, la présidence est habilitée à déterminer si la demande qui a été présentée par le gouvernement en vue de clore ou de limiter le débat constitue une atteinte aux droits des députés.

Je vais maintenant parler du contexte dans lequel s'inscrit cette motion.

En moins de deux mois de séance, le gouvernement a imposé l'attribution de temps au débat sur le projet de loi C-13, la loi d'exécution du budget qui compte 640 pages. Le gouvernement ne nous a accordé qu'un temps extrêmement limité pour débattre cette mesure législative. On a pu établir que c'est la première fois dans l'histoire du Canada que le Parlement consacre si peu de temps à une loi budgétaire. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que le Parlement avait déjà débattu cette mesure lors de la législature précédente. Toutefois, la Chambre compte 100 nouveaux députés qui n'ont pas eu l'occasion de discuter de cette mesure à la dernière législature.

Dans le processus législatif, il est fondamental que tout projet de loi budgétaire fasse l'objet d'un débat approfondi. De nombreux ouvrages qui font autorité en la matière soulignent abondamment cette exigence, pas seulement en ce qui concerne le Parlement du Canada, mais également toute assemblée législative inspirée du modèle de Westminster.

Nous avons ensuite été saisis du projet de loi C-18 sur la Commission canadienne du blé, une institution qui a été créée il y a plus de 70 ans. C'est un symbole canadien. Cependant, à deux occasions, soit à l'étape de la deuxième lecture et à celle du rapport, le gouvernement a encore une fois recouru à l'attribution de temps.

Travaux des subsides

●(1010)

La Commission du blé et les agriculteurs de l'Ouest du Canada avaient droit à un débat. Le gouvernement aurait dû accorder à l'opposition suffisamment de temps à la Chambre et au comité pour examiner la question. Le gouvernement ne nous a accordé qu'un temps extrêmement limité compte tenu des conséquences qu'entraînera l'adoption de ce projet de loi, particulièrement du fait que la majorité des agriculteurs de l'Ouest du Canada, qui ont recours aux services de la Commission du blé pour vendre leur blé, s'y opposent. Toutefois, je le répète, le gouvernement a imposé l'attribution de temps à deux occasions.

Le projet de loi C-10, la mesure législative omnibus de lutte contre la criminalité, regroupe neuf projets de loi dont la Chambre avait déjà été saisie. Le leader du gouvernement à la Chambre a de nouveau affirmé que nous avons eu le temps de débattre cette mesure législative. Or, plus de 100 nouveaux députés n'ont pas eu le temps de débattre ce projet de loi extrêmement complexe parce qu'ils n'étaient pas à la Chambre lors de la dernière législature.

Les conservateurs ont accusé l'opposition de retarder l'adoption de cette mesure. À plus d'une occasion, le NPD a proposé l'adoption à toutes les étapes de la partie du projet de loi qui porte sur les crimes contre des enfants, notamment les crimes commis par des prédateurs sexuels. Comme cette mesure a déjà été adoptée à la Chambre, nous étions tout à fait disposés à l'adopter encore une fois. Nous avons fait cette proposition à plusieurs reprises, mais le gouvernement l'a rejetée et il a imposé l'attribution de temps au débat sur le projet de loi.

Ce fut la même chose avec le projet de loi C-19, sur le contrôle des armes à feu. On nous a donné très peu de temps pour débattre d'une question controversée et brûlante d'actualité. Au cours du débat, on a vu apparaître de plus en plus de données justifiant le maintien du registre des armes d'épaule. Nous n'avons pas eu l'occasion de débattre de ce projet de loi pour la peine, aux Communes.

Enfin, le projet de loi C-20, sur la répartition des sièges, nous propose d'apporter des changements importants à la composition du Parlement. Pourtant, nous sommes encore une fois considérablement limités dans le temps qu'on nous accorde pour en débattre. Je siège au comité qui étudie le projet de loi, et la même chose est en train de s'y produire. Des limites extrêmes sont imposées au comité en ce qui concerne le nombre de témoins que nous pouvons demander d'entendre.

Je suis absolument perplexe lorsque j'essaie de comprendre ce qui se passe, pourtant je crois être assez intelligent pour comprendre le dossier. Le projet de loi engendrera des règles complexes et nouvelles. Ce n'est pas du tout ce qui était prévu dans le projet de loi étudié au cours de la législature précédente. Le projet de loi actuel est une nouvelle mouture des règles d'attribution des sièges. Les changements seraient considérables, et on est loin de nous accorder suffisamment de temps pour l'étudier.

Si la pratique actuelle est maintenue, le comité aura terminé d'étudier le projet de loi C-20 d'ici la fin de la semaine prochaine ou le début de la semaine suivante, et il sera renvoyé à la Chambre. Nous aurons eu peu de temps pour l'étude par le comité et pour l'étude par la Chambre. On peut en dire autant des quatre autres projets de loi dont je viens de parler. Le temps qui a été consacré à leur étude par un comité a été limité.

Voilà le contexte actuel. Il existe un précédent, si on peut dire, dans d'autres assemblées législatives.

Monsieur le Président, je compte partager le temps qui m'est accordé avec la députée de Louis-Saint-Laurent.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un précédent. Si la motion est adoptée, le Président actuel de la Chambre des communes et ses successeurs auront plus de travail. Cependant, nous devons trouver un bien meilleur équilibre pour que nous, les députés de l'opposition, puissions faire notre travail. Nous avons comme responsabilité de déterminer si les projets de loi présentés par le gouvernement sont adéquats, mais nous ne pouvons pas nous acquitter de cette responsabilité dans le temps qu'on nous accorde actuellement. Le pouvoir de limiter le temps des débats doit être confié à un député indépendant, ce qui veut dire, dans ce cas, le Président et ses successeurs.

●(1015)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question très simple. Parmi les projets de loi qui ont été débattus cet automne, combien ont reçu la sanction royale? Il lève les yeux au plafond, alors je vais lui donner la réponse: aucun.

Nous avons été élus pour faire avancer certains dossiers. L'opposition, quant à elle, a fait de son mieux pour empêcher le gouvernement d'adopter des projets de loi tout au long de cette session d'automne, qui tire maintenant à sa fin. Le Parlement n'a pas été en mesure de faire son travail, ce qui est inadmissible.

Les projets de loi dont nous sommes saisis ont été débattus ad nauseam. Les gens qui suivent les débats du Parlement doivent se demander ce qui se passe. Qu'ils sachent qu'aucun des projets de loi dont nous avons débattu n'a reçu la sanction royale cet automne.

Qu'est-ce que le député a à dire à ce sujet?

M. Joe Comartin: En fait, monsieur le Président, si nous tenons compte de la présente session, les projets de loi qui ont été adoptés rapidement à la Chambre l'ont été à l'initiative des députés de côté-ci de la Chambre. Pensons au projet de loi sur les mégaprojets: ce sont mes collègues et moi, en tant que porte-parole de mon parti en matière de justice, qui avons proposé qu'on l'adopte avec célérité.

En passant, le député a tort: ce projet de loi a bien reçu la sanction royale. Il est déjà en vigueur, mais c'est grâce à l'initiative des députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Garry Breitkreuz: Pas cet automne.

M. Joe Comartin: Il joue avec les mots, monsieur le Président; ce n'était pas cet automne, mais au cours de la présente session du Parlement.

Eh bien, prenons un autre exemple. Pas plus tard que la semaine dernière, ou au début de cette semaine, nous avons convenu de faire franchir toutes les étapes au projet de loi C-16, qui porte sur le système de justice militaire. Encore une fois, c'est grâce à notre initiative, même si c'était initialement à la demande du gouvernement.

Alors, des progrès ont bel et bien été réalisés. Enfin, la vraie question est la suivante: à quelle vitesse adoptons-nous des projets de loi à la Chambre? La réponse, c'est beaucoup trop rapidement.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Windsor—Tecumseh de ses observations, qui sont toujours judicieuses.

Comme le député, je m'inquiète du rythme auquel les projets de loi sont adoptés à la Chambre et de la façon dont on limite le débat, notamment aux comités. Le député est parfaitement au courant que le débat sur le projet de loi omnibus en matière de criminalité, dont est actuellement saisi le Comité de la justice, était d'abord limité à cinq minutes par article avant que les partis de l'opposition, essentiellement, contestent cette pratique et négocient une plus longue période de débat.

Je tiens à attirer l'attention du député sur des propos qu'on a tenu à la Chambre le 10 juin 2002 au sujet du projet de loi C-2, Loi sur les espèces en péril, après dix jours de débat. Voici ce qu'a dit l'ancien député de Skeena:

Monsieur le Président, le gouvernement devrait rougir de honte. Comment ose-t-il gouverner le pays d'une telle main de fer? Le projet de loi concernant les espèces en péril est une initiative très importante [...] Il s'y reprend pour la troisième fois, mais il n'a toujours pas trouvé la bonne formule. Il vient de présenter une motion d'attribution de temps qui limitera sérieusement le débat. Peu lui importent désormais les préoccupations exprimées par les Canadiens. [...]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'interromps ici le député pour donner au député de Windsor—Tecumseh le temps de répondre.

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, il s'agit d'une bonne question en ce qui concerne cette mesure législative, qui en était alors à sa troisième mouture. J'ai participé à l'examen de ce projet de loi lorsque je siégeais au Comité de l'environnement. Je me rappelle que le député dont parle mon collègue, Jay Hill, l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, avait réagi ainsi en dépit du fait que nous avions eu dix jours de débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi. Nous avons également eu de longs débats au cours des précédentes législatures. Toutefois, je crois que c'était le Parti réformiste, le prédécesseur du gouvernement conservateur, qui avait soulevé cette question et qui avait fait cela.

Il est évident que les propos tenus par les conservateurs sont complètement différents lorsqu'ils sont dans l'opposition. Après les prochaines élections, lorsque nous serons au pouvoir, nous serons tout à fait prêts à respecter les conditions prévues dans la motion.

• (1020)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, notre système démocratique fonctionne comme suit: nous débattons des projets de loi au Parlement, et nous en discutons ensuite en comité, où nous pouvons faire appel à des Canadiens pour qu'ils nous fassent part de leur opinion. Mon problème, maintenant, c'est que le gouvernement actuel a imposé l'attribution de temps pour neuf projets de loi. Les conservateurs empêchent les Canadiens et les députés de poser des questions et de faire valoir leurs points de vue sur ces projets de loi. Est-ce que j'ai raison de croire qu'en procédant ainsi, le gouvernement prive non seulement les députés, mais aussi tous les Canadiens de leurs droits démocratiques?

Je crois que l'heure est grave quand une motion d'attribution de temps est imposée pour tous les projets de loi dont la Chambre est saisie. Selon les conservateurs, il faut faire comme eux, qu'on le veuille ou non. Malheureusement, en faisant ça, ils vont à l'encontre des principes démocratiques de notre pays.

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, jamais je ne pourrais faire preuve d'autant de passion que le député d'Acadie—Bathurst à ce sujet, mais je crois qu'il a entièrement raison quand il dit que les règles fondamentales qui sous-tendent les débats démocratiques au Parlement sont menacées.

La situation est encore pire; en fait, elle n'a jamais été aussi grave. Les conservateurs, après avoir blâmé les libéraux pour avoir utilisé des motions d'attribution de temps en 2002, font encore pire, parce

Travaux des subsides

qu'ils ont recours à cette pratique encore plus souvent que les libéraux.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureuse de prendre la parole à la Chambre au sujet de cette motion parce que je la considère vraiment non partisane. Elle remet entre vos mains, monsieur le Président, la décision et les critères à employer afin d'utiliser les règles d'attribution de temps.

En général, présentement dans le système de Westminster, en Grande-Bretagne, le Président peut refuser de mettre une motion aux voix s'il semble que cette dernière constitue un abus du Règlement de la Chambre ou une atteinte aux droits de la minorité. Je vois là-dedans tout simplement une façon de se donner un système pour ne pas qu'il y ait d'abus dans ce genre de procédure. C'est tout à fait normal.

De toute évidence, le parti au pouvoir peut décider, et on peut le comprendre, que certaines questions requièrent que le temps alloué au débat soit limité. On pense cependant qu'on ne devrait pas toujours recourir à cette possibilité, le faire à mauvais escient et pour des raisons partisans. En remettant cela entre vos mains, monsieur le Président, on pense que cela pourrait nous servir ainsi qu'à tous les autres partis de l'opposition, de même qu'au parti au pouvoir présentement, car ce dernier va se retrouver dans l'opposition à un moment donné. À ce moment-là, il sera très heureux que ce genre de motion ait été mise en vigueur.

Notre collègue de Windsor—Tecumseh a commencé à en parler un peu quand la question lui a été posée. Je voudrais donc porter le sujet à l'attention de la Chambre, à savoir à quel point nos collègues présentement au gouvernement sont d'accord avec cette motion. Tout d'abord, notre premier ministre a débattu plusieurs fois de ce sujet en Chambre, entre autres en 2002, quand il a dit: « Nous avons la clôture aujourd'hui précisément parce qu'il n'y a pas de date limite ni de plan. Au lieu d'avoir des dates limites, des plans et des objectifs, le gouvernement insiste pour aller de l'avant car il est tout simplement de plus en plus embarrassé par l'état du débat et il a besoin de passer à autre chose. »

On voit que lorsque le gouvernement se rend compte que les attaques viennent de toutes parts, que beaucoup de gens ont des préoccupations et ne sont pas d'accord avec ce qui est en train de se faire et qu'il a moins d'appuis, il décide de terminer le débat sur-le-champ. Il n'y a plus de débat et il ne veut plus entendre l'opposition. Tout ce qui compte pour lui, c'est de mettre en place ce qu'il veut, peu importe ce que les autres ont à lui dire. C'est inacceptable. Même eux étaient d'accord avec nous. Ils étaient tout aussi horrifiés par ce genre de pratiques partisans et mesquines qui rendent la Chambre moins démocratique et qui imposent le mutisme au gens qui ont voté pour des partis d'opposition. On ne peut plus dire ce qu'on veut. Ça n'a pas de bon sens.

Je peux continuer en parlant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles qui a dit, en 2002: « Monsieur le Président, c'est reparti. Il s'agit d'une question d'intérêt public très importante et très complexe, et le gouvernement fait preuve d'arrogance en invoquant encore une fois la clôture. L'arrogance du Parti libéral [on peut appliquer cela à l'actuel gouvernement], c'est comme le Grand Canyon. C'est un phénomène naturel tellement gigantesque qu'il ébahit. »

Travaux des subsides

Ce que je veux essayer d'expliquer, c'est qu'on ne veut pas seulement faire cela parce que nous voulons dire des choses. C'est parce que c'est normal. C'est le Parlement. Ce sont des systèmes. C'est la moindre des choses que les gens qui ont voté pour nous et pour les autres partis de l'opposition puissent s'exprimer à travers les députés qui vont voir leurs citoyens et leurs électeurs pour savoir ce qu'ils doivent défendre en Chambre. On est là pour les représenter. C'est normal qu'on puisse avoir des débats sur les sujets d'intérêt pour eux.

Je voudrais revenir sur le discours que notre premier ministre a fait le soir du 2 mai quand il a été élu à la tête d'un gouvernement majoritaire. Il a dit ceci:

• (1025)

[Traduction]

Nous sommes entièrement conscients que nous sommes, et que nous devons être, le gouvernement de tous les Canadiens, y compris ceux qui n'ont pas voté pour nous.

[Français]

Les conservateurs nous disent que des motions d'allocation de temps sont nécessaires simplement parce que les gens ont voté pour eux, qu'ils ont maintenant un gouvernement majoritaire et qu'un mandat fort leur a été donné par les Canadiens.

Ils ont un gouvernement majoritaire, ça, on peut le comprendre. Ils ont dit qu'ils gouverneraient pour tous les Canadiens, incluant ceux qui n'ont pas voté pour eux. Ceux qui n'ont pas voté pour eux ont voté pour nous. Nous sommes 308 députés ici. Nous avons tous été élus démocratiquement et reçu un mandat fort pour représenter notre population. C'est la moindre des choses de laisser les députés débattre et expliquer leurs points de vue et opinions. C'est la simple norme. C'est vraiment simple.

Monsieur le Président, quand une motion d'allocation de temps sera présentée par le gouvernement, vous pourrez décider si elle est justifiée en vous demandant si c'est simplement une mesure partisane abusive ou si elle est contraire à l'intérêt de minorités. Vous pourrez décider, en votre âme et conscience, ce qu'on devra en faire. C'est une mesure qui pourra servir non seulement à nous, mais à tout le monde et particulièrement au gouvernement, quand il sera du côté de l'opposition. C'est certain qu'il sortira alors ses belles citations et s'indignera face à de telles motions nous empêchant de débattre de certains sujets.

En 1987, l'ancien Président Fraser avait déclaré ceci:

Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toutes les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue.

Là, tout ce qui nous manque, c'est une mesure qui vous permettrait, monsieur le Président, de régler tout ça. On comprend qu'il est parfois important de limiter le débat en raison de certaines contraintes ou d'un accord entre les partis et d'autres mesures semblables, mais cela ne doit pas être fait de manière partisane.

Quand on regarde tous les projets de loi qui ont été poussés avec des motions de clôture et d'attribution de temps depuis le début de cette session en juin, c'est fou. Il y a le projet de loi omnibus sur la criminalité qui comporte des centaines de pages. Et on nous dit tout à coup qu'on ne veut pas l'étudier. Ils ne veulent pas entendre plus de critiques et continuer les débats pour éviter que ce soit dans l'actualité, car on sait à quel point peu de gens veulent de ce genre de mesures.

Comme mon collègue de Windsor—Tecumseh l'a dit, il y a plein de points dans ces différents projets de loi sur lesquels nous pourrions être d'accord. Nous pourrions considérer une mesure importante et vouloir nous aussi procéder rapidement pour la mettre en oeuvre. Il est possible que certains ne soient pas d'accord sur certaines mesures et qu'il y ait des critiques. Alors, quand on noie ça dans une tonne de lois et qu'on doit prendre le temps de les étudier, il est normal qu'on ne soit pas contents et qu'on déplore le fait que le débat soit encore coupé.

Encore une fois, le gouvernement empêche l'opposition, ceux qui ont des réserves et des préoccupations à l'égard d'une mesure de s'exprimer. Je ne comprends pas comment on peut avoir un discours presque identique au mien quand on est de ce côté-ci de la Chambre, et que dès qu'on a le pouvoir, on ne veut plus rien entendre. À l'époque, les conservateurs ont critiqué le gouvernement au pouvoir qui ne voulait pas écouter ce qu'ils avaient à dire, mais maintenant, ils se bouchent les oreilles et ne veulent pas entendre ce que nous avons à dire. Ils ne veulent pas débattre parce qu'ils savent qu'il y a très peu d'arguments et très peu d'appui. Ils préfèrent ne rien écouter et dire que puisqu'on les a élus majoritaires, c'est fini.

J'y vois là quelque chose de malsain. On joue avec les processus démocratiques, avec notre Parlement et notre démocratie. On a tous été élus. Alors, c'est un enjeu important et primordial.

J'ai encore une très belle citation ici de notre premier ministre:

Après avoir limité le débat à la Chambre dès la première journée, après avoir limité les audiences du comité à deux jours et après avoir donné aux témoins un préavis de 24 heures, le gouvernement nous fait maintenant savoir qu'il apporte un amendement majeur à son projet de loi. [...] Le gouvernement admettra-t-il qu'il devrait consulter sérieusement le Parlement, les parties touchées, des spécialistes et la population, et que la meilleure chose à faire serait de retirer le projet de loi [...]?

• (1030)

Le premier ministre, celui qui gère notre pays maintenant, celui qui est notre chef de gouvernement, tenait exactement le même discours que nous. Je suis convaincue qu'on peut avoir l'appui majoritaire de la Chambre pour cette motion, parce qu'elle vise simplement à améliorer les débats démocratiques et leur fonctionnement, et à ce qu'on puisse tous se faire entendre.

Il est certain que si jamais on forme le gouvernement, comme mon collègue de Windsor—Tecumseh l'a dit, on va respecter ce genre de principe démocratique, et on va écouter la population en entier et non seulement les gens qui ont voté pour nous.

[Traduction]

M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, je suis conscient que les débats qui se déroulent à la Chambre sont très importants, mais je crois que le débat qui a lieu pendant une élection générale est tout aussi important. Notre parti a énoncé très clairement les politiques qu'il souhaitait mettre de l'avant, et les Canadiens ont indiqué très clairement qu'ils appuyaient ces politiques, que nous présentons maintenant à la Chambre, notamment celle concernant le libre choix pour les agriculteurs des régions relevant de la Commission canadienne du blé. Pensez à tous les sièges qui se trouvent dans ces régions. Il y en a environ 50, dont 1 en Colombie-Britannique, et nous avons remporté 90 p. 100 de ces sièges. J'en déduis donc que 90 p. 100 des gens appuient notre politique relative à la Commission canadienne du blé.

Travaux des subsides

La députée n'accorde-t-elle aucune importance au débat auquel a pris part le public et aux politiques que nous avons présentées? Si elle veut respecter la démocratie, elle devrait respecter le choix fait par les Canadiens le 2 mai dernier.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue de sa question.

Je trouve intéressant de voir comme on peut parfois tordre les statistiques. Il est en train de nous dire que c'est grâce à un appui majeur que les conservateurs ont pu faire adopter leur abolition de la Commission canadienne du blé. Or on sait qu'il y a eu des plébiscites sur ce sujet, pour ceux qui sont réellement concernés, et que le résultat a vraiment été catastrophique pour ce que les conservateurs voulaient faire. Ils disent vouloir réellement respecter les décisions prises le 2 mai. Nous leur disons simplement qu'ils ont eu l'appui de même pas 40 p. 100 de la population canadienne. On parle de 39 p. 100 de la population. Il y a 61 p. 100 des gens qui ont dit que leur programme ne les intéressait pas, et que ce n'était pas ce qu'ils voulaient pour le Canada.

Je ne suis pas en train de dire que tout le monde est d'accord avec ce que nous disons. Ce n'est pas ça. Nous, nous voulons apporter une vision différente. Les autres partis de l'opposition veulent aussi apporter une vision différente. Cependant, une majorité de Canadiens a dit non au programme des conservateurs. S'ils veulent être conséquents avec la démocratie...

• (1035)

Le Président: Je cède la parole à l'honorable député de Trois-Rivières.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon aimable collègue, qui est peut-être plus ferrée que moi en statistique.

Je peux comprendre qu'un député conservateur de l'ancien Parlement puisse avoir conservé sa façon de penser et ses visions sur des objets, bien qu'on apprécie toujours une ouverture d'esprit. Cependant, il me semble que 100 nouveaux députés à la Chambre des communes, c'est pratiquement un record de tous les temps, et il me semble qu'il y a, là aussi, un message clair de la population canadienne. Si on élit 100 nouveaux députés, particulièrement de ce côté de la Chambre, c'est que quelque chose qui a changé et qu'on veut apporter une nouvelle vision dans ce Parlement. Je trouve particulièrement contradictoire qu'au moment où on veut augmenter le nombre de sièges à la Chambre pour refléter la population canadienne, on nomme plus de gens pour les bâillonner une fois rendus à la Chambre. Est-ce que je peux...

Le Président: Je cède la parole à l'honorable députée de Louis-Saint-Laurent.

Mme Alexandrine Latendresse: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Trois-Rivières de sa question.

C'est le sens fondamental du débat. Si on veut réellement une démocratie active et vivante, il faut tenir compte des résultats des élections. Oui, ils forment un gouvernement majoritaire. Ils peuvent maintenant gouverner pour tous les Canadiens et ils n'ont pas retourner en élections à tout bout-de-champ. Maintenant, pourrait-on avoir des débats sains et raisonnables avec tout le monde? Tout le monde ici a été élu et a reçu un mandat démocratique fort de la part de sa population. On doit respecter ça. C'est possible d'avoir des débats sains et constructifs. Si le gouvernement nous propose des choses intéressantes dont on peut débattre et si on peut consulter nos concitoyens, on n'aura rien contre ça.

On est là pour travailler pour tous les Canadiens, nous aussi. Je ne comprends pas comment les conservateurs peuvent dire, d'un côté, que pour améliorer la démocratie on doit augmenter le nombre de sièges à la Chambre des communes, et de l'autre côté, que si on n'est pas d'accord avec eux, on n'a pas un mot à dire, on doit se taire et essayer de ne pas faire trop de bruit, car ils n'aiment pas ça. Ça les embarrasse, et dans les journaux, partout, tout le monde est contre eux. Que vont-ils faire?

Il y a quelque chose de vraiment tordu dans cette façon de penser. Il serait très important que ces pouvoirs vous reviennent à vous, monsieur le Président, qui êtes non partisan...

Le Président: À l'ordre.

L'honorable député de Kitchener—Conestoga a la parole.

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Macleod.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée par le député de Windsor—Tecumseh. Je tiens aussi à reconnaître le bon travail à la Chambre des deux intervenants précédents. C'est un privilège pour moi de siéger avec eux au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le 2 mai dernier, les Canadiens ont donné aux conservateurs un gouvernement national majoritaire, stable et fort. Ils s'attendent à ce que nous respections nos engagements, et c'est précisément ce à quoi nous nous affaillons. Nous mettons en oeuvre la prochaine phase du Plan d'action économique du Canada, comme nous le leur avons promis pendant la campagne électorale.

Le projet de loi comporte des mesures en matière d'assurance-emploi qui favoriseront la création d'emploi. Il y a la déduction pour amortissement accéléré, qui permettra aux petites entreprises d'investir dans de l'équipement éconergétique. Il y a des mesures pour protéger les honnêtes Canadiens. L'opposition paralyse l'instauration de ces mesures importantes, qui visent à assurer la sécurité de nos collectivités, de nos enfants et de nos petits-enfants. Les conservateurs veulent aussi donner aux agriculteurs céréaliers de l'Ouest le libre choix en matière de commercialisation. C'est quelque chose dont bénéficient depuis des décennies les agriculteurs de l'Ontario, mais un privilège qui n'a pas été octroyé à nos collègues de l'Ouest. Il y a des mesures destinées à abolir une fois pour toutes le registre des armes à feu, qui est coûteux et inefficace. Il y a des mesures pour faire en sorte que la représentation de chaque province à la Chambre des communes soit équitable et plus conforme à la démographie. Comme le savent mes collègues d'en face, certains députés servent moins de 40 000 électeurs, alors que d'autres en représentent plus du quadruple. Il faut régler ce déséquilibre.

Nous avons déposé à la Chambre des projets de loi sur toutes ces mesures importantes. Cependant, malgré la rhétorique que nous sert l'autre côté, pas la moindre de ces mesures n'a encore été promulguée. Les manoeuvres dilatoires se succèdent sans cesse. Chacun des projets de loi a été l'objet de débats en long et en large à la Chambre des communes et au cours des audiences des comités.

Travaux des subsides

Prenons par exemple le projet de loi C-13, Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada. Ce projet de loi prévoit l'exécution du budget de 2011. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'avis que le budget de 2011 devrait être adopté en 2011. Si on regarde le calendrier, on constate qu'il ne reste pas beaucoup de temps d'ici le début de la nouvelle année. La nouvelle année, 2012, commencera dans quelques semaines et nous n'avons toujours pas exécuté le budget de 2011 en raison des tactiques dilatoires de l'opposition.

Ce projet de loi comprend d'importantes mesures provenant du budget de cette année, y compris des incitatifs fiscaux à la création d'emplois pour les petites entreprises. Tous les députés de la Chambre conviennent que les petites entreprises sont le moteur économique du Canada. Il y a le crédit d'impôt pour les aidants familiaux. Ma collègue est très bien placée pour savoir à quel point il est important de faciliter la vie des familles qui doivent prendre soin de membres de leur famille gravement malades. Il y a le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants et le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires. Dans les régions rurales et éloignées du Canada, il est important de disposer d'outils qui permettent de recruter et de maintenir en poste des pompiers volontaires. Il y a les allègements fiscaux pour le secteur manufacturier, comme je l'ai mentionné, la déduction pour amortissement accéléré. Le projet de loi comprend aussi la mesure qui rendra le Fonds de la taxe sur l'essence permanent. Les municipalités ne cessent de réclamer un financement prévisible pour leurs besoins en matière d'infrastructures.

Toutes ces mesures favoriseraient la création d'emplois et la croissance économique. Elles contribueraient à créer de nouveaux emplois, qui s'ajouteraient à ceux qui ont déjà été créés au Canada depuis le début de la récession mondiale, soit près de 600 000 emplois. Ces mesures ont reçu l'appui des Canadiens de l'ensemble du pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont réélu le gouvernement conservateur lors des élections du 2 mai et lui ont donné un mandat majoritaire. Cela dit, nous savons que l'opposition a voté contre ces mesures visant la création d'emplois. Pour une raison que j'ignore, elle s'oppose à ces initiatives positives importantes, qui visent à créer des emplois.

Comme la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur les débats dans cette enceinte, je vais m'attarder au temps que nous avons déjà consacré à discuter de la prochaine phase du Plan d'action économique du Canada. Le budget a été présenté le 22 mars par le ministre des Finances. Les débats sur le budget ont commencé avant que l'opposition ne déclenche des élections inutiles. Après une campagne électorale d'une durée de 37 jours, qui était axée sur l'économie canadienne, nous nous sommes empressés de présenter de nouveau le budget, le 6 juin. Il y a ensuite eu quatre jours de débats sur le budget en juin, avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour l'été, que nous avons passé dans nos circonscriptions.

• (1040)

Quand nous sommes revenus à l'automne, nous avons présenté la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, qui vise à mettre en oeuvre les mesures prévues dans le budget. Ce projet de loi a été débattu pendant quatre jours à l'étape de la deuxième lecture avant d'être renvoyé au Comité permanent des finances. Le comité a trouvé le temps de l'étudier au milieu de ses consultations prébudgétaires pour 2012. Après être revenu à la Chambre, le projet de loi a été débattu trois autres jours, à l'étape de la troisième lecture et à celle du rapport. En tout, les mesures de création d'emploi de la prochaine phase du Plan d'action économique du Canada énoncées dans le projet de loi C-13 ont été débattues

12 jours à la Chambre. C'est sans compter les deux après-midi consacrés aux deux discours sur le budget au printemps. Je le répète: nous avons eu à la Chambre 12 jours de débat sur ces mesures économiques importantes et urgentes. Il est temps de passer à l'action.

Je veux aussi parler brièvement d'un autre projet de loi important dont la Chambre a été saisie à la session d'automne, le projet de loi C-10, la Loi sur la sécurité des rues et des communautés.

Pendant la campagne électorale du printemps dernier, le gouvernement conservateur a promis aux Canadiens d'adopter un projet de loi exhaustif sur le maintien de l'ordre dans les 100 jours de séance suivant les élections. D'après le *Feuilleton* d'aujourd'hui, nous en sommes au 54^e jour de séance. Hier, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a fait rapport du projet de loi. Ce dernier prévoit des mesures importantes, qui permettraient notamment de sévir contre les pédophiles qui s'en prennent aux enfants et contre les gangs violents qui vendent de la drogue à nos enfants. Ce sont là des dispositions fort importantes qui doivent être adoptées.

Le comité a consacré environ 27 heures à l'étude article par article et à d'autres affaires connexes, et nous avons déjà quelque 34 amendements dont il faudra débattre et sur lesquels il faudra se prononcer à l'étape du rapport. Je suis cependant certain que d'autres amendements s'ajouteront avant que le projet de loi soit de nouveau débattu à la Chambre mardi matin.

Après l'étape du rapport et la troisième lecture, le projet de loi sera renvoyé à l'autre endroit, où le processus législatif sera repris en entier.

Il est juste de dire que le projet de loi C-10 a parcouru les deux tiers du chemin menant à son adoption. Un tiers peut sembler bien peu à certains, mais l'étude des neuf projets de loi qui ont été regroupés pour le constituer n'a pas été une sinécure; certains sont à l'étude depuis trois législatures. La Chambre a déjà consacré 95 heures de débats à ces propositions et il y a eu 261 interventions dans les deux Chambres. Il me semble que nous nous sommes suffisamment étendus sur le sujet.

Si je disposais de beaucoup plus de temps, je parlerais de quelques-uns des autres projets de loi prioritaires du gouvernement, comme le projet de loi C-20, Loi sur la représentation équitable, et le projet de loi C-18, Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation, pour n'en nommer que deux. Il est important et urgent que chacun soit adopté cet automne en raison de contraintes de temps dictées par des facteurs extérieurs à la Chambre des communes. Les agriculteurs doivent savoir à quoi s'en tenir avant les semis en vue des récoltes printanières et les commissions de délimitation des circonscriptions électorales doivent connaître les chiffres d'ici février.

Je ne peux m'empêcher de commenter les propositions faites dans la motion présentée aujourd'hui par le député de Windsor—Tecumseh. Pour être honnête, les messages contradictoires qu'elle contient me rendent perplexes.

Le leader du NPD à la Chambre a présenté une motion qui ne donnerait au Président que 19 jours de séance pour étudier ses propositions. Le débat qu'il propose suivant la présentation du rapport du Président ne durerait, semble-t-il, qu'un jour en tout et pour tout. Selon le libellé, le député applique la clôture à sa propre motion.

Travaux des subsides

Qui plus est, il est totalement et complètement ironique que le Président soit tenu, par le Règlement, de mettre aux voix la motion du NPD après seulement deux heures de débat à la Chambre. Ce serait sans doute le débat le plus court qu'aurait tenu la Chambre depuis notre retour en septembre.

Pour conclure, je dirai que les députés conservateurs voteront contre la motion, qui est une tentative détournée de la part des partis de l'opposition de contrecarrer des mesures qui sont à l'avantage des Canadiens et en faveur desquelles ces derniers ont voté il y a à peine six mois. Le NPD veut empêcher le progrès, empêcher ces mesures d'être adoptées, même si elles ont déjà été étudiées et débattues à fond.

• (1045)

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue de Kitchener—Conestoga que, de toute évidence, il n'a pas compris. En fait, il pourrait y avoir 20 jours de débat. Monsieur le Président, je suis sûr que vous avez compris la motion, alors qu'il est clair que le député ne l'a pas comprise. Le temps accordé est suffisant. Le député a peut-être bien calculé quand il parle d'un délai de 19 jours, mais compte tenu du congé qui débute à la fin de décembre et du fait que le rapport n'est attendu qu'en février, cela donne de 60 à 70 jours à la présidence. Je sais bien que le Président prendra des vacances au cours de cette période, mais il lui restera suffisamment de temps. Monsieur le Président, si vous avez besoin d'aide pour la préparation de ce rapport, je peux vous assurer que mes collègues du NPD et moi-même serons disponibles à cette fin. Le député pourrait peut-être admettre tout cela.

Je veux dire une chose concernant la promesse du premier ministre de faire adopter cette mesure dans les 100 jours après les élections. S'il veut à ce point tenir cette promesse, pourquoi n'a-t-il pas le même sentiment d'obligation concernant la promesse que le ministre des Finances et lui-même ont faite quant au moment où le budget ne prévoirait plus de déficit? Le premier ministre et son ministre ont rompu cette promesse il y a environ deux semaines. En quoi la promesse des 100 jours est-elle tellement plus importante que l'autre?

M. Harold Albrecht: Monsieur le Président, on voit bien que les gens d'en face sont de plus en plus irrités. Un incident très malheureux s'est produit la semaine dernière au Parlement quand un député, utilisant des ressources parlementaires, a envoyé un message sur Twitter en utilisant un langage inacceptable. Avant-hier, nous avons vu des députés de l'opposition faire une ovation à un manifestant à la tribune. J'admets cependant que ce ne sont pas tous les députés de l'opposition qui l'ont fait. De tels incidents sont très malheureux.

Je comprends que les députés ne soient pas contents, mais même les partisans du NPD se rendent compte, de plus en plus, que nous perdons notre temps en débats à n'en plus finir. Il est temps d'agir. Un ami du NPD, M. Ian Capstick, a dit ceci:

Je crois que la polarisation a pour malheureuse conséquence que l'opposition n'est pas vraiment prête à laisser le gouvernement adopter la moindre initiative ministérielle. Le gouvernement a été réélu majoritairement, mais l'opposition est déterminée à faire de l'obstruction et à utiliser toutes les manœuvres procédurales possibles pour retarder les choses. Le gouvernement finit par être obligé de tirer parti de sa majorité pour avoir le dessus sur les événements [...] il est probable que tout, ou presque tout, fera dorénavant l'objet d'une attribution de temps [...]

• (1050)

Le Président: Je dois arrêter le député de Kitchener—Conestoga ici afin de permettre à quelqu'un d'autre de poser une question.

Le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor a la parole.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, tout à l'heure, il y a eu une certaine confusion puisqu'il a été affirmé qu'aucun projet de loi n'avait reçu la sanction royale. Je tiens à préciser que, depuis les élections, les projets de loi C-2, C-3, C-6, C-8 et C-9 ont reçu la sanction royale. J'ignore d'où l'erreur a pu provenir.

Quoi qu'il en soit, je veux lire ce qui est, à mon avis, la citation maîtresse concernant le maintien des principes régissant les débats à la Chambre des communes et la possibilité pour tous les députés qui le désirent de pouvoir se prononcer sur une question:

Tout député doit avoir l'occasion d'intervenir à la Chambre sur les projets de loi. Si nous voulons que les Canadiens aient confiance dans cette institution et dans la pertinence du Parlement, nous devons pouvoir participer intelligemment aux débats, faire de solides propositions et participer de façon constructive au processus législatif, au lieu d'adopter une approche destructive.

Qui a dit cela? C'est le ministre de la Défense nationale qui a fait cette déclaration il y a plusieurs années. À ce moment-là, il déplorait le fait que 30 p. 100 des projets de loi étaient étudiés sous une attribution de temps. Les conservateurs ont maintenant atteint 50 p. 100. L'attribution de temps a été imposée aux débats sur la moitié des projets de loi.

M. Harold Albrecht: Monsieur le Président, il est facile de manipuler les chiffres. Certes, 50 p. 100 d'un petit nombre paraît énorme. Nous sommes revenus au Parlement en septembre pour que les choses se fassent. Nos collègues savent que nous devons adopter le projet de loi C-13. La fin de 2011 approche et nous n'avons pas encore adopté le budget de l'année.

Nous avons eu beaucoup d'occasions. Nous avons eu quatre jours de débats à la Chambre des communes, 11 séances du comité, 37 heures et 53 discours à la Chambre en plus de 16 heures sur le seul projet de loi C-10, la Loi sur la sécurité des rues et des communautés. Nous avons eu en tout sept jours de débats à la Chambre sur le projet de loi C-13. Il y a eu plus de jours de débats à l'étape de la deuxième lecture que la moyenne observée ces 20 dernières années sur les projets de loi budgétaires et plus que sur n'importe lequel projet de loi de la majorité libérale pendant cette période. Il y a eu plus de jours de débats sur le projet de loi C-13...

Le Président: Le temps de parole accordé au député pour répondre aux questions et aux observations est écoulé. Reprise du débat. Le ministre d'État aux Finances a la parole.

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, je vais dire quelque chose de totalement inédit à la Chambre, j'en suis certain. Eh oui, les Canadiens ont confié au gouvernement le mandat clair de remplir les engagements que nous avons pris envers les Canadiens, et c'est exactement ce que nous faisons.

En dépit de ce que l'opposition voudrait bien nous faire croire, chacun des projets de loi que nous avons présentés a fait l'objet d'amples débats, et ce, tant à la Chambre des communes qu'en comité.

Je puis parler personnellement du projet de loi C-13, Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, puisque j'ai participé activement à son élaboration.

On a dit que les mesures contenues dans le projet de loi C-13 avaient fait l'objet de 12 jours de débat à la Chambre. Il faut également souligner que près de 120 discours ont été prononcés dans le cadre de l'étude de ce projet de loi et que plus de 32 heures de débat y ont été consacrées à la Chambre.

Déclarations de députés

Permettez-moi de rappeler aux députés que, comme mon collègue l'a mentionné, le budget a été présenté le 22 mars. Nous avons abondamment parlé du budget tout au long de la campagne électorale. D'ailleurs, le budget a été adopté par les Canadiens — ce qu'on ne dit pas souvent en parlant des élections —, puisque c'est sur la base de notre budget qu'ils nous ont élus. Le Comité des finances a examiné le budget et il avait même commencé, dès 2010, à examiner les mesures qui seraient incluses dans le budget de 2011.

Dans le contexte économique actuel, nous ne permettrons pas que l'opposition continue ses manœuvres politiques et retarde l'adoption de ce programme législatif important, particulièrement des mesures qui touchent le budget.

Lundi, l'opposition a voté contre le projet de loi C-13, malgré toutes les mesures importantes qu'il prévoit pour la création d'emplois et les débats approfondis dont elles ont fait l'objet. J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler certaines des propositions contenues dans le projet de loi C-13, qui montrent de quelle façon le gouvernement respecte ses engagements envers les Canadiens et pourquoi il était nécessaire d'agir rapidement.

Comme nous le savons tous, les Canadiens ont traversé des périodes économiques très difficiles au cours des dernières années. Notre gouvernement a pris des mesures sans précédent afin de les aider pendant cette tourmente, et nous voyons maintenant les signes rassurants d'une reprise économique.

La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada s'appuie sur le bilan du gouvernement. On y annonce de nouvelles mesures à l'intention des familles et un soutien accru pour les collectivités. Ainsi, le crédit temporaire à l'embauche encourage les petites entreprises à embaucher, puisque ce crédit peut atteindre 1 000 \$ au titre de la hausse des cotisations d'assurance-emploi versées par l'employeur en 2011 comparativement à celles de 2010. Comme l'année 2012 commencera bientôt, c'est le moment idéal pour mettre en oeuvre ce crédit à l'embauche.

Le Plan d'action économique prolonge également, pour une période maximale de 16 semaines, les ententes de travail partagé encore en vigueur ou venues à échéance récemment. Ainsi, les entreprises peuvent éviter des licenciements et offrir des prestations d'assurance-emploi aux travailleurs qui sont prêts à réduire leur semaine de travail le temps que leur entreprise se remette sur pied.

Le gouvernement s'emploie assidûment à soutenir les familles canadiennes grâce à une gamme de mesures ciblées qui les aideront à trouver et à conserver de bons emplois, des emplois bien rémunérés, tout en améliorant la qualité de vie dans les petites et les grandes collectivités de partout au Canada.

Les faibles taux d'imposition aident les entreprises, puisqu'ils leur donnent plus de liberté pour croître et investir. La réduction de l'impôt des sociétés encourage les entreprises à investir dans de nouveaux équipements, à entreprendre des recherches innovatrices et à continuer à créer des emplois.

Le projet de loi C-13 s'appuie sur les mesures mises en place par le gouvernement et maintient les taux d'imposition à un faible niveau. Nous ne pouvons pas nous permettre de le retarder davantage.

À titre d'exemple, en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des riches ressources minérales qui existent au Canada, le projet de loi C-13 propose de prolonger d'un an, jusqu'en 2012, le crédit d'impôt de 15 p. 100 pour l'exploration minière. Ce crédit aide les entreprises à réunir les capitaux dont elles ont besoin, puisqu'il offre des avantages aux particuliers qui investissent dans des actions accréditatives visant à financer l'exploration minière.

●(1055)

De la même façon, des investissements dans les innovations et les technologies liées à l'énergie propre sont essentiels pour saisir les possibilités économiques, créer de l'emploi et renforcer l'avantage canadien. Le Canada est une superpuissance dans le domaine de l'énergie; ses richesses naturelles sont parmi les plus importantes au monde du point de vue des sources d'énergie nouvelles et traditionnelles. Le Canada est de plus en plus perçu comme un fournisseur fiable d'un large éventail de produits énergétiques.

Le projet de loi C-13 propose d'élargir l'admissibilité au régime de déduction pour amortissement accéléré visant le matériel de production d'énergie propre afin d'inclure le matériel qui génère de l'électricité à l'aide d'énergie thermique résiduaire. Le gouvernement continuera d'investir dans le potentiel canadien, qui est notre moteur économique.

L'économie du Canada repose sur les échanges commerciaux, il est donc avantageux pour lui d'avoir un système commercial ouvert et efficace. Dans le cadre du Plan d'action économique, les instruments commerciaux du Canada, notamment le Tarif des douanes, seront simplifiés afin de faciliter le commerce et d'alléger le fardeau administratif des entreprises et du gouvernement.

Plus précisément, le projet de loi C-13 propose de réduire le fardeau que les formalités douanières représentent pour les entreprises en diminuant le nombre de numéros tarifaires du Tarif des douanes afin de faciliter la classification des marchandises importées. En simplifiant et en modernisant les instruments commerciaux du Canada, ces mesures feront baisser les frais douaniers des entreprises canadiennes, ce qui permettra à celles-ci d'être plus concurrentielles à l'échelle nationale et internationale et les aidera à participer à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Nous voulons nous débarrasser des tracasseries administratives maintenant, pas plus tard. Il est important que nous allions de l'avant avec un grand nombre de ces initiatives.

Il y en a de nombreuses autres dont j'aurais aimé parler, mais je vois que mon temps est écoulé. Je pourrais m'étendre longuement sur toutes les initiatives que le NPD tente de bloquer, des initiatives dont les Canadiens et les entreprises ont besoin immédiatement.

Le Président: Le député disposera de trois minutes pour conclure ses observations après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le Canada a été bâti par des immigrants, et notre avenir économique dépend de notre capacité à accepter et à intégrer rapidement les nouveaux venus.

J'ai l'honneur de représenter une circonscription extrêmement diversifiée. À cause de la négligence et des vaines promesses des libéraux, un impressionnant arriéré s'est créé dans toutes les catégories d'immigration. Nous travaillons à régler ce problème. En ce moment, les parents et les grands-parents doivent généralement attendre huit ans et même plus avant que leur demande aboutisse. Cette situation est à la fois injuste et inacceptable.

Les électeurs de ma circonscription se sont réjouis lorsque le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a annoncé récemment que le gouvernement accroîtrait le nombre de parents et de grands-parents admis au Canada l'an prochain. Le nombre de demandes acceptées, qui se chiffrait à environ 15 500 en 2010, passera ainsi à 25 000 en 2012, ce qui correspond au niveau le plus élevé en près de deux décennies.

Le nouveau super visa pour parents et grands-parents permettra d'accélérer la réunification des familles. À compter du 1^{er} décembre, les parents et les grands-parents qui souhaitent visiter leur famille au Canada et qui répondent aux critères de base relatifs au soutien financier et au certificat de santé pourront séjourner au pays durant une période de 24 mois sans devoir renouveler leur statut de visiteur.

Les électeurs de ma circonscription, London-Centre-Nord...

• (1100)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Rivière-des-Mille-Îles a la parole.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, l'industrie aérospatiale a connu une croissance importante au cours des 20 dernières années dans les Laurentides. On y dénombre environ 20 entreprises et 4 000 emplois directs. La circonscription de Rivière-des-Mille-Îles compte plusieurs petites et moyennes entreprises de calibre mondial dans le domaine. Je pense notamment à Patt Technologies et à Metcor de Saint-Eustache, ainsi qu'à DCM Aéronautique et à TMH Canada de Boisbriand.

Si le secteur aéronautique est en forte expansion, il s'agit néanmoins d'une industrie cyclique qui fait face à des concurrents étrangers mieux appuyés par leur gouvernement. La stratégie industrielle concertée pour le secteur aérospatial que propose depuis longtemps le NPD devrait notamment permettre de mieux soutenir l'innovation et de favoriser la modernisation des équipements. Pendant qu'il signe un chèque en blanc à Lockheed Martin, ce gouvernement évite de mettre sur pied une véritable politique permettant d'assurer l'avenir des travailleurs canadiens et québécois de l'industrie aérospatiale.

* * *

[Traduction]

LES DROITS HUMAINS

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, « L'armée et le peuple sont unis » sont les mots du jeune blogueur égyptien Maikel Nabil, un des premiers porte-parole de la révolution de la place Tahrir, qui symbolisaient les espoirs qu'a fait naître le printemps arabe en Égypte. Mais, lorsque l'armée a commencé à opprimer la population civile, M. Nabil a écrit: « L'armée et le peuple sont désunis. » Pour ce trait d'esprit, un tribunal militaire l'a condamné à trois ans de prison, aux termes d'un procès dépourvu de toute légalité.

Maikel en est à son 95^e jour de grève de la faim. Ce jeune homme dont la vie ne tient plus qu'à un fil est devenu le symbole d'un espoir trahi, d'un printemps égyptien remplacé par l'hiver.

Je suis persuadé que tous les députés joindront leur voix à la mienne pour demander instamment aux autorités égyptiennes de le libérer immédiatement, justifiant ainsi les espoirs suscités par le printemps arabe en Égypte.

Déclarations de députés

LA JUSTICE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont inquiets à juste titre de découvrir que la polygamie existe au Canada.

Il a été établi que la polygamie engendre des préjudices importants, comme la violence physique et sexuelle; des atteintes à la santé physique, mentale ou génésique; le dénuement économique; de faibles niveaux d'instruction; des inégalités, y compris des inégalités entre les sexes et la marginalisation des jeunes hommes; une diminution des droits politiques et des libertés civiles; et la chosification des femmes. Les effets nuisibles de la polygamie justifient que celle-ci fasse l'objet d'une interdiction pénale.

Voilà pourquoi le gouvernement a vigoureusement défendu le bien-fondé de l'interdiction de la polygamie prévue dans le Code criminel. La polygamie est une pratique qui mène inévitablement à l'exploitation des femmes et des jeunes filles. Le Parti conservateur et le gouvernement considèrent qu'il s'agit d'une pratique inacceptable. Nous avons déjà pris des mesures pour faire passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans, et la Chambre est actuellement saisie d'une mesure législative qui permettrait de sévir contre une vaste gamme d'infractions sexuelles contre des enfants.

J'aimerais assurer aux Canadiens qu'ils peuvent compter sur nous pour défendre ces valeurs importantes.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, nous avons eu d'excellentes nouvelles cette semaine pour les travailleurs canadiens et américains. L'État du Nebraska et TransCanada Pipelines se sont entendus pour faire passer le pipeline Keystone par le Nebraska.

Lorsqu'il sera approuvé, le projet Keystone se traduira par la création immédiate de 20 000 emplois dans le secteur de la construction aux États-Unis et de dizaines de milliers d'emplois au Canada. Ce pipeline sera le moyen le plus sécuritaire au monde pour transporter du pétrole qui provient d'une démocratie sûre et éthique qui croit à l'égalité des droits et à la primauté du droit pour tous ses citoyens.

Le NPD a bel et bien demandé aux Américains d'abandonner le projet de pipeline et de faire disparaître des dizaines de milliers d'emplois au Canada. Il est difficilement concevable que le NPD s'affaire à supprimer des emplois canadiens et encourage l'achat de pétrole provenant de pays qui n'accordent pas le droit de vote aux femmes, qui ne croient pas aux droits individuels et où de nombreuses personnes vivent dans la peur et la pauvreté.

Pourquoi les députés néo-démocrates font-ils cela? De toute évidence, ils font de la démagogie aux dépens des Canadiens. Ils ne pensent qu'à leurs intérêts personnels, et non à ceux des Canadiens. Ils ne sont pas aptes à gouverner.

* * *

• (1105)

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE SANS ACHAT

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui a lieu la Journée mondiale sans achat.

Déclarations de députés

Nous souhaitons souligner cette journée qui se veut un moment de réflexion à propos de la surconsommation et de l'impact social, économique et écologique de la consommation des pays riches sur l'ensemble de la planète.

Actuellement, 20 p. 100 de la population consomme 80 p. 100 de l'ensemble des ressources mondiales. Dans tous les pays, des gens souffrent car ils ne peuvent se procurer les ressources primaires pour bien vivre. Dans certains endroits de la planète, certains n'ont même pas accès à de la nourriture tous les jours et beaucoup d'enfants en souffrent.

La Journée mondiale sans achat ne veut pas tuer l'économie, mais elle demande à la population de réfléchir sur la chance qu'elle a de pouvoir acheter tous les jours sans se poser de question.

Je félicite d'ailleurs la Coop la Maison verte de ma circonscription qui souligne cet événement dimanche en invitant ses membres à venir se conscientiser dans leur coop sans faire d'achat. Il est très important que chacun se préoccupe de ses habitudes de consommation et décide d'adopter des choix responsables.

* * *

[Traduction]

LA COUPE GREY

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, dimanche, des millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays auront les yeux rivés sur la belle province de la Colombie-Britannique à l'occasion du 99^e match de la Coupe Grey. C'est l'une des plus anciennes manifestations sportives annuelles au monde.

Cependant, comme le savent des millions de Canadiens, la Coupe Grey, c'est plus que du football. Depuis bientôt 100 ans, elle contribue à l'unité nationale. La Coupe Grey, sorte de festival automnal officieux, donne à tous les Canadiens l'occasion de célébrer, ensemble, un événement proprement canadien.

Depuis 2004, j'ai la chance de faire partie de la grande famille de l'alliance de la Colombie-Britannique en tant que membre du groupe de soutien appelé les Waterboys. Les Lions, qui ont joué leur premier match en 1954, sont la plus ancienne équipe sportive professionnelle de la Colombie-Britannique; ce sont des membres importants et précieux de notre communauté.

Cette fin de semaine, comme des millions de Britannico-Colombiens, j'encouragerai les membres de l'équipe des Lions, qui tenteront de remporter leur sixième Coupe Grey. Allez-y, les Lions!

* * *

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, du 16 au 19 novembre, j'ai accompagné le Gouverneur général lors d'une visite officielle au Vietnam. Cette toute première visite officielle au Vietnam visait à renforcer nos relations dans les domaines du commerce, de l'éducation et de la culture.

Même si nos liens se resserrent, nous restons préoccupés, notamment par la situation des droits de la personnes, de la primauté du droit, de la liberté de religion et de la promotion de la démocratie. Durant notre réunion bilatérale avec le président, j'ai insisté sur le fait que ce sont des principes fondamentaux sur lesquels s'appuie notre politique étrangère. Je l'ai également informé de notre intention de créer un bureau de la liberté de religion.

Le jour suivant, lors de notre visite à Hô Chi Minh-Ville, j'ai rendu visite aux parents de Nguyen Tien Trung, condamné à 16 ans

d'emprisonnement parce qu'il faisait la promotion de la démocratie. Je me suis enquis du bien-être de M. Nguyen.

Le Canada reconnaît le désir du Vietnam d'être un membre à part entière de la communauté internationale. Cependant, il doit montrer qu'il a pris des mesures concrètes pour corriger ses lacunes au chapitre des droits de la personne, de la primauté du droit, de la liberté de religion et de la promotion de la démocratie. Le Canada est prêt à lui venir en aide.

* * *

LA COUPE GREY

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, dimanche, la grosse machine bleue va s'abattre sur les Lions de la Colombie-Britannique, pauvres fauves sans méfiance, et remettre la main sur la Coupe Grey, comme il se doit.

Les Blue Bombers de Winnipeg ont une belle et longue tradition de gagnants. En 1935, ils ont été la première équipe située à l'Ouest de l'Ontario à remporter la Coupe Grey. Depuis, ils ont participé à la finale de ce championnat pas moins de 24 fois, ce qui constitue l'une des meilleures fiches de la ligue. Les années 1950 et 1960 ont été des années de gloire pour l'équipe bleue et or; elle a remporté la Coupe Grey quatre années sur cinq. C'est à cette époque qu'on a surnommé le stade occupé par notre équipe jusqu'à cette année « La maison construite par Jack ».

Les Blue Bombers de Winnipeg font la fierté des gens des Prairies, où se trouvent les partisans les plus dévoués et les plus passionnés de la ligue. Nous adorons notre équipe, qui a toujours fait notre fierté.

Je sais que dimanche prochain, le 27 novembre, le 99^e match de la Coupe Grey sera un événement exceptionnel et historique. La grosse machine bleue va ramener la Coupe Grey là où elle doit être, c'est-à-dire à l'intersection des rues Portage et Main.

* * *

[Français]

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui est la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Nous commençons aussi aujourd'hui la période des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes, ici au Canada et partout dans le monde. Cette période va se terminer le 10 décembre, Journée des droits de l'homme.

La violence contre les femmes nous affecte tous. Elle détruit les familles, sabote notre tissu social et blesse nos communautés et notre économie.

Le discours du Trône a mis l'accent sur la priorité pour notre gouvernement d'aborder ce problème. Depuis 2007, le gouvernement a investi plus de 39 millions de dollars dans des projets destinés à travailler contre cette situation.

Ces 16 jours d'activisme nous rappellent de faire tout ce que nous pouvons afin d'éliminer la violence contre les femmes et les jeunes filles, aujourd'hui et pour toujours.

•(1110)

LE FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Monsieur le Président, depuis 28 ans, le Festival de la chanson de Tadoussac célèbre la chanson francophone. Ce festival met en vedette des artistes émergents de tendance musicale fort variée et attire des festivaliers de partout — près de 38 000 en 2010. Les retombées économiques de ce festival dépassent 1 700 000 \$. C'est dire l'ampleur qu'a pris le festival au cours des ans.

Lors du gala des Grands Prix du tourisme canadien, qui se tenait le 24 novembre à Ottawa, le Festival de la chanson de Tadoussac s'est retrouvé finaliste pour le Prix national pour le tourisme culturel. J'aimerais saluer cette belle reconnaissance, fruit du travail des organisateurs et des bénévoles qui ont fait du Festival de la chanson de Tadoussac une référence dans le domaine.

Chapeau et longue vie au Festival de la chanson de Tadoussac!

* * *

[Traduction]

LE TIM HORTONS DE KANDAHAR

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, un établissement bien canadien, ouvert pour les Canadiens en service en Afghanistan, s'appête à rentrer au pays.

Le point de vente de Tim Hortons sur le terrain d'aviation à Kandahar fermera après avoir soutenu le moral des soldats pendant plus de cinq ans. Le personnel civil embauché par les Forces canadiennes a servi plus de quatre millions de cafés, plus d'un demi-million de cappuccinos glacés et plus de trois millions de beignes. Un grand nombre de ces civils ont fait de nombreuses périodes de service en Afghanistan.

Le Tim Hortons de la base était un lieu de rencontre pour les soldats de tous les pays. On venait y causer en sirotant un café. Bien des soldats s'y sentaient chez eux.

Combien de Canadiens savent que le produit des ventes du Tim Hortons de Kandahar a été consacré en totalité au soutien des soldats et de leurs familles?

Nous saluons et remercions Tim Hortons d'avoir ainsi aidé nos hommes et nos femmes en uniforme.

Nous saluons et remercions le personnel civil, dont le dévouement a facilité un peu la vie au personnel militaire.

Nous saluons et remercions nos courageux hommes et femmes des Forces canadiennes qui répondent à l'appel du devoir jour après jour.

* * *

LE ROMAN *A HARE IN THE ELEPHANT'S TRUNK*

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, Jan Coates est enseignante à Wolfville en Nouvelle-Écosse et elle écrit de la littérature jeunesse depuis 2000.

Cette année, son roman intitulé *A Hare in the Elephant's Trunk* a été l'un des cinq finalistes lors de l'édition 2011 des prix littéraires du Gouverneur général, dans la catégorie littérature jeunesse.

Ce roman pour jeunes adultes s'inspire de la vie de Jacob Deng, qui, à sept ans, a entrepris un voyage de survie pour fuir la guerre civile dans le Sud du Soudan. Jacob a vécu dans un camp de réfugiés, a connu la faim et a voulu s'instruire pour éviter de tomber dans le cercle de la violence.

Déclarations de députés

Jacob est arrivé en Nouvelle-Écosse en 2003 à titre de réfugié. Il a étudié à l'Université Acadia et à l'Université St. Mary's et il a créé une organisation caritative appelée Wadeng Wings of Hope dont la mission est de construire des écoles au Soudan. Je signale que 40 p. 100 des profits de la vente du roman de Jan seront versés à l'organisation fondée par Jacob.

La vie de Jacob est une histoire de courage et le roman de Jan donne une leçon de vie au lecteur.

Félicitations à Jan et à Jacob.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, la députée de Vancouver Quadra demande que le Canada adopte une taxe sur le carbone comme l'a fait l'Europe. Le député de Saint-Laurent—Cartierville veut, lui aussi, une taxe générale sur le carbone. Les libéraux reviennent à la charge avec leur plan d'instaurer une taxe sur le carbone qui s'appliquerait à tout et qui serait néfaste pour l'emploi.

S'il n'en tenait qu'aux libéraux, les Canadiens paieraient beaucoup plus cher l'essence pour leur voiture, l'électricité pour leur maison ainsi que tout ce qu'ils achètent.

Les Canadiens ne doivent pas oublier les intentions cachées des libéraux, qui imposeraient une nouvelle taxe massive sur tout, s'ils en avaient la chance.

Mais ce n'est pas tout. Récemment, le chef intérimaire a demandé que l'on mette fin aux crédits d'impôt pour les enfants, les usagers du transport en commun et les travailleurs. Malgré l'incertitude économique qui sévit actuellement dans le monde entier, les libéraux continuent de demander une hausse des impôts pour les créateurs d'emplois.

De toute évidence, le Parti libéral n'a toujours pas de nouvelles idées, à part hausser les impôts des familles canadiennes.

* * *

LE SOMMET DU G8

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs se sont fait élire en promettant de faire le ménage à Ottawa. Sauf que le ministre de Muskoka met la main sur une caisse occulte de 50 millions de dollars. Il administre le programme à même son bureau de circonscription. Il cache les documents à la vérificatrice générale. Puis, lorsqu'un comité exige des explications, il soutient n'avoir rien eu à voir avec l'examen des projets. Comme par magie, 242 projets en sont devenus 32. C'est tout simplement faux.

Nous avons en main ses lettres de refus aux municipalités. Il a affirmé à la Chambre qu'il a remis tous les documents à la vérificatrice générale. C'est faux. La vérificatrice générale a déclaré au comité n'avoir reçu que quelques documents non pertinents.

Pourquoi les députés conservateurs d'arrière-ban ne s'indignent-ils pas au nom des contribuables canadiens? Pourquoi se croisent-ils les bras sans rien faire? Les conservateurs sont venus à Ottawa pour faire changer Ottawa, mais c'est plutôt Ottawa qui les a fait changer. Aujourd'hui, ils sont pires que le parti qu'ils ont remplacé.

Questions orales

● (1115)

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, alors que le gouvernement conservateur se concentre sur la création et la protection d'emplois avec son plan d'allègement fiscal et ses mesures de création d'emplois, comme le crédit à l'embauche pour les petites entreprises, le NPD, lui, passe son temps à s'opposer aux mesures du gouvernement et, par le fait même, à l'aide aux familles canadiennes.

Au cours des prochains mois, les Canadiens devront subir d'innombrables débats sur la course à la direction du NPD, pendant lesquels chaque candidat cherchera à prendre la tête du mouvement socialiste au Canada. Mais avant même que les débats ne soient commencés, nous connaissons déjà les visées des candidats néo-démocrates au sujet de l'économie, des contribuables canadiens et des travailleurs de partout au pays, qui devraient tous être inquiets.

Premièrement, ils veulent éliminer des emplois en augmentant d'environ 10 milliards de dollars par année l'impôt des entreprises, autrement dit des employeurs. Deuxièmement, ils veulent imposer une nouvelle taxe sur les transactions financières courantes. Troisièmement, ils veulent augmenter l'impôt des particuliers. Quatrièmement, ils veulent augmenter les taxes pour tout le monde en augmentant la TPS, et la liste des augmentations fiscales et des projets mal pensés ne s'arrête pas là.

À propos du NPD et de l'économie, il y a trois choses que les Canadiens savent...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Questions orales. Le député de Burnaby—New Westminster a la parole.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'EMPLOI

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement devrait s'attaquer au double déficit du marché de l'emploi, déficit de deux millions de Canadiens exclus du marché de travail et déficit dans la qualité des emplois créés. Les quelques emplois qu'ils ont créés sont de moindre qualité, moins payés, moins stables et avec moins de bénéfices. La question est donc simple. Quand ce gouvernement aura-t-il le courage de faire face à cette réalité? Quand ce gouvernement va-t-il changer de cap? Quand va-t-il créer des emplois de qualité comme ceux que les familles ont perdus?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, notre priorité, comme gouvernement fédéral, est la croissance économique et la création d'emplois. Nous avons lancé de nouvelles mesures dans le projet de loi cet automne, mais le parti néo-démocrate a voté contre chacune de nos propositions visant à créer des emplois. Il a voté contre les efforts pour aider les petites entreprises et les mesures visant à réduire les taxes afin que le Canada soit le meilleur endroit au monde où investir. Notre priorité est la croissance économique. On a déjà vu 600 000 nouveaux emplois au cours des deux dernières années. C'est un bon départ et on va continuer à travailler à la relance économique.

[Traduction]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, nous avons voté contre des politiques ayant

entraîné la perte de 72 000 emplois au mois d'octobre seulement. Nous avons voté contre des politiques qui ont laissé deux millions de Canadiens sans emploi. Nous avons voté contre des politiques ayant fait baisser de 2 p. 100 le salaire moyen au pays, au cours de la dernière année. Nous avons voté contre un programme qui oblige un million de Canadiens à faire appel aux banques alimentaires simplement pour joindre les deux bouts. Nous avons perdu 600 000 emplois bien payés dans le secteur secondaire pendant le mandat des conservateurs, ce qui a entraîné une diminution des salaires.

Il est très clair que le gouvernement ne sait pas où il s'en va. Où est le vrai plan de création d'emplois? Pourquoi...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le ministre des Affaires étrangères.

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, nous sommes heureux des 600 000 emplois créés depuis le creux de la récession, mais nous ne crions pas victoire. Nous continuons de concentrer nos efforts sur l'économie canadienne. Nous continuons de nous efforcer avant tout de permettre à chaque Canadien qui souhaite travailler d'avoir un emploi.

Permettez-moi de rappeler au député d'en face ce contre quoi le NPD a voté. Il a voté contre le crédit d'impôt pour les aidants familiaux, le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants, le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et l'allègement fiscal pour le secteur secondaire, qu'il dit pourtant vouloir aider. Pourquoi ne veut-il pas voter pour les bonnes mesures visant à stimuler la création d'emplois et la croissance économique?

* * *

LA SANTÉ

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas rendu de comptes au sujet de l'accord actuel sur la santé. Il est encore temps de corriger cela. Le gouvernement a encore au moins deux ans pour respecter ses promesses. Les Canadiens n'ont toujours pas l'information que le gouvernement fédéral avait promis de leur communiquer sur ce que l'accord sur la santé actuel a permis et n'a pas permis de réaliser.

Est-ce que les conservateurs accepteront de faire preuve de transparence maintenant afin que les Canadiens puissent avoir un débat éclairé sur les objectifs du prochain accord sur la santé?

● (1120)

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, comme le député le sait, la reddition de comptes était plutôt problématique en ce qui a trait à l'accord original de 2004, qui a été négocié par les libéraux. Cependant, la bonne nouvelle, c'est que la ministre de la Santé rencontre aujourd'hui ses vis-à-vis des provinces et des territoires pour discuter des leçons que nous avons tirées de l'accord sur la santé de 2004.

Le gouvernement actuel s'est engagé envers les provinces et les territoires à augmenter les transferts de 6 p. 100 par année. Nous tenons à notre régime de soins de santé universel financé par l'État et nous tenons aussi à la Loi canadienne sur la santé. Les discussions qui viennent porteront justement sur ce que réclame le député, soit les résultats, ce qui inclut de meilleurs rapports...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Windsor—Tecumseh a la parole.

Questions orales

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, l'engagement en faveur de la reddition de comptes a été pris dans le dernier accord sur la santé.

Nous avons consacré 160 milliards de dollars à l'accord en vigueur. Est-ce que les Canadiens en obtiennent pour leur argent? La vérité, c'est que les conservateurs n'ont pas respecté l'accord actuel. Ils n'ont pas assuré la production de rapports acceptables sur ce que cet argent nous a procuré.

La réunion d'Halifax ne changera rien à cela. Les conservateurs n'ont tout simplement pas fait ce qu'ils devaient faire. S'ils sont capables de faire preuve de leadership et de responsabilité, pourquoi ne le font-ils pas maintenant plutôt que dans trois ans?

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, nous faisons preuve de leadership. Si nous comparons les négociations avec les provinces par les libéraux et par le gouvernement actuel, on voit que les libéraux ont commencé en réduisant les transferts de 25 milliards de dollars. J'ignore si le député a déjà eu l'occasion de négocier avec les provinces, mais on ne doit pas commencer ainsi, car cela met les provinces de très mauvaise humeur.

Nous commençons deux ans et demi d'avance. Nous allons discuter de ce que les provinces constatent sur le terrain et nous allons travailler avec elles pour établir des points de repère, prévoir une formule de reddition de comptes et intégrer des innovations parce que c'est ce que les Canadiens réclament.

[Français]

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, le fédéral a un rôle à jouer dans les accords sur la santé qui va au-delà de sortir le chèque.

Nous n'avons toujours pas vu d'avancée concernant les engagements du gouvernement en ce qui concerne les dossiers médicaux électroniques, la stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques et l'accès aux soins pour les populations autochtones.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de nier ses échecs en ce qui concerne les accords de la santé? Où est le leadership nécessaire pour améliorer notre système de santé?

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, si on lit entre les lignes, il est clair que le NPD voudrait intervenir dans les compétences provinciales. Au contraire, notre gouvernement respecte les compétences provinciales en donnant plus de 30 p. 100 d'augmentation pour appuyer les systèmes de santé. Ce n'est pas comme le NPD qui voudrait augmenter la bureaucratie fédérale et les syndicats.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens sont très préoccupés par le refus du gouvernement de défendre les intérêts du Canada face aux États-Unis. Des milliers d'employés de Stelco sont sans travail depuis plus de trois ans parce que les conservateurs n'ont pas établi de critères d'acquisition précis dans le cadre de la Loi sur Investissement Canada.

Il y a plus d'un an, le gouvernement a promis de définir la mesure de l'avantage net. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas respecté cette promesse? Pourquoi n'a-t-il pas protégé les emplois canadiens?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement protège des emplois

canadiens tous les jours. Nous avons confié cet important dossier au Comité de l'industrie pour qu'il prenne le temps de l'étudier et fasse rapport au gouvernement. Que s'est-il passé? Qui a interrompu les travaux du Comité de l'industrie? C'est le Parti libéral du Canada, qui a voté de façon opportuniste pour provoquer des élections hâtives, au lieu de laisser le Comité de l'industrie faire ce travail important.

Si ces élections prématurées n'avaient pas eu lieu, le Comité de l'industrie aurait terminé son bon travail.

[Français]

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le fait que le gouvernement conservateur n'a pas su défendre les intérêts canadiens est profondément troublant.

Les conservateurs se sont enfouis la tête dans le sable pendant que les États-Unis mettaient de l'avant leur politique Buy America et bien d'autres irritants. Et maintenant, ils sont sur le point de signer un accord de sécurité du périmètre avec les Américains.

Pourquoi le premier ministre s'apprête-t-il à signer cet accord le 7 décembre avec tant de dossiers non résolus? Pourquoi plier devant les États-Unis?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, s'il n'en tenait qu'au député d'en face, on ne signerait aucun accord avant d'avoir réglé toutes les difficultés.

Nous avons de bonnes relations de travail avec l'administration Obama, notamment grâce au leadership du premier ministre, qui a déployé d'incroyables efforts pour éliminer les obstacles qui nuisent aux emplois canadiens.

Dans le secteur manufacturier, il arrive parfois que des pièces traversent la frontière jusqu'à 7 à 12 fois. Ces problèmes frontaliers ont des conséquences énormes pour l'économie canadienne, et le premier ministre a travaillé très fort pour éliminer ces obstacles afin de protéger et de stimuler la croissance économique au Canada. Aucun accord définitif n'a été conclu; cependant, grâce au leadership du premier ministre, je suis convaincu que nous y arriverons.

* * *

● (1125)

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, hier, la ministre des Ressources humaines s'est fait prendre au comité à induire la population canadienne en erreur. On lui a carrément demandé si elle défendait toujours sa déclaration au sujet de la période d'attente avant que le Canadien moyen ne puisse recevoir un chèque d'assurance-emploi. Elle a dit que oui, elle défendait sa déclaration. Quelques minutes plus tard, la personne qui est à la tête de Service Canada a affirmé dans son témoignage que la ministre avait tort.

La ministre prendra-t-elle la parole à la Chambre pour présenter ses excuses aux 1,4 million de chômeurs canadiens et reviendra-t-elle sur sa décision en ce qui concerne la fermeture des centres de traitement des demandes d'assurance-emploi au Canada, notre merveilleux pays?

Questions orales

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, notre but, c'est de faire parvenir les chèques d'assurance-emploi le plus rapidement possible aux personnes qui y ont droit. Nous devons suivre une norme, c'est-à-dire une période de traitement de 28 jours dans 80 p. 100 des cas. Actuellement, nous sommes légèrement en deçà de ce niveau.

S'il y a eu confusion parce que le député d'en face n'a pas bien compris ce que représente cette donnée, je m'en excuse. Toutefois, nous nous employons actuellement à améliorer le système de traitement, car nous voulons offrir aux Canadiens de meilleurs services: des services plus rapides, efficaces et abordables.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, cela fait quatre semaines qu'Attawapiskat a déclaré l'état d'urgence. Des familles vivent dans des tentes, dans des *shacks* et dans des roulottes. Les gens sont en danger à cause du froid, mais aucun responsable fédéral ne s'est rendu dans la communauté.

Hier, le gouvernement a promis de verser une aide de 2 millions de dollars. Le gouvernement peut-il confirmer cela et où est le plan à long terme pour améliorer la situation à Attawapiskat?

[Traduction]

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, cette situation nous préoccupe énormément. La collectivité doit faire face à de nombreux défis. Nous nous sommes entretenus régulièrement avec le chef et le conseil pour faire avancer les choses. Mes représentants seront dans la collectivité au début de la semaine prochaine pour discuter des étapes qui suivront.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, Attawapiskat a essayé de faire les choses comme il faut, et pourtant, elle a continué de prendre du retard à cause d'un sous-financement chronique et d'une négligence systémique dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, du logement et de la santé. La situation soulève l'indignation de la communauté internationale et les Canadiens se demandent à juste titre comment cela peut se produire dans un pays riche comme le Canada.

Le gouvernement s'engagera-t-il à prendre les choses en main, avec huit fonctionnaires et avec la collectivité, afin de régler la situation à Attawapiskat pour que les membres de cette collectivité puissent retrouver la dignité à laquelle ils ont droit?

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, nous prenons la situation au sérieux. La collectivité a effectivement beaucoup de défis à relever, notamment sur le plan financier. Elle est en cogestion. Son endettement l'empêche de progresser dans de nombreux autres domaines.

Dans le cadre des prochaines étapes, nous veillerons à ce que l'administration et la gouvernance locales puissent faire en sorte que des progrès soient accomplis.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, il a fallu entendre le témoignage de

représentants du gouvernement norvégien hier, au Comité permanent de la défense nationale, pour qu'on réalise que le ministre associé de la Défense nationale ne sait pas calculer. La Norvège prévoit payer 10 milliards de dollars américains pour seulement 52 F-35 et un autre montant de 42 milliards de dollars pour leur entretien sur 30 ans. C'est cinq fois plus que ce que le gouvernement affirme qu'il faudra payer.

Comme les chiffres des conservateurs sont tout simplement inexacts, est-ce qu'on sera obligé de demander au gouvernement de la Norvège de faire nos calculs?

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu de déclaration aussi extravagante. Comparer notre situation à celle de la Norvège est une solution expéditive qui ne mène à rien.

Ce matin, j'ai rencontré un représentant officiel de la Norvège et nous avons discuté des grandes lignes du projet. Le programme du Canada est sur la bonne voie et nos chiffres correspondent à ce qui était prévu. La députée devrait mieux faire ses recherches.

● (1130)

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, le vérificateur général a signalé que le gouvernement n'a même pas assez d'argent pour assurer l'entretien de base de nos avions. Le calcul des coûts réalistes fait par le gouvernement norvégien prévoit 40 milliards de dollars sur 30 ans pour l'entretien de 52 F-35. De toute évidence, le gouvernement est en train de refiler ses erreurs de calcul aux générations futures.

Le gouvernement peut-il arrêter de tromper les Canadiens et présenter les vrais chiffres?

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, il y a de l'électricité dans l'air.

Permettez-moi de citer le ministre de Norvège, qui a notamment déclaré: « Je tiens à dire que mon gouvernement a pris un engagement ferme à l'égard des F-35 ». Il nous a également encouragés. Nous allons maintenir le programme.

Le budget prévu pour les F-35 n'a pas changé et les calculs sont exacts. La députée d'en face doit refaire ses calculs; elle comprendra ainsi ce qu'il en est exactement et verra qu'elle a tout faux.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, le ministre associé invente des faits au fil de ses interventions.

Hier, il a prétendu que ses F-35 pourraient communiquer avec les troupes au sol dès leur réception, mais selon son propre ministère, ce n'est tout simplement pas vrai; nos troupes risqueraient d'être la cible de tirs amis.

Le ministre associé est tout à fait dépassé par la situation. Finira-t-il par lancer un appel d'offres pour ce contrat afin que nos troupes ne soient pas à la merci d'avions qui mettent leur vie en danger?

Questions orales

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul danger, et ce sont les beaux discours des députés d'en face.

Le député déforme les faits. La vérité, c'est qu'il est prévu que les F-35 que le Canada recevra pourront localiser d'autres avions et communiquer avec eux et indiquer l'emplacement des forces terrestres amies bien avant le déploiement des forces opérationnelles.

Notre plan est sur la bonne voie. Les choses se déroulent bien. Des appareils sortent de l'usine et sont livrés aux pays partenaires en ce moment même.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, des tonnes de preuves provenant de nombreuses sources fiables contredisent ce que le ministre associé dit chaque jour à la Chambre. Le ministre associé est en désaccord avec son propre ministre et son propre ministère, et maintenant, il est même en désaccord avec nos alliés.

Hier, les Norvégiens nous ont dit qu'ils s'attendent à payer des coûts cinq fois plus élevés que ceux annoncés par le gouvernement conservateur pour les F-35, soit 40 milliards de dollars pour 13 avions de moins, et ils ont reconnu que cette somme risque d'augmenter.

Comment le Canada a-t-il pu obtenir un rabais de 80 p. 100? Est-ce que le ministre invente ces chiffres?

L'hon. Julian Fantino (ministre associé de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, toute personne raisonnable conviendra que nous avons besoin de ces avions pour défendre la souveraineté canadienne. Notre plan suit son cours, et nous allons procurer aux forces aériennes l'équipement dont elles ont besoin pour défendre notre souveraineté.

S'il n'en tenait qu'à l'opposition, nous annulerions l'achat de ces avions qui, selon nos forces aériennes, sont les meilleurs puisqu'ils leur permettront d'accomplir leur travail efficacement et en toute sécurité, sans parler de l'incidence que cela aurait sur nos militaires.

C'est le gouvernement en poste qui a modernisé l'équipement de l'armée et offert à nos forces aériennes et à nos militaires les ressources dont ils ont besoin, et nous poursuivrons sur cette lancée.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement annonce en catimini la formation d'un comité consultatif chargé de voir s'il est possible de travailler en français dans les entreprises de compétence fédérale au Québec. On ne sait pas qui siègera à ce comité, quelles entreprises seront visées, quel sera l'échéancier et, surtout, si son rapport sera rendu public. Le Nouveau Parti démocratique a fait ses devoirs et a déjà élaboré un projet de loi à ce sujet.

Pourquoi perdre du temps plutôt que de simplement appuyer notre initiative?

• (1135)

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne la langue française, je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir du NPD. C'est important de promouvoir le français et aussi l'anglais. Nous sommes un pays bilingue et je suis fier d'être Canadien.

En ce qui concerne la législation, ce gouvernement adopte toujours des lois basées sur les faits. Nous allons voir ce qui se passe au Québec avant d'appuyer un projet de loi quelconque.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, c'est une belle rhétorique! Décidément, le gouvernement se traîne les pieds, improvise et cherche à faire diversion. Si le projet du comité était une si bonne idée, j'imagine qu'on l'aurait mis sur pied durant la session parlementaire précédente, alors que mon collègue d'Outremont avait présenté un projet de loi similaire.

Ce gouvernement manque constamment de respect envers les francophones du Québec et de partout ailleurs au Canada. Nous savons que des entreprises québécoises privées de compétence fédérale — la Banque Nationale et Air Canada, pour ne nommer que celles-là — se fichent du français au travail.

Le NPD propose des actions concrètes. Ce gouvernement cessera-t-il ses tentatives de récupération et travaillera-t-il avec nous pour régler le problème?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce comité va examiner les faits et faire rapport aux Canadiens. Le plus important pour nous, c'est que nous sommes dans un pays bilingue et nous devons faire la promotion des deux langues officielles de ce pays. C'est ce que nous allons faire.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, c'est beau les belles paroles, mais on n'a pas besoin de refaire 10 fois le même travail. Le problème du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale a été étudié en profondeur et depuis belle lurette. La preuve, c'est que le NPD présente aujourd'hui même un projet de loi à ce sujet et on en débattrait en Chambre cet après-midi.

Le gouvernement nous appuiera-t-il dans nos démarches pour faire adopter rapidement ce projet de loi? Préfère-t-il faire perdre du temps et de l'argent aux contribuables en créant un autre comité?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC): Monsieur le Président, je suis déçu d'entendre mon collègue de l'opposition parler de perte de temps. Je crois que ce n'est pas perdre le temps des parlementaires et des Canadiens que d'étudier une question à fond avant de prendre position.

* * *

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur le Président, des documents révèlent que, sans aucun plan ni aucune règle, le gouvernement a dépensé des millions de dollars de façon inappropriée pour des projets d'infrastructures frontalières au Québec, en Ontario et dans les provinces atlantiques.

Au Canada atlantique, le gouvernement promet depuis 2007 une stratégie sur la porte d'entrée de l'Atlantique. Il a fallu attendre mars 2011 pour qu'il rédige la version définitive des règles à cet égard et publie celles-ci, et ce, seulement après avoir dépensé un quart de milliard de dollars.

Le Rapport ministériel sur le rendement de Transports Canada divulgue ce que le ministre nous tait, soit que la porte d'entrée de l'Atlantique est maintenant fermée. Les fonds sont épuisés.

Comme le ministre explique-t-il cette mauvaise gestion...

Questions orales

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a la parole.

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC): Monsieur le Président, rien n'est plus faux. Nous continuons de travailler à la stratégie de la porte d'entrée de l'Atlantique.

Je signalerai au député d'en face qu'il devrait être conscient que St. John's, à Terre-Neuve, est fort bien placée pour devenir la porte d'entrée du Nord du Canada. Il y a d'immenses possibilités, non seulement pour une porte d'entrée de l'Atlantique, mais aussi pour une porte d'entrée du Nord à Terre-Neuve, un projet sur lequel nous continuerons de travailler avec nos collègues du Canada atlantique.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, à la période des questions d'hier, lorsqu'on a demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire pour régler le problème de pénurie de médicaments sur ordonnance, il a répondu qu'il était prêt à présenter des réglementations si aucune autre méthode ne s'avérait efficace.

Ma question est simple: le ministre peut-il dire à la Chambre quelles réglementations le gouvernement a songé à imposer pour gérer ce problème inquiétant?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je le répète: je n'approuve pas la prémisse de la question.

Le gouvernement fait figure de chef de file à cet égard dans le monde. La ministre a discuté avec des représentants des sociétés pharmaceutiques, et je suis ravi d'annoncer à la Chambre que ces dernières ont été très réceptives à sa demande. Des renseignements concernant les pénuries de médicaments seront prochainement affichés sur des sites Web accessibles au grand public. Les patients et les médecins pourront y trouver l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Il reste des détails à régler, mais je trouve très encourageant de voir que l'industrie pharmaceutique a pris en compte les préoccupations exprimées.

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, la question portait sur les changements à la réglementation.

En 2004, l'Accord sur la santé a produit des solutions novatrices pour résoudre les problèmes réels qui frappent actuellement le système de soins de santé, notamment une Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques visant à faire en sorte que les médicaments d'ordonnance soient sûrs et accessibles à quiconque en a besoin.

Toutefois, les conservateurs ont éliminé cette initiative, ce qui, comme le vérificateur général l'a souligné cette semaine, a eu pour effet d'empêcher la commercialisation de nombreux médicaments d'importance vitale, mais de maintenir de nombreux médicaments dangereux sur les tablettes des pharmacies.

Alors que les négociations visant le prochain accord sur la santé s'amorcent, le gouvernement admettra-t-il qu'il a commis une erreur et présentera-t-il un plan visant à assurer que les Canadiens aient accès à des médicaments sûrs, abordables...

●(1140)

Le Président: Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a la parole.

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je souligne que les Canadiens peuvent avoir l'assurance que nous avons l'un des systèmes d'approvisionnement en médicaments les plus sûrs qui soient dans le monde.

Le député a parlé du vérificateur général. En fait, nous acceptons les constatations du vérificateur général. Nous sommes déjà à pied d'oeuvre afin de répondre aux préoccupations soulevées par le vérificateur général. Par exemple, nous avons déjà pris des mesures afin de garantir que l'examen des médicaments soit effectué de façon exhaustive et opportune.

La santé et la sécurité des Canadiens sont une priorité pour le gouvernement. De toute évidence, il faut améliorer le processus afin de garantir l'innocuité, l'efficacité et la fiabilité des médicaments pour les Canadiens. Nous y attachons beaucoup d'importance.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, l'année dernière, quand les Canadiens ont appris que l'ACDI allait rationaliser le processus de demandes visant les programmes destinés aux pays en développement, ils s'attendaient à ce que la situation s'améliore.

Cependant, il semble que, pour les conservateurs, rationaliser signifie retarder. Cinquante groupes attendent depuis plus de trois mois de savoir s'ils recevront un financement. On est en train d'éliminer des programmes essentiels dans des pays en développement.

Pourquoi la ministre met-elle en péril ces importants projets de développement?

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement veut que l'aide soit efficace, ciblée et responsable.

Nous nous assurons que chaque projet utilise efficacement l'argent des contribuables. Le temps requis pour examiner les propositions varie en fonction du nombre de demandes, de la taille et de la complexité de la proposition, ainsi que des risques associés à cette dernière.

Les propositions font l'objet d'un examen. Je ne peux rien dire d'autre tant que le processus d'évaluation et de diligence raisonnable ne sera pas achevé.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, ces gens tentent d'aider les plus pauvres de la Terre, mais ils doivent composer avec les doubles discours du gouvernement et ses attaques injustifiées.

L'ACDI a dépassé son délai de quatre mois, dans l'attente d'un événement médiatique, pour annoncer le financement accordé à l'Initiative de Muskoka. La ministre a pris des dispositions afin de pouvoir annoncer un jour précis l'Initiative des stages internationaux pour les jeunes Autochtones.

Pourquoi la ministre tient-elle plus à participer à des conférences de presse tapageuses qu'à faire son travail?

Questions orales

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, aucune organisation ne peut s'attendre à recevoir indéfiniment l'argent des contribuables.

Nous avons une responsabilité envers les contribuables canadiens. Nous devons nous assurer que l'aide publique au développement est plus efficace, plus ciblée et plus responsable.

Les propositions font l'objet d'un examen. Je ne m'aventurerai pas à dire quand le processus d'évaluation et de diligence raisonnable sera achevé.

* * *

LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a témoigné devant le Comité des opérations gouvernementales hier afin d'expliquer certaines lacunes du budget des dépenses. Comme c'est l'habitude avec ce ministre, nous avons obtenu beaucoup de réponses évasives, mais peu de vraies réponses.

Le ministre a toutefois confirmé que les conservateurs gaspillent 20 millions de dollars pour embaucher des experts en compressions du secteur privé et menacent d'éliminer totalement certains programmes.

J'aimerais savoir ceci: parmi les programmes et services sur lesquels comptent les familles canadiennes, lesquels sont maintenant sous le couperet des consultants du privé?

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Monsieur le Président, le Canada n'est pas à l'abri des problèmes que connaissent les autres pays, des problèmes causés principalement par des dépenses inconsidérées et une dette qui échappe à tout contrôle.

Les Canadiens nous ont confié un mandat fort afin que nous protégions la reprise économique du Canada et que nous la poursuivions. Notre gouvernement a un plan: maintenir les impôts à un niveau bas, se concentrer sur l'emploi et assurer la croissance de l'économie.

[Français]

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement devrait laisser tomber sa rhétorique et penser aux familles qui ont besoin des services gouvernementaux. Les ministères annoncent d'énormes compressions sans nous dire où elles se feront. Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Infrastructure Canada, Industrie Canada, Pêches et Océans Canada, tous annoncent des compressions, mais ne disent pas où ils prendront les millions de dollars.

Avant de gaspiller 20 millions de dollars en contrats privés, le gouvernement va-t-il s'assurer de comprendre ce qui se passe dans ses propres ministères?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Monsieur le Président, depuis notre arrivée au pouvoir, près de 600 000 emplois ont été créés au Canada. Les Canadiens nous ont donné un mandat clair, celui de protéger et de continuer la reprise économique au pays. Bien que l'opposition demande des hausses d'impôt qui élimineraient des emplois et nuiraient à l'économie, notre gouvernement a un plan: il maintient les

impôts à un niveau bas et se concentre sur l'emploi et sur la croissance de l'économie.

Les principaux problèmes que vivent les autres pays actuellement ont été causés par des dépenses inconsidérées et une dette hors de contrôle. Nous n'avons pas l'intention de suivre la même voie.

* * *

● (1145)

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Cour suprême a empêché Saputo et Kraft Canada de contester les normes de composition des fromages instaurées par le gouvernement il y a quelques années. Ainsi, les transformateurs continueront de produire leurs fromages canadiens avec du vrai lait canadien.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture pourrait-il expliquer à la Chambre ce que cette décision signifie pour les consommateurs et les agriculteurs de l'industrie laitière soumis à la gestion de l'offre?

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, en 2008, le gouvernement a instauré des normes pour la composition des fromages afin de garantir que les fromages canadiens sont fabriqués avec du vrai lait canadien. Cette décision de la Cour suprême est à l'avantage des consommateurs et des producteurs de lait canadiens parce qu'elle garantit que nos fromages de réputation mondiale continueront d'être fabriqués avec du lait de réputation mondiale.

Voilà un autre exemple de ce que fait le gouvernement pour défendre à la fois les consommateurs et les agriculteurs soumis à la gestion de l'offre et qui montre que nous faisons passer en premier les intérêts des agriculteurs.

* * *

L'AMIANTE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est la fin des haricots pour l'industrie de l'amiante. En effet, en dépit des centaines de millions de dollars en subventions qui ont été accordés à cette industrie et des tentatives pour faire obstacle aux efforts internationaux visant à réduire l'utilisation de l'amiante, la dernière mine d'amiante encore en activité bat de l'aile.

Au lieu de verser d'autres subventions à cette industrie mortelle et moribonde, pourquoi les conservateurs n'utilisent-ils pas cet argent pour stimuler le développement économique dans cette région en aidant les travailleurs à sortir de cette industrie mortelle et moribonde et à se recycler dans une industrie qui a de l'avenir?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans, le gouvernement du Canada fait la promotion de l'utilisation sécuritaire et contrôlée du chrysotile ici et à l'international. Toutes les études scientifiques confirment que le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire dans un environnement contrôlé.

Questions orales

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Monsieur le Président, la cassette des conservateurs ne créera aucun emploi demain matin. À force de regarder passivement l'industrie mourir à petit feu, tout comme les gens qui meurent de maladies respiratoires en Inde et ailleurs dans les pays du tiers monde, le gouvernement a laissé tombé non seulement les travailleurs de l'amiante, mais également l'économie de toute une région. La production d'amiante a cessé et les travailleurs se retrouvent sans emploi et sans programme de transition.

Ce gouvernement est-il en faveur du cancer au point de ne pas réaliser qu'il fait les mauvais choix en tentant de faire croire qu'il y a encore un avenir pour cette industrie?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, toutes les études scientifiques confirment que le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire dans un environnement contrôlé. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne pouvons pas recevoir de leçons du parti de l'autre côté dont les députés ne connaissent même pas la réalité des régions économiques du Québec.

* * *

[Traduction]

LES AÎNÉS

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement délaisse les aînés canadiens. Il refuse obstinément de mettre en place des mesures qui permettraient à nos aînés de vieillir dans la dignité. Au chapitre des pensions, il joue à la roulette russe. Au chapitre du SRG, il offre des miettes, et au chapitre des logements abordables et des soins de santé, il n'offre rien du tout.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de défendre la dignité des aînés canadiens?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. En fait, c'est notre gouvernement qui a porté de 500 \$ à 3 500 \$ l'exemption sur le revenu au titre du SRG. C'est notre gouvernement qui a introduit le fractionnement du revenu de pension pour aider les aînés à payer moins d'impôts et ainsi avoir plus d'argent à dépenser. C'est également notre gouvernement qui a investi, dans le cadre du Plan d'action économique, 400 millions de dollars dans les logements abordables destinés aux aînés.

La liste est longue, mais le temps m'est compté. Cependant, je suis d'avis que le NPD, au lieu de critiquer ces mesures, aurait dû en appuyer quelques-unes.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, je veux qu'on parle des besoins actuels des aînés, mais ce gouvernement fait diversion pour éviter de répondre à la question. C'est ce qui est inquiétant. On dirait que la ministre ne réalise pas que ce ne sont pas tous les aînés qui vont avoir droit à une pension aussi confortable que la sienne.

La FADOQ, la plus grande organisation qui regroupe les aînés du Québec, m'a dit personnellement que plusieurs aînés n'ont simplement pas accès aux services dont ils ont besoin. La FADOQ est déçue des fausses promesses de ce gouvernement, et nous aussi.

Comment les aînés peuvent-ils faire confiance à ce gouvernement si tout ce qu'il peut offrir, c'est une fausse indignation et des promesses vides?

• (1150)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, nous avons fait beaucoup pour nos aînés, les gens qui ont bâti ce grand et merveilleux pays. Malheureusement, le Nouveau Parti démocratique s'est opposé à tous nos efforts pour les aider. Par exemple, hier, un député néo-démocrate a insulté tous les aînés du Canada. Ça, ce n'est pas acceptable.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a fait l'objet d'un recours collectif intenté il y a cinq ans par 752 pêcheurs de poisson de fond réclamant des millions de dollars que leur doit le gouvernement. Le gouvernement a perdu devant les tribunaux. Il a donc accepté, avec réticence, d'offrir un règlement. Le problème, c'est qu'il y a plus de 1 400 autres pêcheurs qui participaient au même programme, à qui le gouvernement doit encore des millions.

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à remettre à ces pêcheurs tout l'argent qu'il leur doit jusqu'au dernier sou?

Mme Cathy McLeod (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, PCC): Monsieur le Président, il est important de bien servir les Canadiens, et nous avons réagi immédiatement, quand le tribunal a rendu sa décision. Nous avons mis sur pied une équipe chargée d'étudier toutes les demandes des pêcheurs, et nous prévoyons que les réévaluations des dossiers commenceront à être envoyées dans les prochaines semaines.

Je veux cependant souligner que le député de Cardigan était ministre quand l'ancien gouvernement libéral a adopté une politique mal conçue qui a entraîné la confusion et une décennie de malencontreux litiges.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, je suis désolé, mais la secrétaire parlementaire se trompe. C'est le gouvernement conservateur qui s'est battu en cour pendant cinq ans contre les pêcheurs...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cardigan a la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur le Président, ils n'aiment pas se le faire dire, mais quand le gouvernement a perdu cette bataille en cour, cette année, la ministre a attendu jusqu'à la dernière minute avant d'annoncer aux pêcheurs qu'elle ne porterait pas la cause en appel. Elle s'est battue bec et ongles pour ne pas leur donner raison.

Il reste maintenant plus de 1 400 pêcheurs qui participaient à ce programme et qui n'ont pas reçu leur argent. Le gouvernement promettra-t-il aujourd'hui aux pêcheurs qu'ils recevront les millions de dollars qui leur sont dus, tout comme les 752 pêcheurs qui ont gagné leur cause après cinq ans de bataille judiciaire?

Mme Cathy McLeod (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, PCC): Encore une fois, monsieur le Président, c'est malheureux que le gouvernement conservateur doive réparer les dégâts des libéraux sur cette question.

Je veux toutefois rassurer la Chambre, parce que c'est une question très importante pour les pêcheurs. Une équipe affectée à ces dossiers étudie actuellement toutes les demandes des pêcheurs. Nous prévoyons que les réévaluations des dossiers commenceront à être envoyées dans les prochaines semaines.

* * *

LA SANTÉ

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NDP): Monsieur le Président, les conservateurs ont promis de ne pas réduire le budget de l'Agence de la santé publique du Canada, mais ils ont annoncé de nouveaux critères et un nouveau processus de demande de financement pour la lutte contre le VIH-sida. Le temps presse, mais les conservateurs n'ont toujours pas précisé quels sont les nouveaux critères ou décrit le processus de demande.

Les organisations communautaires de lutte contre le VIH-sida craignent d'avoir à cesser leurs activités et à couper les services offerts avant même d'avoir présenté une demande de financement. Pourquoi les conservateurs mettent-ils en péril les services communautaires de lutte contre le VIH-sida?

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer au député que je ne partage pas son opinion. Je suis très fier du travail que le gouvernement a accompli dans la lutte contre le VIH-sida, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Par exemple, l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH, l'ICVV, dirigée par notre gouvernement conjointement avec la Fondation Bill et Melinda Gates, met en lumière l'expertise du Canada dans le domaine de la recherche de pointe sur la vaccination contre le VIH. Cette initiative aidera le gouvernement à faire avancer la science et à mettre au point un vaccin contre le VIH qui sera sûr et efficace. Qui plus est, l'année dernière seulement, le gouvernement a consacré 42 millions de dollars à la recherche sur le VIH-sida par l'entremise des IRSC.

[Français]

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NDP): Monsieur le Président, les organismes qui luttent contre le VIH-sida comptent sur ce financement pour apporter de l'aide aux Canadiens. Ils ont déjà attendu beaucoup plus longtemps que la normale pour enfin avoir la confirmation du gouvernement que leur financement serait bel et bien renouvelé.

Est-ce que c'est un autre exemple de mauvaise gestion du gouvernement comme tous les autres que le vérificateur général a relevés cette semaine? Ce gouvernement a-t-il, oui ou non, un plan visant à retirer le financement des organismes de lutte contre le VIH-sida?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je suppose que la députée n'a pas entendu ma réponse. Notre gouvernement joue un rôle de premier plan et investit des sommes sans précédent dans la recherche à l'intention des personnes atteintes du VIH-sida. Malheureusement, chaque fois que nous présentons une initiative en ce sens, les députés néo-démocrates s'y opposent. Telle est la triste vérité que ce parti doit reconnaître. Pour notre part, nous sommes déterminés à aider les gens atteints du VIH-sida qui ont besoin d'aide, au Canada et dans le reste du monde.

● (1155)

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Monsieur le Président, Marine Atlantique S.C.C. offre des services de traversiers commerciaux et des services de traversiers pour passagers entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. C'est un service d'une importance cruciale pour les gens qui habitent sur la côte Est du Canada.

Le 28 novembre, une minute après minuit, Marine Atlantique S.C.C. et la section locale 4285 du Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada pourront, légalement, décréter une grève ou un lock-out. La ministre du Travail peut-elle faire une mise à jour sur la situation à Marine Atlantique S.C.C.?

L'hon. Lisa Raitt (ministre du Travail, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont donné au gouvernement le mandat clair de mettre l'accent sur l'économie et de faire tout en son pouvoir pour faciliter la reprise économique du Canada.

Nous avons référé le cas de Marine Atlantique S.C.C. au Conseil canadien des relations industrielles afin qu'il détermine s'il faut assurer le maintien de certaines activités parce que leur cessation présenterait un danger immédiat et grave pour la sécurité et à la santé des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador. Je lui ai soumis le dossier aujourd'hui.

* * *

L'UKRAINE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, au moment où nous commémorons le génocide de l'Holodomor perpétré en Ukraine il y a près de 80 ans, nous nous inquiétons aussi de la fragilité de la démocratie ukrainienne à l'heure actuelle. L'ingérence dans le système judiciaire sert à réprimer la liberté politique et, maintenant, une mystérieuse maladie semble avoir frappé le chef de l'opposition.

Le gouvernement canadien exercera-t-il des pressions auprès des autorités ukrainiennes pour que Mme Tymoshenko puisse recevoir un traitement médical indépendant? Le Canada s'offrira-t-il pour administrer ce traitement, au besoin, et mettra-t-il l'Ukraine en garde que, s'il devait arriver quelque chose de fâcheux à Mme Tymoshenko, leurs relations seraient gravement compromises?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je tiens à dire au député de Wascana que c'est probablement la meilleure question que l'on a posée aujourd'hui. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Nous sommes grandement préoccupés par la persécution dont est victime l'ancienne chef de l'opposition. Nous sommes extrêmement inquiets pour son bien-être. Je vais certainement m'assurer que le Canada insiste pour qu'elle ait accès aux soins médicaux dont elle a besoin. Si nécessaire, nous serions certainement prêts à lui offrir notre soutien ici, au Canada.

Questions orales

[Français]

L'ÎLE LAPIERRE

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, Environnement Canada a déterminé que la juste valeur marchande de l'île Lapierre était 14 millions de dollars. Cette île valait 400 000 \$ une année auparavant. On a ici une île qui est, en vérité, un véritable dépotoir. Elle n'a aucune valeur environnementale. Tous les fonctionnaires dans ce dossier l'ont reconnu: elle ne vaut rien. Pourtant, l'homme d'affaires Alfonso Argento a reçu 14 millions de dollars en crédit d'impôt pour cette île. Quatorze millions de dollars pour lui, et 15 millions de dollars pour les 85 000 pompiers volontaires. On s'aperçoit clairement que pour le Parti conservateur, les amis sont plus importants que les pompiers volontaires.

[Traduction]

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, comme on a parlé de crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, je profite de l'occasion pour rappeler à tous que l'autre soir, seuls les députés de ce côté-ci ont voté en faveur de cette mesure. Les néo-démocrates, et en fait tous les députés de l'opposition, ont voté contre.

Il y a bien des choses qui ne tournent pas rond dans le monde. Ce que nous pouvons faire, c'est aider les Canadiens maintenant. Nous leur avons offert des incitatifs pour encourager les gens à retourner au travail et des crédits d'impôt pour les aider, mais chaque fois, les députés de l'opposition votent contre.

* * *

LE COMMERCE

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, la politique étrangère du gouvernement nous permet de renforcer nos relations commerciales. L'augmentation des échanges commerciaux se traduit par une croissance économique et la création d'emplois au Canada. Puisque, au Canada, un emploi sur cinq dépend des échanges commerciaux, cette politique tombe sous le sens. Pourtant, en dépit de ces avantages indéniables, le NPD continue à s'opposer à la création d'emplois au Canada.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre comment le NPD conçoit le commerce?

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC): Monsieur le Président, à vrai dire, le NPD prétend représenter la population, mais son programme anti-commerce n'a aucune crédibilité.

Voici comment le NPD conçoit le commerce: les exportations, cela signifie envoyer des députés néo-démocrates à l'étranger pour s'opposer à la création d'emplois au Canada; les importations, cela signifie inviter des socialistes au Canada pour critiquer les Canadiens qui travaillent dans l'industrie des sables pétroliers.

Le programme anti-commerce et anti-création d'emplois au Canada du NPD démontre que le NPD est indigne de former l'opposition officielle.

● (1200)

L'ENVIRONNEMENT

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, on voit ce qui arrive quand le gouvernement et l'industrie ne consultent pas tous les intéressés à l'égard de projets d'envergure comme celui du pipeline Northern Gateway.

Les Premières nations qui vivent sur le littoral ont clairement exprimé leur opposition au projet. Maintenant, la société Kinder Morgan propose de doubler le pipeline Trans Mountain qui passerait dans au moins 15 réserves autochtones et 30 territoires traditionnels. L'absence de négociation de bonne foi crée de l'incertitude pour ce qui est des droits et des titres en Colombie-Britannique.

Quand le ministre s'engagera-t-il à négocier de gouvernement à gouvernement avec les Premières nations concernées?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a saisi une commission d'examen conjoint, organe d'examen le plus rigoureux qui soit, du projet de pipeline Northern Gateway. L'examen est un processus ouvert et indépendant dans le cadre duquel toutes les parties intéressées, dont les groupes autochtones, peuvent exprimer leur point de vue.

Comme le député le sait déjà, le gouvernement appuie la diversification des exportations. Toutefois, il s'engage à veiller à ce que tout projet soit durable sur le plan environnemental.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a sorti hier un lapin de son chapeau pour essayer de faire oublier sa nomination d'unilingues anglophones. En créant un comité consultatif dont on ne connaît ni le mandat, ni la composition, pas plus que l'on sait s'il devra rendre des comptes au Parlement, il se lance dans de vaines consultations alors que le problème est bien connu. J'ai une suggestion très simple pour faire économiser temps et argent au gouvernement: qu'il adopte le projet de loi du Bloc québécois, le seul déposé en cette Chambre qui assujettit à la Loi 101 les entreprises du Québec de compétence fédérale. C'est important de le mentionner.

Cessera-t-il de pelletter par en avant et véritablement protéger la langue française au travail au Québec?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC): Monsieur le Président, nous allons continuer à promouvoir et à protéger la langue française pas seulement au Québec, mais également au Canada. Le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif qui ira sur le terrain parler aux Canadiens et s'assurer que l'usage de la langue française dans les milieux de travail au Québec, dans les entreprises de compétence fédérale, est respecté. Nous allons examiner les faits et, s'il y a lieu d'agir, nous le ferons.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-359, Loi visant à protéger les citoyens canadiens à l'étranger.

— Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un projet de loi visant à protéger les citoyens canadiens à l'étranger, conformément au principe fondamental selon lequel tous les citoyens canadiens, sans discrimination, ont droit à la protection du gouvernement du Canada lorsqu'ils sont détenus, bloqués ou capturés ou qu'ils ont disparu à l'étranger.

Il existe un certain nombre de cas notoires, dont ceux de Maher Arar, d'Omar Khadr et d'Abousfian Abdelrazik, ainsi que ceux d'Abdullah Al Malki, d'Ahmad Abou-Elmaati et de Muayyed Nureddin qui faisaient l'objet du rapport de la commission Iacobucci. La jurisprudence connexe a fait ressortir la nécessité d'adopter des dispositions législatives qui établissent tant les droits des citoyens canadiens que les obligations du gouvernement du Canada et de ses services consulaires.

Par conséquent, ce projet de loi, le tout premier en son genre au Canada, viendrait confirmer ces droits et ces obligations, dont les droits à l'accès consulaire, aux visites consulaires et au rapatriement; les exigences liées aux rapports que doivent rédiger les autorités canadiennes lorsqu'elles soupçonnent qu'un Canadien détenu ou capturé à l'étranger a été torturé ou qu'il pourrait l'être; et l'obligation que le gouvernement demande le rapatriement d'un Canadien détenu à l'étranger lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que cette personne a été torturée ou qu'elle pourrait l'être, qu'elle est assujettie à des conditions équivalant à une sanction cruelle ou inhabituelle ou qu'elle fait l'objet d'une détention arbitraire.

Je tiens à remercier le député de Saint-Léonard—Saint-Michel d'avoir appuyé le projet de loi. J'espère que tous les députés voteront pour cette mesure.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1205)

LOI SUR LE FOOTBALL CANADIEN

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD) demande à présenter le projet de loi C-360, Loi visant à appuyer le football professionnel canadien.

Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à la Chambre pour présenter un projet de loi qui vise à appuyer le football professionnel canadien.

En fin de semaine, les Canadiens d'un océan à l'autre auront les yeux rivés sur Vancouver, où les Blue Bombers de Winnipeg, de l'Est du Canada, s'opposeront aux Lions de la Colombie-Britannique à l'occasion du 99^e match de la Coupe Grey.

Je sais qu'il y a des partisans des Blue Bombers à la Chambre. Évidemment, moi, je suis un fan des Lions de la Colombie-Britannique, et la fin de semaine dernière, je me suis réjoui de voir, au stade BC Place, une marée orange de partisans venus encourager les Lions. Bien sûr, j'ai un préjugé très favorable envers la couleur orange et les vagues oranges. C'était fantastique de voir tant de monde au stade BC Place.

Ce que fait la Ligue canadienne de football est très important. Elle a un juste équilibre. Les joueurs ne sont pas des multimillionnaires, mais essentiellement des gars qui ont travaillé toute leur vie, souvent en cumulant plusieurs emplois, mais à qui l'amour du football permet de se dépasser sans cesse et de représenter leur ville. Au nom des amateurs de football de tout le pays, je dépose le projet de loi afin que la Ligue canadienne de football continue de prospérer d'un bout à l'autre du pays des générations durant.

[Français]

Vive la Ligue canadienne de football!

[Traduction]

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Gordon O'Connor (ministre d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des consultations à l'égard de la motion suivante, qui a trait à des déplacements. Je propose:

Que, relativement à son étude portant sur l'accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, six membres du Comité permanent du commerce international soient autorisés à se rendre à Bruxelles (Belgique) et Paris (France) à l'automne 2011 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AMIANTE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui une pétition signée par des milliers de Canadiens de tous les coins du pays qui demandent au Parlement de prendre bonne note que l'amiante est le produit industriel le plus meurtrier que le monde ait connu. En fait, ils soulignent que l'amiante tue plus de Canadiens que toutes les autres maladies professionnelles ou causes industrielles confondues et que le Canada demeure pourtant l'un des plus grands producteurs et exportateurs d'amiante du monde, subventionne l'industrie de l'amiante à coup de millions de dollars et fait obstacle aux efforts d'autres pays pour en réduire l'utilisation.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'interdire l'amiante sous toutes ses formes, de créer un programme de transition équitable à l'intention des travailleurs de l'industrie de l'amiante qui pourraient être touchés et des collectivités où ils vivent et de mettre fin à toute subvention offerte à l'industrie de l'amiante, tant au Canada qu'à l'étranger. Ils demandent en outre au gouvernement de cesser de faire obstacle aux conventions internationales en matière de santé et de sécurité visant à protéger les travailleurs de l'amiante, comme la Convention de Rotterdam.

LOI VISANT À EMPÊCHER LES PASSEURS D'UTILISER ABUSIVEMENT LE SYSTÈME D'IMMIGRATION CANADIEN

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui à la Chambre une pétition de certains de mes électeurs de Kitchener-Centre au sujet du projet de loi C-4 concernant les passeurs. Ce n'est pas forcément que je sois d'accord avec la pétition, mais c'est que j'estime que tout le monde a le droit d'être entendu à la Chambre.

Travaux des subsides

Ces pétitionnaires pensent qu'en vertu du projet de loi C-4, les réfugiés seraient mis en détention uniquement parce qu'ils cherchent asile au Canada et pour aucune autre raison. Ils estiment donc que ce serait arbitraire. Ils croient que le projet de loi C-4 laisserait les réfugiés accueillis ici dans les limbes pendant cinq ans, les empêchant de voir les membres de leur famille, de sortir du Canada ou de s'intégrer à la société canadienne parce qu'ils ne sont pas résidents permanents. Ils pensent que cette mesure a pour unique but de punir les réfugiés.

Les pétitionnaires croient également que le passage de clandestins est déjà passible de l'emprisonnement à vie ou d'une amende pouvant aller jusqu'à un million de dollars en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. C'est pourquoi ils demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-4.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 177.

[Texte]

Question n° 177 — **Mme Carol Hughes:**

En ce qui concerne l'achat de prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL): a) combien de prêts hypothécaires achetés par la SCHL sont en défaut de paiement, ventilés par (i) la valeur relative de l'hypothèque, (ii) la date du défaut de paiement; b) combien de prêts hypothécaires achetés par la SCHL ont des paiements en souffrance, ventilés par (i) la valeur relative de l'hypothèque (ii) le nombre de mois de retard dans le paiement?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, SCHL, joue un rôle de premier plan en matière de titrisation des créances hypothécaires depuis 1986, année où la Société a mis sur le marché les titres hypothécaires créés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, LNH.

Durant la crise économique mondiale qui a éclaté en 2008, il a été plus difficile pour les grandes institutions financières d'avoir accès à des fonds à court et à long terme, et les consommateurs canadiens ont eu plus de mal à obtenir du crédit hypothécaire pour l'achat d'une propriété. Pour aider les institutions financières canadiennes à réunir des fonds à long terme à l'intention des consommateurs, des acheteurs d'habitation et des entreprises du Canada, le gouvernement fédéral a mis sur pied, en octobre 2008, le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, PAPHA. Dans le cadre de ce programme, la SCHL a acheté auprès des institutions financières canadiennes des titres constitués de blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés — des actifs de grande qualité, soutenus tant par la vigueur globale du marché canadien du logement que par le fait que le gouvernement lui-même garantit les prêts hypothécaires assurés.

L'enveloppe totale du programme, qui était initialement de 25 milliards de dollars, est montée à 75 milliards en novembre 2008, puis à 125 milliards au moment du dépôt du budget de 2009. Ainsi, la SCHL, au nom du gouvernement du Canada, a été autorisée à acheter, auprès des institutions financières canadiennes, un maximum de 125 milliards de dollars de titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Cette loi permet à la SCHL de procéder à des placements de cette nature dans le cadre de ses activités commerciales.

Lorsque le PAPHA est arrivé à terme le 31 mars 2010, la SCHL avait acheté pour 69,4 milliards de dollars, sur les 125 milliards disponibles, de titres hypothécaires. Ce programme a permis d'atténuer les répercussions de la crise financière mondiale sur les conditions de crédit au Canada et de maintenir l'accessibilité du crédit pour les consommateurs et les entreprises du pays.

Tous les titres hypothécaires LNH achetés par la SCHL dans le cadre du PAPHA sont adossés à des prêts hypothécaires résidentiels de grande qualité, assurés par la SCHL ou par des assureurs privés, comme Genworth Financial et Canada Guaranty. Ils ne présentent donc aucun risque additionnel, ni pour les contribuables, ni pour la SCHL. Il s'agissait là d'un moyen efficace, économique et sûr de fournir aux institutions financières canadiennes une source fiable et durable de fonds à long terme, au bénéfice des ménages, des entreprises et de l'économie du Canada.

Jusqu'à présent, le PAPHA n'a occasionné aucune perte relativement aux titres hypothécaires LNH achetés auprès des institutions financières canadiennes.

Pour répondre au point (a), lorsque les titres hypothécaires LNH achetés par la SCHL dans le cadre du PAPHA ont été émis initialement, ils étaient adossés à environ 662 948 prêts hypothécaires; de ce nombre, il en reste environ 332 762. Sur le total des prêts hypothécaires achetés par la SCHL en vertu du PAPHA, 2 595 ont fait l'objet d'un défaut de paiement. Cependant, les créances hypothécaires acquises par la SCHL au moyen du PAPHA sont assurées contre les cas de défaut, soit par la SCHL, soit par un assureur privé. Ainsi, toute perte occasionnée par un prêt en défaut de paiement peut faire l'objet d'une demande de règlement au titre de la police d'assurance prêt hypothécaire. La SCHL est donc dédommée par l'assureur hypothécaire et ne subit aucune perte en conséquence du PAPHA.

La SCHL n'est pas en mesure de fournir les renseignements supplémentaires demandés aux points (i) et (ii), car les données appartiennent entre autres à des assureurs privés.

Pour répondre au point (b), le pourcentage des prêts liés au PAPHA qui sont en souffrance depuis au moins trois mois est de 0,478 p. 100, ce qui est comparable au taux de prêts en souffrance de l'Association des banquiers canadiens, qui se situait à 0,40 p. 100 en août 2011.

● (1210)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — CLÔTURE ET ATTRIBUTION DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à vous aviser que je partagerai mon temps avec le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.

Travaux des subsides

Je trouve un peu triste qu'avec ce gouvernement, nous commençons toujours par la fin plutôt que par le début. Peu importe ce qu'on peut penser, ce gouvernement fait ce qu'il veut et il ne prend pas beaucoup en considération les procédures parlementaires ou la tradition parlementaire.

Depuis les dernières élections, on voit un peu trop d'abus. Ce gouvernement abuse de sa majorité croyant que l'appui de 39 p. 100 de la population lui donne tous les droits. On est généreux dans ce calcul parce qu'on ne compte pas les 40 p. 100 de Canadiens qui n'ont pas voté. Donc, ce n'est même pas 30 p. 100 de la population qui les a appuyés, alors ils devraient au moins respecter l'opinion de tous les Canadiens. Ce n'est pas la première fois qu'on parle de ce sujet.

Aujourd'hui, on parle du fait de mettre fin à des débats subitement, après avoir introduit un projet de loi, pas même après plusieurs heures de débats. À plusieurs reprises, ce gouvernement a démontré son abus envers nos institutions. Avec le choix de sénateurs, il a également démontré son non-respect de ses propres promesses. Il s'était engagé à nommer seulement des sénateurs qui seraient élus, mais, en fait, deux semaines après l'élection, le premier ministre a nommé des sénateurs qui, non seulement avaient perdu leurs élections, mais il l'a fait sans avoir consulté les provinces, comme il avait promis de le faire.

Récemment, on a vu que ce gouvernement avait même mis en place des critères pour élire un officier du Parlement. Je ne rentrerai pas dans les détails, mais il y avait deux critères majeurs très simples pour choisir le vérificateur général. Tout d'abord, la personne devait être comptable et, deuxièmement, elle devait être bilingue. Ce gouvernement a ignoré le fait que cette personne devait être bilingue et a engagé un comptable qui avait un peu d'expérience dans une petite province. On voit déjà les abus qui commencent.

Comme on l'a vu jusqu'à maintenant, pour ce gouvernement, il y a toujours deux poids et deux mesures. Nous croyons que le gouvernement abuse de ses pouvoirs en ayant constamment recours au bâillon afin d'éviter des débats. C'est le seul argument qu'on peut trouver aujourd'hui. Il y a déjà eu recours près de dix fois en quelques semaines alors qu'aucun de ces projets de loi n'étaient urgents.

[Traduction]

Le gouvernement a invoqué l'attribution de temps dix fois pour six projets de loi, ce qui veut dire qu'il a eu recours à l'attribution de temps pour six projets de loi, mais à plus d'une étape pour certains d'entre eux. Juste pour la gouverne des gens qui nous écoutent, je souligne que, habituellement, un projet de loi franchit différentes étapes, soit l'étape de la deuxième lecture, l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture. Si l'on multiplie ces six projets de loi par trois, pour les trois étapes qu'ils doivent franchir, on arrive à 18. Ainsi, le gouvernement pourrait, en théorie, invoquer l'attribution de temps 18 fois pour six projets de loi. Comme le gouvernement a présenté dix motions d'attribution de temps jusqu'à maintenant, nous pouvons nous attendre à ce que ces projets de loi fassent l'objet de telles motions lors des étapes ultérieures qu'ils doivent franchir.

Le leader du gouvernement à la Chambre clame que les questions qui font partie du programme législatif du gouvernement ont fait l'objet d'amples discussions depuis l'élection du gouvernement. C'est à n'y rien comprendre.

Le problème, c'est que le gouvernement a fait des promesses lors de la campagne électorale. Or, comme la Chambre est composée à 40 p. 100 de nouveaux députés, nous n'en avons donc jamais vraiment débattu tous ensemble. Qui plus est, les promesses

électorales n'ont pas nécessairement pris la forme de mesures législatives. C'est à nous, les parlementaires, qu'il revient de débattre des mesures législatives.

Cela m'amène à un autre sujet qui n'est pas nécessairement lié au débat d'aujourd'hui. Je siège au Comité d'examen de la réglementation, où nous avons constaté que lorsqu'une disposition n'est pas formulée de façon appropriée, une grande partie du projet de loi et de la réglementation connexe laissent également à désirer. On se retrouve alors avec des lois et des règlements qui manquent de clarté, des Canadiens insatisfaits du libellé de la loi et des tribunaux qui doivent intervenir. Cela alourdit l'appareil bureaucratique et entraîne un gaspillage d'argent.

Le gouvernement soutient avoir déjà consulté les Canadiens, mais c'est loin d'être le cas. Il n'a pas consulté les Canadiens.

Le gouvernement affirme que trois ou quatre heures de débat suffisent pour un projet de loi. Examinons certains projets de lois qui ont été présentés, le projet de loi budgétaire, par exemple, qui compte 600 pages. Il s'agit en fait d'un projet de loi omnibus du gouvernement. À titre d'avocat, j'ai assisté à certaines audiences du comité et je peux dire aux députés que ce n'était pas les délibérations les plus faciles à suivre. Je ne peux tout simplement pas m'imaginer comment quelques heures peuvent suffire pour débattre un projet de loi qui aura des répercussions sur l'ensemble des Canadiens, pas uniquement sur les criminels. Ce projet de loi aura une incidence sur tous les Canadiens, parce qu'un jour ou l'autre ils seront confrontés à un problème de cette nature et s'ils n'ont pas à se présenter devant un tribunal, ils devront à tout le moins payer des impôts pour couvrir les coûts qui seront engagés pour mettre ces mesures législatives en oeuvre et pour en contrôler l'application.

Nous nous efforçons tout simplement de ne pas adopter ces mesures législatives à l'aveuglette. Nous tentons de faire preuve de vigilance avant que ces projets de lois ne soient adoptés, mais ce n'est apparemment pas un argument valable aux yeux du gouvernement.

Nous, au Parti libéral, tentons de faire notre travail, mais le gouvernement insinue que nous faisons de l'obstruction et que nous présentons des amendements déraisonnables. Je comprends le point de vue du gouvernement, car il arrive parfois au NPD d'agir de façon irrationnelle, de tenter de faire de l'obstruction et de présenter des amendements ridicules. Cependant, je pense que, jusqu'ici, le Parti libéral a présenté des amendements fort raisonnables. Nous avons été les premiers à présenter des amendements aux projets de loi. Je pense que nous avons fait notre travail, mais le gouvernement ne veut pas que nous continuions de le faire. Nous voulons que des membres du public — qu'il s'agisse d'experts ou de tiers qui sont touchés par ces mesures législatives — viennent témoigner et qu'ils fassent des suggestions afin que les projets de loi soient véritablement efficaces.

Examinons certains des projets de loi qui ont fait l'objet de motions d'attribution de temps. Le projet de loi d'exécution du budget a été présenté et lu pour la première fois le 14 juin. Toutes les étapes ont été assujetties à des motions d'attribution de temps, et le projet de loi a été mis aux voix le 15 juin.

Ce n'est rien de bien nouveau. Outre le budget, des projets de loi d'exécution du budget sont présentés deux fois par année. Ces projets de loi ne sont pas des questions partisans. Habituellement, c'est ainsi qu'on adopte les lois qui permettent de faire entrer en vigueur le budget.

Travaux des subsides

• (1215)

Habituellement, il s'agit d'un processus technique. Les gens touchés par le budget nous donnent leur point de vue et nous indiquent les changements qu'ils veulent. S'ils ne veulent pas de changement, ils viennent au moins nous donner leur interprétation du projet de loi.

Dans le passé, que le gouvernement ait été majoritaire ou minoritaire, nous avons toujours pu obtenir un consensus quant au nombre d'heures de débat dont nous avons besoin à la Chambre et au comité. Cependant, le gouvernement semble vouloir se servir généreusement du poids de sa majorité pour forcer l'adoption de ses projets de loi. C'est ainsi qu'il a agi dans le cas des deux projets de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-9 et le projet de loi C-13.

Concernant le projet de loi C-10, le projet de loi omnibus sur la criminalité, les conservateurs ont fait adopter une motion d'attribution du temps non seulement par la Chambre, mais également par le comité. J'étais présent. Ils ont décidé tout à coup qu'ils ne voulaient pas entendre ce que nous avions à dire. Ils s'étaient déjà fait une tête et n'avaient certainement pas besoin d'entendre les opinions des experts. Ils n'avaient même pas besoin d'entendre ni le point de vue de l'association du barreau, ni le point de vue des provinces.

Même si les députés du Québec avaient de nombreux amendements valables à apporter au projet de loi, le gouvernement avait déjà décidé qu'il n'écouterait personne. Je sais que le NPD a proposé de nombreux amendements qui n'étaient pas utiles dans les circonstances et qui ont dû être rejetés, mais le député de Mont-Royal a présenté des amendements passablement importants qui étaient appuyés par le ministre Fournier, du gouvernement du Québec. Lors de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport, la semaine prochaine, j'espère que le gouvernement changera d'avis et adoptera quelques-uns de ces amendements.

En ce qui concerne la Commission canadienne du blé, ce ne fut pas une question de procédure. Ce projet de loi aussi a été adopté à toute vapeur. Comme tout doit être fait en quatrième vitesse, on n'a pas le temps d'aviser les agriculteurs et de les faire témoigner, car ces gens-là travaillent, ne l'oublions pas.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps. J'espère qu'on me posera de bonnes questions et que je pourrai continuer.

• (1220)

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, le député a parlé du projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-13. Celui-ci renferme des mesures extrêmement importantes qu'il faut absolument adopter, notamment les améliorations à l'assurance-emploi, la déduction pour amortissement accéléré et le travail partagé.

Il a également laissé entendre qu'il est plutôt inusité de mettre aux voix ce projet de loi d'exécution du budget pour qu'il soit enfin mis en oeuvre. Le projet de loi C-13 aura fait l'objet d'un plus grand nombre d'heures de débat à l'étape de la deuxième lecture que la moyenne des projets de loi du genre au cours des deux dernières décennies, en fait plus longtemps que n'importe quel projet de loi d'exécution du budget présenté par un gouvernement libéral majoritaire pendant cette même période.

La fin de 2011 approche, et nous débattons de la mise en oeuvre du budget de 2011. Le député ne croit-il pas qu'il serait raisonnable de mettre en oeuvre le budget de 2011 en 2011, plutôt qu'en 2012?

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination à votre nouveau poste. J'espère

que vous recevez au moins une fraction de ce que le vrai Président reçoit. Vous devriez être rémunéré, à juste titre, pour votre travail.

Le député pose une excellente question. Voilà un point sur lequel je suis probablement d'accord avec le gouvernement, mais aussi en désaccord parce que je crois que celui-ci a alloué trop de temps à l'étape de la deuxième lecture.

J'aime renvoyer ces projets de loi au comité et consulter les Canadiens. Je ne suis pas un amateur de l'attribution de temps, mais je ne suis pas contre non plus. Si le gouvernement doit recourir à l'attribution de temps, c'est bien à l'étape de la deuxième lecture, pour que les projets de loi soient renvoyés à un comité, où s'effectue le véritable travail.

Les voies et moyens sont une façon de présenter les éléments du budget qui sont urgents. D'autres mécanismes existent également. Rien ne nous oblige à adopter du jour au lendemain un projet de loi d'exécution du budget qui comporte des éléments importants. Si certains éléments doivent être adoptés rapidement, ils peuvent être présentés dans une motion de voies et moyens, et la Chambre votera sur ceux-ci sans délai.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le député libéral ne convient-il pas que notre démocratie parlementaire est une réalité très fragile qui n'existe que par la volonté collective de préserver l'intégrité d'un système de gouvernance qui, lorsqu'il fonctionne bien, fait l'envie du monde entier? Il est tragique qu'on en réduise le rôle et qu'on en compromette l'intégrité.

Le député craint-il, comme moi, de constater que des dommages permanents et irréversibles sont causés à l'institution du Parlement lorsque nous nous permettons d'enfreindre les règles que nous nous sommes engagés à respecter en ce qui concerne le respect des rôles confiés au gouvernement et à l'opposition, et la mise à l'épreuve des mesures législatives dont nous sommes saisis au moyen d'un débat approfondi et rigoureux? Craint-il, comme moi, que nous ne puissions jamais revenir en arrière si nous laissons cette institution s'affaiblir et se dégrader?

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, les interventions du député de Winnipeg-Centre sont toujours plus enflammées qu'elles ne devraient l'être. Toutefois, je comprends le sens de sa question et je suis d'accord avec lui. Je ne suis pas complètement d'accord, mais je conviens que, lentement mais sûrement, nous affaiblissons les traditions du Parlement. Il est un peu dommage que certains députés ministériels d'arrière-ban, comme on les appelle, ne se portent pas à la défense de mesures législatives qui devraient être renvoyées au comité et qu'ils n'écoutent pas les Canadiens.

Je crois qu'il y a place à l'amélioration. Après quelques années, les députés ministériels d'arrière-ban se rendront compte, selon moi, qu'ils ne font rien et qu'ils devront réagir un jour ou l'autre, car ils auront des comptes à rendre à leurs électeurs.

Ce qui est troublant, c'est qu'il semble que le gouvernement considère davantage le Parlement comme une nuisance que comme une institution où s'exprime la volonté des Canadiens.

• (1225)

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Monsieur le Président, je siège au Comité des finances. L'examen article par article du projet de loi C-13 a été quand même assez rapide; je crois que nous n'avons eu besoin que de quelques heures. Ce qui a pris le plus de temps, c'était l'article qui empêchera dorénavant que l'argent des contribuables soit injecté dans le processus électoral.

Travaux des subsides

En fait, si ça dérange à ce point, pourquoi est-ce que le comité n'a pas pris le temps d'en discuter plus longuement, puisque c'est là qu'on s'attend à ce que ce dialogue ait lieu?

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. S'il faut consacrer du temps à un projet de loi pour le rendre parfait, c'est probablement pendant les séances des comités, parce que c'est là qu'on peut vraiment faire témoigner les personnes concernées, et qu'on peut aussi demander au ministre de nous faire part de son opinion. Je suis d'accord avec le député, il faudrait avoir plus de temps.

Le projet de loi C-13 comportait 600 pages et beaucoup de détails techniques. Il aurait probablement fallu accorder plus de temps de préparation aux témoins qui devaient se présenter devant le comité.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a fait un discours très intéressant. On essaie de proposer une mesure non partisane dans notre motion. Les députés de l'autre côté de la Chambre ont dit qu'il y avait plein de bonnes raisons pour limiter le débat. Tout ce nous voulons faire, c'est donner ce pouvoir au Président.

Je me demande si leur opposition à notre motion ne vient pas du fait qu'ils croient ne pas avoir de raisons suffisantes pour convaincre le Président d'accepter les motions de clôture et d'attribution de temps. J'aimerais que mon collègue commente là-dessus.

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. C'est sûr que le gouvernement va s'opposer à la motion du NPD parce qu'il ne pourra plus contrôler les motions de clôture et d'attribution de temps. Le gouvernement sait qu'il ne peut pas contrôler le Président.

Nous, au Parti libéral, ne voudrions pas nécessairement que le Président contrôle ces motions. Cependant, on aimerait que la question soit étudiée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Là, on pourrait trouver des solutions avec tous les parlementaires. C'est une décision du Parlement et pas nécessairement du Président. Il est certain que ce n'est pas une décision qui devrait relever du gouvernement. En principe, nous sommes en faveur de cette motion, mais pas sur tous ses détails.

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de commenter cette motion. Je remercie également le député de Windsor—Tecumseh de l'avoir présentée. J'aimerais revoir la motion en détail, car l'énoncé ne se contente pas de dire que les motions d'attribution de temps sont mauvaises et que le gouvernement ne devrait pas les imposer aussi souvent qu'il le fait. J'aimerais commenter certains détails de la motion fournis par le député.

Par exemple, la motion contient l'énoncé suivant:

[...] une étude et fasse des recommandations en vue de modifier le Règlement relativement à la clôture et à l'attribution de temps de telle sorte que : (i) un ministre serait tenu de motiver la demande de clôture d'un débat;

Nous devrions certainement en discuter, car lorsqu'une motion d'attribution de temps est présentée à la Chambre, on donne très peu d'information pour la justifier. On fournit de brèves explications auxquelles on s'attarde à peine, souvent parce que la motion est injustifiée, et parce qu'aucune justification n'est exigée. Je suis d'accord avec le député à bien des égards. Je crois qu'une justification devrait être présentée à tous les députés de la Chambre. C'est d'autant plus important que certaines questions fondamentales

concernant la raison qui sous-tend la motion d'attribution de temps restent sans réponse. Par exemple, on pourrait vouloir donner aux députés le temps de consulter leurs électeurs. Dans bien des cas, les députés veulent remplir les promesses qui ont été faites pendant la campagne électorale, ce dont parlent sans cesse les conservateurs.

En 2008, on a fait une promesse importante à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse au sujet de l'Accord atlantique et d'une partie des revenus générés par l'exploitation pétrolière qui seraient gardés par les provinces. On leur a promis que la formule de péréquation serait établie de manière à ce qu'on ne tienne pas compte des ressources non renouvelables lors du calcul de la capacité de chaque province de réunir des fonds.

Cependant, c'est quand le projet de loi d'exécution du budget a été présenté, longtemps après les grands principes, qu'on a compris que c'est dans les détails que se cachent les problèmes. La promesse, qui consistait à exclure les ressources non-renouvelables de la formule, n'a pas été tenue dans le projet de loi d'exécution du budget. Essentiellement, les conservateurs ont intégré dans le régime de péréquation un accord qui n'en faisait pas partie. Bill Casey, ancien député, est un de ceux qui ont quitté le parti pour cette raison. Il a voté contre le budget et siégé peu de temps après du côté de l'opposition.

Si j'ai remis ces événements en contexte, c'est pour bien illustrer le fait qu'il s'écoule un certain temps entre le moment où le ministre des Finances annonce les grands principes du budget et celui où le projet de loi d'exécution est présenté. C'est quand on commence à saisir les détails de la mesure qu'on constate que les grands principes ont été dilués, qu'ils ne sont pas exactement ce qu'ils semblaient être. Pour cette raison, j'estime que l'attribution de temps n'est pas indiquée dans de telles circonstances.

Le gouvernement répondra que les libéraux ont eu recours à l'attribution de temps lorsqu'ils étaient au pouvoir, mais souvent, comme dans l'étude de la Loi sur les espèces en péril, ils y ont eu recours en troisième lecture. À cette étape-là, les députés avaient déjà eu amplement le temps de débattre de la mesure.

Les transcriptions des débats permettent aux Canadiens de comprendre les grands principes de la mesure et la façon dont elle se présente, et enfin, de savoir si des amendements y ont été apportés au comité, ou non.

Je félicite mon collègue d'avoir présenté la motion. Je pense qu'il soulève des questions valables sur les circonstances dans lesquelles l'attribution de temps, l'obstructionnisme et la limitation du débat sont indiqués à la Chambre.

Je signale également qu'on parle maintenant de « semaines de travail dans la circonscription ». Quand la Chambre s'ajourne pendant une semaine, les gens se plaisent à dire que les députés ont une semaine de congé. C'est faux, car c'est durant ces semaines que les députés discutent avec leurs électeurs et recueillent leurs opinions sur diverses mesures législatives. À mon avis, l'attribution de temps nuit à cette pratique.

Travaux des subsides

●(1230)

Un député a dit plus tôt que nous avons consacré beaucoup de temps à la question, que la Chambre était saisie du projet de loi d'exécution du budget depuis assez longtemps déjà, que nous l'avions débattu amplement et qu'aucun projet de loi n'avait reçu la sanction royale. Toutefois, ce n'est pas vrai. À la fin de juin, les projets de loi C-2 et C-4 et trois autres ont reçu la sanction royale. Ces mesures sont entrées en vigueur.

Les conservateurs disent que le projet de loi d'exécution du budget doit être adopté en 2011 parce qu'il porte sur le budget de 2011. C'est un argument qui se tient, mais si c'est vrai, pourquoi passons-nous autant d'heures à discuter de la mesure législative sur le droit d'auteur, du registre des armes d'épaule et d'autres mesures, comme le projet de loi C-10?

Les conservateurs pourraient mettre systématiquement le projet d'exécution du budget à l'ordre du jour. Tous les députés pourraient alors dire ce qu'ils pensent de cette mesure ou du projet de loi budgétaire pour l'année prochaine, celui de 2012.

Je tiens à souligner que cette motion dit aussi:

(ii) le Président serait tenu de refuser une telle demande visant à empêcher les députés de s'acquitter de leur responsabilité d'examiner en profondeur les mesures législatives, sauf si les motifs fournis par le gouvernement ont préséance sur ladite responsabilité [...]

La tâche du Président durant la présente législature comporte beaucoup de responsabilités au-delà de la plus évidente, qui est de diriger la Chambre. Il doit aussi déterminer si le processus législatif normal est suivi. Nous en avons eu des exemples avec l'ancien Président. Il a rendu des décisions importantes, des décisions historiques. Ces décisions seront toujours vues comme des moments importants dans la carrière du Président parce qu'elles tiennent aussi lieu d'avis.

Monsieur le Président, dans le cadre de votre travail, une de vos principales responsabilités est d'examiner des mesures législatives qui ont été entérinées en principe à l'étape de la deuxième lecture, puis de déterminer si l'étude faite par le comité est allée au-delà de la portée et du principe du projet de loi. Vous avez le pouvoir d'annuler les amendements proposés même si tous les députés, comme je l'ai dit maintes et maintes fois, les ont acceptés. Vous avez quand même le pouvoir de les refuser.

Cela a déjà été fait, notamment au sujet d'un projet de loi de retour au travail, ou ce que l'on appelle couramment une loi anti-briseurs de grève, qui avait été présenté par un député. Un amendement avait été adopté pour exclure les services essentiels et il semblait faire consensus, en tout cas, il était appuyé par au moins la majorité des députés, mais le Président l'a rejeté parce qu'il allait au-delà de la portée et du principe du projet de loi.

Par conséquent, cela soulève une bonne question, soit que la motion précise qu'il doit vous incomber, monsieur le Président, de refuser l'attribution de temps si elle n'est pas justifiée compte tenu de l'histoire, des principes et de l'esprit du fonctionnement de la Chambre des communes. Je crois que c'est une bonne chose. Pourquoi le Président ne pourrait-il pas intervenir et déclarer que l'attribution de temps ne se justifie pas dans le débat sur un sujet aussi vaste et complexe que l'étude du budget?

Un autre bon argument, à mon sens, c'est que les dernières élections ont apparemment fait entrer beaucoup de nouveaux députés à la Chambre. Je dis « apparemment », parce que je crois que tous les nouveaux députés font du bon travail. Je crois qu'ils sont à la hauteur comme représentants de leurs circonscriptions.

L'attribution de temps nuit à leur capacité de représentation parce qu'ils n'ont pas pu se prononcer. Ils viennent d'arriver à la Chambre et je pense que, sinon le gouvernement, en tout cas le Président devrait faire preuve de compassion et arrêter la machine. Le projet de loi sur le budget de 2011 doit être adopté bientôt, aussi les nouveaux députés devraient-ils avoir la possibilité de se prononcer sur le sujet.

Je crois qu'en soi, c'est là une bonne raison pour imposer un filtre sur le recours à l'attribution de temps à la Chambre. C'est une pratique utilisée depuis le début de l'histoire parlementaire. Je ne peux pas justifier beaucoup de recours à l'attribution de temps parce que, dans bien des cas, ce n'était pas acceptable. Le ministre le reconnaît-il? Que le parti au pouvoir ait été rouge, bleu, orange ou peu importe, le recours à l'attribution de temps n'avait bien souvent aucune justification. Compte tenu du sujet, des personnes en cause et du fait que quelques personnes n'ont pas pu se prononcer sur le projet de loi, surtout si l'on tient compte du peu de consultations, l'attribution de temps est utilisée ici de manière crasse.

●(1235)

Le fait est que nous sommes devant plusieurs projets de loi jugés importants, mais certains le sont plus que d'autres. Par conséquent, j'affirme bien humblement que nous devrions appuyer la motion simplement parce qu'elle introduit un nouvel élément à la Chambre, où aucun parti n'a le pouvoir...

Le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

Nous allons maintenant passer à la période réservée aux questions et aux observations. Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, un élément très préoccupant est ressorti depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur majoritaire. Nous nous sommes aperçus que notre système parlementaire, qui s'inspire du modèle de Westminster, a toujours privilégié le rôle des parlementaires, non les messages partisans préfabriqués. Ce gouvernement fait toutefois l'inverse. On répète sans arrêt que la démocratie, c'est que les conservateurs ont remporté les élections, alors pourquoi le Parlement vient-il leur mettre des bâtons dans les roues?

Ce concept est très troublant, car c'est une attaque directe contre la tradition parlementaire. La démocratie est le système qui a été mis sur pied pour que les citoyens élisent des représentants pour débattre ici des questions de l'heure. C'est mon droit et mon obligation en tant que parlementaire.

Mon collègue pense-t-il que l'attribution de temps s'inscrit dans la tendance générale du gouvernement conservateur à mépriser les traditions et l'importance du système parlementaire de notre pays?

Travaux des subsides

● (1240)

M. Scott Simms: Monsieur le Président, je peux toujours compter sur mon collègue pour employer des tournures qui me plaisent énormément. Il vient d'en utiliser une et j'aimerais la répéter pour les auditeurs qui viennent d'allumer leur téléviseur à la chaîne CPAC. Je vais même lui donner les droits d'auteur. Le concept de messages partisans préfabriqués illustre parfaitement ce qui se passe.

C'est lorsqu'on répète continuellement le même message, sans tenir compte des particularités des différentes circonscriptions. Le Président devrait examiner également les déclarations des députés qui sont très partisans. Ce sont des interventions d'une minute. Quand les députés font des déclarations on ne peut plus partisans, ils oublient une chose. À la toute fin, ils oublient de dire, « Je suis le premier ministre et j'approuve cette publicité ». C'est la seule chose qui fait défaut dans ces déclarations de députés.

C'est regrettable, mais les messages partisans préfabriqués ne disent pas ce que le projet de loi signifie pour le Canadien moyen.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, j'ai la plus haute estime pour les opinions du député d'en face en ce qui a trait aux questions liées à la démocratie et au processus parlementaire, qu'il a clairement étudiées.

Il y a un juste milieu à tout. Même John Stuart Mill, le grand défenseur du libéralisme et de la démocratie, a dit qu'il y avait des limites à la liberté, notamment la liberté d'expression. Où se situe la limite? Un peu plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu parler des centaines d'heures et des innombrables débats qui ont été consacrés jusqu'à présent aux questions sur lesquelles les Canadiens voulaient que nous légiférions et aux dossiers pour lesquels ils voulaient que nous agissions promptement. Où se situe la limite? Nous pourrions continuer de façon indéfinie, et la liberté serait respectée, mais, comme le disait John Stuart Mill, la liberté n'est pas sans limites. Je crois que mon collègue en conviendra certainement.

M. Scott Simms: Monsieur le Président, j'ai moi aussi beaucoup de respect pour le député. Il y a des atomes crochus entre la côte Est et la côte Ouest.

Je souscris aux propos de John Stuart Mill sur les limites à la liberté qui ont été cités. Toutefois, le contexte est un peu différent. Les limites dont il est question sont celles selon lesquelles l'exercice d'une liberté ne doit pas causer de préjudice à autrui. Je pense que c'est probablement à cela que John Stuart Mill faisait allusion, ce qui n'a rien avoir avec les limites de temps imposées à la Chambre. Je peux me tromper, mais je crois que c'est ce qu'il voulait dire.

Ce qui me trouble, c'est de voir les conservateurs se concentrer sur le débat proprement dit. Le nombre de mots prononcés à la Chambre a dépassé une certaine limite, ce qui est signe qu'on a épuisé le sujet. Je propose à la Chambre, en tout respect, de considérer la question sous un autre angle. Si on devait imposer des limites au débat, on ne devrait pas, alors, viser les députés qui n'ont maintenant plus l'occasion de s'exprimer sur cette question, du simple fait que d'autres se sont exprimés avant eux. Là où je veux en venir, c'est que les nouveaux députés devraient avoir leur mot à dire. Cette question a été soulevée dans leur circonscription, et ils viennent ici en tant que véritables représentants. On ne devrait pas imposer de limites aux députés qui n'ont pas eu leur mot à dire.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup.

J'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion dont la Chambre est saisie. Je trouve qu'il est très ironique qu'un député du parti au pouvoir, le parti qui a obtenu un mandat majoritaire, a dit aujourd'hui que « tout le monde a le droit d'être entendu à la Chambre ». C'est ce qu'il a affirmé quand il a présenté une pétition avec laquelle il n'était pas d'accord. Cela m'a encouragée parce que je me suis dit que beaucoup de députés conservateurs devaient être en faveur de la motion à l'étude.

Si tout le monde a le droit d'être entendu à la Chambre, les députés devraient sûrement avoir le même droit. J'entends souvent dire ici qu'un projet de loi a été débattu en mars dernier ou en septembre dernier. Je dois rappeler à tous mes collègues que le Parlement a été dissous et qu'il a recommencé à siéger. Nous sommes dans une nouvelle session. Beaucoup d'entre nous ne siégeaient pas à la Chambre quand ces projets de loi ont été présentés auparavant. Quand un projet de loi est présenté à nouveau, cela devient une nouvelle mesure législative. Il est présenté comme un nouveau projet de loi, et c'est ainsi qu'on en parle. Nous avons plus de 100 nouveaux députés à la Chambre. Ils devraient avoir le droit de discuter et de débattre des projets de loi dont nous sommes saisis, tout comme les députés d'expérience qui sont de retour à la Chambre.

J'aurais voulu me prononcer contre de nombreux projets de loi présentés à la Chambre. Ce n'est pas parce que je voulais entendre le son de ma propre voix, mais parce que je voulais représenter mes électeurs. Je n'ai pas pu le faire parce que le gouvernement a eu recours à la clôture ou à l'attribution de temps. Ce n'est sûrement pas un comportement acceptable.

J'ai été professeure d'histoire pendant de nombreuses années, au cours desquelles j'ai donné des cours sur la démocratie parlementaire. Nous affirmons que la démocratie est une chose fondamentale et nous en sommes très fiers. Notre démocratie compte de nombreuses lacunes, certes, mais malgré cela, il s'agit du meilleur système qui soit. En effet, notre démocratie parlementaire est la meilleure forme de démocratie. Les députés sont élus et la majorité forme le gouvernement. Les élus doivent ensuite débattre des enjeux ici, à la Chambre. Même si le gouvernement est majoritaire, il ne doit pas en profiter pour agir en dictateur. Il ne doit pas non plus profiter de sa majorité pour faire taire ceux qui s'opposent à ses points de vue en présentant des motions de procédure qui visent à clore le débat.

Fondamentalement, dans une démocratie parlementaire, il doit absolument y avoir un débat éclairé à la Chambre. Le gouvernement prend le temps de présenter son point de vue, puis l'opposition, le sien, d'abord par ses observations, ensuite par des amendements, le cas échéant. Toutefois, j'ai personnellement constaté que dans cette enceinte, de plus en plus, je suis muselée. On ne me permet pas de représenter mes électeurs ou de présenter un point de vue divergent. Ce processus est une menace pour la démocratie parlementaire.

Nous sommes très fiers du rôle que nous jouons à l'échelle internationale dans la promotion de la démocratie. En Égypte, nous avons défendu la démocratie. En Libye, nous avons aidé à renverser le régime au pouvoir, car nous croyons en la démocratie.

● (1245)

Alors qu'on parle de l'importance de la démocratie dans tous ces pays étrangers — et il s'agit ici d'un appel à tous les parlementaires —, comment peut-on saper à la Chambre la démocratie parlementaire même qu'on cherche à instaurer dans d'autres pays? Ça nous donne l'air hypocrite.

Travaux des subsides

Lorsqu'on parle du Moyen-Orient, que ce soit la Libye ou l'Égypte, on évoque le droit de manifester, le droit à la liberté d'expression, le droit pour l'opposition d'exprimer son opinion. Lorsqu'il est question de l'Ukraine, on dénonce le traitement réservé à l'opposition, et avec raison: c'est notre rôle, après tout. Par conséquent, comment mes collègues d'en face peuvent-ils fermer les yeux pendant que le gouvernement contraint au silence leurs propres collègues au Parlement en imposant des bâillons l'un après l'autre?

J'ai consulté des statistiques afin de voir ce qui a vraiment eu lieu. En 53 jours de séance, le gouvernement conservateur a recouru à dix reprises à des motions d'attribution de temps, dont huit au cours des 39 derniers jours. Qu'ont-ils à cacher? Ils proposent des mesures législatives. Débattons-en, exprimons nos points de vue et prenons connaissance de nos arguments respectifs. Les conservateurs sont majoritaires et pourront faire adopter leurs projets de loi même sans bâillonner l'opposition.

Ce que je me demande, c'est quelle est la véritable intention du gouvernement? Est-ce que le gouvernement majoritaire est pressé de mettre fin aux travaux du Parlement et de retourner dans ses circonscriptions ou est-il tellement arrogant et déconnecté des Canadiens qu'il pense que la majorité qu'il détient lui permet de se comporter comme une autocratie plutôt qu'une démocratie? Nous devons vraiment veiller au grain.

Tous les parlementaires, s'ils croient à la démocratie parlementaire, doivent appuyer cette motion. Dans une démocratie parlementaire, on ne réduit pas les parlementaires au silence. Ce n'est pas comme si le débat visait à entraver l'adoption d'un projet de loi. Nous avons été saisis d'un projet de loi aussi volumineux que le bottin de téléphone de certains cantons. Pourtant, nous n'en avons presque pas débattu et plusieurs députés n'ont même pas eu l'occasion de prendre la parole. Il s'agissait du projet de loi d'exécution du budget. Lorsqu'il est question du budget, de la façon de dépenser l'argent des Canadiens, l'opposition devrait avoir le droit de faire valoir des points et de poser des questions. Si le gouvernement n'a rien à cacher, pourquoi s'obstine-t-il à vouloir restreindre le débat?

Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, leur attitude était diamétralement différente. J'ai entre mes mains cette magnifique citation. J'aimerais également rappeler aux députés ce qui s'est passé avec le projet de loi omnibus sur la criminalité. Les conservateurs essaient également de le faire adopter à toute vapeur. Au total, ils font adopter neuf projets de loi à toute vapeur, en accordant quelques jours de débat seulement, ce qui nous laisse peu de temps pour poser des questions et digérer leur contenu. Je le répète, pourquoi?

Voici des propos tenus par le ministre de la Sécurité publique le 27 novembre 2001. C'est fou comment le discours des conservateurs change lorsqu'ils détiennent une majorité. Voici ce qu'il a dit:

Il est inacceptable que le gouvernement ait recours à la clôture et à l'attribution de temps. Cela envoie le mauvais message aux Canadiens. Cela dit aux Canadiens que le gouvernement a peur du débat, qu'il craint la discussion et qu'il a peur de devoir justifier publiquement les mesures qu'il a prises.

J'en appelle à tous les parlementaires. Si le gouvernement n'a rien à cacher, débattons et appuyons cette motion.

• (1250)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, la députée est à la Chambre depuis peu, et c'est un plaisir de la compter parmi nous. Il y a quelques nouveaux députés de l'autre côté de la Chambre.

Pour ma part, j'étais ici pendant la dernière législature, quand plusieurs de ces débats ont eu lieu. Toutes ces questions ont été présentées à la population canadienne. Les Canadiens ont pu voter le 2 mai. En l'élisant pour la première fois avec une majorité, les électeurs canadiens ont donné à ce gouvernement le mandat très clair de mener à bien les dossiers que nous présentions à la Chambre depuis 2006. Ces questions ont fait l'objet de nombreuses heures de débat et de nombreux discours ici, à la Chambre.

Quel était le but des élections, d'après la députée?

• (1255)

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, les élections donnaient aux Canadiens l'occasion d'envoyer au Parlement des députés chargés de les représenter ici, sur la Colline. C'est exactement ce qu'ont fait les Canadiens. Ils n'ont pas tous élu des candidats conservateurs pour les représenter. Ils ont aussi élu des députés de l'opposition, et ils veulent que l'opposition joue le rôle qui lui revient.

Je commence à en avoir marre de me faire dire que des questions ont déjà été débattues et que c'est de l'histoire ancienne. Quand les Canadiens votent, ils ne se prononcent pas sur des projets de loi particuliers ni sur des mesures précises. Les Canadiens ne connaissent pas tous les tenants et les aboutissants des projets de loi qui sont présentés ici. Tout ce que nous entendons de la part du gouvernement, ce sont des discours creux.

Je le répète: les élections servent à élire des députés et à les envoyer à la Chambre afin qu'ils représentent les divers points de vue qui existent partout au pays. C'est à ça que servent les élections.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord ma collègue de son excellent discours, qui expliquait très bien comment ce genre de motion d'attribution de temps rend notre Parlement moins crédible et moins démocratique, et fait taire la voix de ceux qui voudraient pouvoir débattre ces problèmes et qui ont des préoccupations par rapport à certains projets de loi.

Tout ce qu'on propose, c'est de laisser quelqu'un qui n'est pas partisan, qui est extérieur à tous ces débats partisans, décider si une motion d'attribution de temps est justifiée ou non. Si le gouvernement croit avoir des raisons crédibles pour déposer une telle motion et s'il croit qu'elle est très importante, il va pouvoir donner ces raisons. La décision va échoir à quelqu'un d'autre que le gouvernement lui-même, qui décide de tout.

J'aimerais que ma collègue fasse des commentaires là-dessus.

[Traduction]

Mme Jinny Jogindera Sims: Tout à fait, monsieur le Président. Le libellé de cette motion est neutre. Cette motion, qui est non partisane, s'appliquera à tous les partis politiques, peu importe celui qui forme le gouvernement. En fait, elle habilite la présidence à prendre les décisions dans ces cas.

Permettez-moi de lire une citation qui ajoutera à ce débat:

Or, dans le mot Parlement, il y a le mot parler. C'est un endroit où les représentants du peuple parlent des questions d'intérêt public.

Cette déclaration a été faite par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. C'est tout ce que nous demandons: le droit de parler des questions d'intérêt public.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'ignore si je suis le seul à trouver ironique la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais laissez-moi replacer les choses dans leur contexte. Je souligne qu'il ne reste plus que 16 jours de séance avant que la Chambre n'ajourne pour le congé de Noël.

Tandis que le gouvernement présente des mesures législatives qu'il veut faire adopter dans l'intérêt des Canadiens, les néo-démocrates, eux, choisissent cette journée-ci, leur journée désignée, pour débattre non pas d'un important projet de loi comme celui sur la Commission du blé, ou celui sur le budget ou encore sur le registre des armes à feu — tous des projets de loi au sujet desquels ils ont pourtant déploré que le temps alloué au débat était insuffisant —, mais de quoi donc? Du temps que devrait durer un débat pour être suffisant. Voilà qui est incroyable. L'opposition abuse du processus parlementaire, d'une part, en débattant d'une question frivole et, d'autre part, en faisant fait fi des questions de...

• (1300)

Le Président: À l'ordre. Je dois interrompre le député parce que son temps de parole est écoulé.

La députée de Newton—Delta-Nord a moins de 30 secondes pour répondre.

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, il n'y a rien de plus important que de débattre de la valeur et de la sauvegarde de notre démocratie parlementaire. Je me désole que le député ne comprenne pas que ce dont nous débattons est au coeur du régime parlementaire. À son avis, le débat est une perte de temps, ce qui m'explique pourquoi les conservateurs présentent si souvent des motions de clôture. Ils n'accordent aucune valeur aux débats de la Chambre.

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui en cette Chambre pour prendre la parole au sujet d'une motion du NPD. Très sincèrement, cela me fait d'autant plus plaisir que cela concerne directement votre rôle, monsieur le Président, un rôle que vous exercez très bien dans le pur respect de votre titre à la Chambre. Je suis nouvellement élu. J'ai l'avantage de la fraîcheur et je peux affirmer que j'apprécie beaucoup votre travail.

J'ai ici une citation du 2 mai 2011. Elle dit ceci: « Nous allons gouverner pour tous les Canadiens, incluant ceux qui n'ont pas voté pour nous, [je répète cette dernière partie « incluant ceux qui n'ont pas voté pour nous »], y compris la grande nation québécoise. »

C'est un extrait du premier discours, en sa qualité de chef d'un parti ayant une majorité au Parlement, du très hon. premier ministre, celui qui est notre premier ministre présentement.

C'était sa position le 2 mai, après des années dans l'opposition et après des années à la tête d'un gouvernement minoritaire. Voilà qu'on en est rendus, à peine quelques mois plus tard, à devoir défendre la notion même du droit à l'opposition de prendre la parole dans cette Chambre.

Je vais aussi mentionner un extrait d'une chronique très bien faite et qui a été publiée au Québec le 23 novembre 2011 dans le journal *La Presse*. Il exprime sûrement bien selon moi la position d'une très grande majorité de Québécois et très certainement aussi de Canadiens:

[...] il arrive, parfois, lorsqu'un chef atteint son but [dans ce cas-ci, c'est la majorité parlementaire pour le parti du premier ministre actuel] que la partisanerie aveugle

Travaux des subsides

laisse place à un peu de magnanimité [pour résumer, c'est une forme d'écoute bienveillante], un mot apparemment absent du vocabulaire de [...] [je ne citerai pas textuellement, car on ne peut pas nommer en Chambre le nom de famille du très hon. premier ministre actuel] et de ses principaux ministres.

Rappelons que ce gouvernement jouit d'une majorité aux Communes, mais qu'il n'a été élu que par 39,6 p. 100 de Canadiens (16,5 p. 100 au Québec, une province particulièrement malmenée par le bulldozer).

Lorsque [notre honorable premier ministre] a déclaré, le soir de sa victoire, qu'il gouvernerait pour tous les Canadiens, il ne s'agissait apparemment que d'une formule creuse dénuée d'intention réelle [...].

La chronique avait le nom de famille du premier ministre suivi de la mention « le bulldozer

C'est maintenant le point de vue qui apparaît noir sur blanc, sans aucune nuances, chez les chroniqueurs qui sont de loin les plus lus par la population québécoise. La même chose est en train de se produire au Canada anglais. On devrait être très inquiets d'en être rendus là et qu'une telle chose arrive dans une démocratie aussi ancienne que la nôtre.

Tout cela est causé par un problème de surutilisation de ce qui est appelé « le bâillon ». Avant d'aller plus loin pour creuser le problème, j'aimerais avant tout régler une affirmation pour le moins erronée de la part du gouvernement en réaction à notre motion d'aujourd'hui. Elle porte sur le projet de loi C-13.

J'aimerais simplement souligner que le projet de loi porte sur l'exécution de certaines dispositions du budget. On n'est pas en train de repousser l'adoption un budget, cela concerne son exécution. Le dépôt du projet de loi C-13 a eu lieu le 4 octobre 2011. On n'est pas, contrairement à ce qui a été affirmé par certains de mes collègues d'en face, en train de retarder l'adoption d'un budget depuis le discours du Trône au mois de juin dernier. Ce n'est pas du tout le cas. On questionnait un document hyper important. Une de mes collègues a souligné que c'était gros comme un bottin téléphonique. Il a été déposé seulement le 4 octobre dernier. Le budget compte 644 pages. Il n'y a eu seulement que sept jours de débats en Chambre et une attribution de temps à chacune des étapes. Il y a eu une mesure d'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture.

Utiliser cet exemple est complètement erroné quand on regarde dans les faits ce qui s'est passé et le comportement très convenable de la part de l'opposition qui demandait simplement d'avoir plus de temps pour discuter des quelque 640 pages du budget.

Revenons au problème principal. Le gouvernement a le pouvoir unilatéral d'appliquer l'article 78 du Règlement relatif à l'attribution de temps. À cet égard, on a un problème. Les Canadiens sont déjà en déficit de démocratie.

• (1305)

Avec le mode de scrutin actuel uninominal à un tour, on peut se retrouver avec une Chambre comme celle-ci, où 60 p. 100 des Canadiens se retrouvent avec une délégation d'une minorité de députés à la Chambre. On a donc un déficit démocratique sérieux qui a été réglé dans plusieurs démocraties modernes. Mais c'est un sujet dont on pourrait parler 25 minutes, je ne m'y attarderai donc pas trop.

Travaux des subsides

On est donc coincés avec ce tour uninominal pauvre qui est une torsion des résultats. Que reste-t-il à ces plus de 60 p. 100 des Canadiens? Il leur reste une seule chose: le droit que ces élus, mis en minorité, puissent parler, déposer de nombreuses suggestions de motions et soient entendus. Si on enlève l'essence même du tout petit peu de ce qui reste de droit démocratique dans le système actuel, on se demande ce qui restera de la démocratie au Canada. C'est aussi sérieux que cela.

Bâillonner l'opposition sept fois en un court laps de temps, c'est bâillonner sept fois en quelques mois six Canadiens sur dix. Si on pense encore que le gouvernement est un gouvernement responsable, que la Chambre est une Chambre de représentants, bâillonner sept fois ce côté-ci de la Chambre, c'est bâillonner sept fois en quelques mois six Canadiens sur dix. J'aimerais l'entendre, si un seul de mes collègues de l'autre côté est en désaccord avec cette perception ou ce point de vue sur la démocratie. Peut-on se lever à la Chambre et dire que si on bâillonne sept fois l'opposition, ce n'est pas l'équivalent dans le contexte actuel de la Chambre de bâillonner sept fois en quelques mois six Canadiens sur dix?

On a mis un bâillon dans le cas du projet de loi C-18 sur la gestion du blé, une base de l'économie, une base de l'alimentation des Canadiens, ce qui est une question assez importante. On y a mis deux bâillons. On a mis un bâillon dans le cas du projet de loi C-10. On l'a même fait en comité, même dans cet espèce d'endroit clos où on est supposé enfin pouvoir entendre des spécialistes et échanger avec eux. Même là, on a mis un bâillon. Pourtant, on doit rappeler encore et encore à la Chambre que le projet de loi C-10 est contesté par le Barreau canadien, par le regroupement d'avocats de toutes les provinces et par une majorité de gouvernements provinciaux. Et on met un bâillon.

Je vais revenir au discours du très honorable premier ministre qui parlait de gouverner pour tous les Canadiens. Il avait là une chance exceptionnelle de prouver qu'entre sa déclaration et ses gestes, il y aurait un jour un peu de cohérence. Nous avons déposé plus de six fois une motion bien simple demandant de faire un projet de loi C-10A comportant tout ce qui concerne les agressions sexuelles envers des mineurs. Le lendemain, la Chambre entière se serait levée et l'aurait adopté. Ces six motions n'ont, à aucun moment, été considérées par le gouvernement en place, dirigé par un premier ministre qui a commencé, au premier soir de sa première victoire à vie comme gouvernement majoritaire, en disant qu'il gouvernerait pour tous les Canadiens.

La première définition qui apparaît après une recherche assez simple sur le site du Président est la suivante:

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux, la Chambre des communes observe des règles et des traditions, écrites ou non. C'est au Président que revient d'interpréter ces règles avec impartialité, de maintenir l'ordre et de défendre les droits et les privilèges des députés, dont [c'est le premier droit évoqué, noir sur blanc] le droit à la liberté de parole.

Ce que demande la motion est assez simple, monsieur le Président. Il s'agit de vous donner cette responsabilité, qui fait partie de votre rôle, et de vous accorder plus de pouvoirs. On n'est pas en train de jouer avec quelque chose qui n'existe pas dans d'autres pays ou d'inventer un mécanisme démocratique très complexe. On dit simplement qu'effectivement le rôle du Président est d'être impartial — rôle très bien rempli à la Chambre par notre Président actuel — et qu'on lui accorde tous le rôle de se pencher sur cet espèce d'excès antidémocratique, l'article 78 permettant de bâillonner sans arrêt, et de se demander pourquoi il faut mettre un bâillon.

●(1310)

Il faut se demander si on a d'excellentes raisons de le faire et pourquoi on devrait faire taire rapidement l'opposition officielle, qui, dans notre système, représente une majorité de Canadiens.

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours. Le député de Beauce a dit à 11 h 35, aujourd'hui, pendant la période des questions, qu'il est très important d'étudier en profondeur les projets de loi. J'aimerais que mon collègue me parle de ce commentaire. Pourquoi le gouvernement pense-t-il parfois d'une façon et parfois d'une autre?

M. François Lapointe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'amener sur cette piste. Je vais lire rapidement un extrait encore plus fort qui va dans ce sens:

Après avoir limité le débat à la Chambre dès la première journée, après avoir limité les audiences du comité à deux jours et après avoir donné aux témoins un préavis de 24 heures, le gouvernement nous fait maintenant savoir qu'il apporte un amendement majeur à son projet de loi. [...] Le gouvernement admettra-t-il qu'il devrait consulter sérieusement le Parlement, les parties touchées, des spécialistes et la population [concernée] [...]?

De qui venaient ces mots de sagesse? Du très honorable premier ministre actuel, le 8 décembre 1995. Pourquoi était-ce si important en 1995 et est-ce tellement secondaire aujourd'hui? La responsabilité de répondre à cette question revient à nos collègues d'en face.

[Traduction]

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, assurons-nous de bien comprendre une chose.

Même si les néo-démocrates se plaignent qu'on ne leur accorde pas suffisamment de temps pour débattre d'un projet de loi, ils ne souhaitent pas vraiment en débattre. Tout ce qu'ils cherchent à faire, c'est de rejeter les projets de loi du gouvernement.

Ils veulent torpiller les projets de loi et non pas en débattre. Ils ont tué un si grand nombre de projets de loi que Quentin Tarantino serait impressionné. C'est ce que les néo-démocrates essaient de faire ici.

Le député ne pense-t-il pas que plus de 100 discours et plus de 50 heures de débat sur des mesures législatives comme le projet de loi C-10, c'est suffisant?

[Français]

M. François Lapointe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'amener sur cette piste encore plus que sur la piste précédente. C'est d'une absurdité sans nom de prétendre qu'il serait inutile d'avoir un débat sur un projet de loi, puisque l'opposition va probablement voter contre. On étire un peu ce raisonnement et on ferme la Chambre des communes demain matin; c'est réglé. On pourrait faire jouer une cassette ici qui répète sans arrêt: « Nous avons reçu un mandat fort des Canadiens pour l'économie » et tous aller faire autre chose. On étire un peu ce raisonnement et la vie parlementaire canadienne ressemblera à ce que je viens de décrire.

Le Président: À l'ordre.

Comme il est 13 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Le vote porte sur la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le Président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 28 novembre 2011 à l'heure ordinaire de l'ajournement.

• (1315)

L'hon. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, je vous demanderais de déclarer qu'il est 13 h 30.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD) propose que le projet de loi C-315, Loi modifiant le Code canadien du travail (langue française), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est un réel plaisir de voir que cette Chambre va prendre quelques minutes — même si c'est bien peu — aujourd'hui pour discuter du projet de loi d'initiative parlementaire que je parraine et qui, rappelons-le, a pour objectif de reconnaître aux travailleurs du Québec oeuvrant au sein d'une entreprise qui relève de la juridiction fédérale, les mêmes droits linguistiques que ceux prévus par la Charte de la langue française au Québec.

Il est en effet difficile de comprendre pourquoi, ou comment, un employé, travaillant par exemple dans une banque au Québec, n'aurait pas les mêmes droits linguistiques que son homologue travaillant dans une caisse populaire de l'autre côté de la rue, et ce, toujours en territoire québécois. Ainsi, ce projet de loi tombe sous le sens et je vois difficilement quelles raisons pourraient nous empêcher de voter unanimement en cette Chambre, pour une rare fois.

De plus, ce projet de loi vise à reconnaître des droits linguistiques à la majorité francophone du Québec. Or comme ces droits sont déjà reconnus à la majorité anglophone du reste du pays, il appert que l'on peut donner au Québec sans enlever quoi que ce soit à qui que ce soit dans le reste du Canada.

Le 27 novembre 2006, cette Chambre a adopté une motion qui disait ceci:

Que cette Chambre reconnaisse que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.

Ce que je souhaite, dans la lignée des propositions faites par mon regretté chef Jack Layton à la nation québécoise, c'est que par ce projet de loi et par d'autres que proposeront mes collègues du NPD, nous contribuions à mieux définir concrètement la place et les droits du Québec au sein du Canada.

Aujourd'hui, par ce projet de loi, nous avons une occasion en or de commencer à reconnaître cette spécificité par des gestes concrets. En effet, c'est plus de 200 000 travailleurs de chez nous qui se verraient ainsi reconnaître formellement et de façon garantie des droits linguistiques qui vont de soi pour l'ensemble des travailleurs canadiens. Ce sont plus de 7 millions de Québécoises et de Québécois qui se verraient dire: « Bienvenue au Canada, vous serez bientôt chez vous, chez nous. »

Au lendemain de mon élection et jusqu'à ce jour, à tous ceux qui, sur la Colline, s'imaginait que le Bloc avait pratiquement disparu et qui me félicitaient d'y avoir participé en défaisant une candidate bloquiste, je répondais chaque fois que le Québec avait choisi de donner une autre chance au fédéralisme parce que, avec son approche de fédéralisme asymétrique, Jack Layton avait réussi à les convaincre qu'ils pouvaient espérer un jour réintégrer le Canada par la grande porte.

Le temps est venu de faire un premier pas vers le Québec. Je parle bien d'un premier pas, car la marche ne s'arrêtera pas avec ce projet de loi. Sans vouloir être prophète de malheur, on ne saurait espérer que le Québec nous offre éternellement la possibilité de marcher ensemble vers la construction d'un nouveau Canada qui nierait dans la pratique ce qu'il veut bien lui reconnaître en essence. Dans mon petit catéchisme, autrefois, c'est ce qu'on appelait la différence entre des vœux pieux et des réalisations concrètes. Ainsi, au moment où les conservateurs braquent le Québec avec une multitude de projets de loi allant à l'encontre des larges consensus de notre société, il est plus que temps de passer à l'action et non à l'étude.

Maintenant, pour tous les francophones du pays, membres de communautés linguistiques vivant en situation minoritaire, soit en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse — et on me pardonnera de ne pas toutes les nommer faute de temps — et qui, par l'arrivée de ce projet de loi, s'inquiéteraient de voir disparaître ou amoindrir le concept de dualité linguistique au pays, concept qui constitue leur gage de développement, je les rassure en disant qu'il n'en est rien.

Qui plus est, ce projet de loi ne s'applique pas aux institutions fédérales mais bien aux entreprises. Or, les institutions sont assujetties à la Loi sur les langues officielles. Ainsi, les communautés de partout au pays n'ont rien à craindre et rien à perdre avec le projet de loi C-315. Leurs droits linguistiques seront toujours protégés par la Loi sur les langues officielles. De plus, par mon travail au sein du Comité permanent des langues officielles, je continuerai à défendre leurs intérêts avec acharnement tant et aussi longtemps que j'occuperai ces fonctions.

Initiatives parlementaires

Il en va de même pour la communauté linguistique anglophone qui vit en situation minoritaire au Québec avec qui j'ai eu de belles discussions et qui comprend maintenant qu'il est possible d'être pour le projet de loi C-315 sans être contre la minorité anglophone du Québec.

• (1320)

Maintenant, allons au coeur du projet de loi C-315 pour en évaluer les implications et ainsi conjurer les démons qui naissent trop souvent de l'ignorance des faits.

Ainsi, selon le libellé actuel, les entreprises fédérales qui exercent au Québec seraient assujetties aux exigences suivantes: utiliser le français dans leurs communications écrites avec le gouvernement du Québec et avec les autres personnes morales établies au Québec; donner à leurs employés le droit d'exercer leurs activités en français; rédiger en français les communications qu'elles adressent à leurs employés; rédiger en français les conventions collectives de même que leurs annexes; rédiger en français les offres d'emploi et les publier simultanément dans un quotidien avec les offres d'emploi publiées dans une autre langue, et ce, dans une présentation au moins équivalente.

Mentionnons également que ce projet de loi n'a pas pour effet d'exclure une autre langue. L'usage d'une autre langue ne doit cependant pas l'emporter sur l'usage du français. Par ce projet de loi, il deviendrait impossible pour un employeur de congédier, de mettre à pied ou de rétrograder un employé parce qu'il se serait prévalu des dispositions prévues dans ce projet de loi. Bref, ce n'est rien de très sorcier pour quiconque vit et travaille au Québec.

Quels sont les types d'entreprises susceptibles d'être touchées par ce projet de loi? Les banques, les aéroports, les compagnies de transport reliant le Québec à une ou plusieurs autres provinces, les entreprises de télécommunications et les stations de radiodiffusion. Dans ce dernier cas, imaginons une station de radio anglophone oeuvrant pour la communauté anglophone du Québec et opérant en anglais. Cette entreprise pourrait même demander au gouverneur en conseil de profiter de quelques exemptions qui refléteraient la réalité dans laquelle elle opère.

Voilà bien une autre preuve, si c'était nécessaire, que ce projet de loi n'est pas dogmatique, mais bien conçu de façon à ce qu'une majorité de Québécoises et de Québécois s'y retrouvent en ayant le sentiment d'être reconnus chez eux au Québec, mais également à l'intérieur de la fédération canadienne. Ai-je besoin de rappeler que la Cour suprême du Canada a statué, alors qu'elle se penchait sur la constitutionnalité de certaines des dispositions de la Charte de la langue française, que l'objectif de cette loi était de promouvoir et de protéger la langue française et d'assurer que la réalité de la société québécoise se reflète dans le visage linguistique de la province? C'était également une recommandation importante issue du rapport de la Commission Larose déposé en 2001.

Si pour certains de la Chambre ce projet de loi ne va pas assez loin, je sais que chez d'autres il soulève des craintes injustifiées, mais compréhensibles tant nos batailles linguistiques au pays nous ont souvent brouillé la vue. Avec l'aide des membres de mon parti, nous avons fait nos devoirs, si bien que le caucus du NPD est unanime à recommander l'adoption de ce projet de loi, qui constitue une partie de l'immense héritage que nous a laissé Jack Layton lorsqu'il a tracé la voie de ce qui devait être son Canada de demain.

Si l'homme n'est plus, sa vision perdure et tous ceux et celles qui ont cru en lui et qui croient dans un Canada inclusif où le Québec reprend sa place attendent que nous retroussions nos manches pour faire en sorte que ce pays advienne. Ce Canada, c'est le nôtre et c'est

à nous de le bâtir. Personne ne sera dupe de voir se multiplier les études à la place des réalisations. On ne sort pas de l'hiver en pelletant la neige par en avant.

Alors, passons à l'action et construisons ensemble et maintenant ce Canada d'aujourd'hui où la notion de nation québécoise trouvera une amorce de reconnaissance.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement le député d'Acadie—Bathurst pour son appui à mon projet de loi et l'ensemble de la députation de cette Chambre qui prend le temps de discuter de cette question si importante pour le Québec, certes, et j'oserais même dire surtout pour l'avenir du Canada.

• (1325)

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, le député de Trois-Rivières a-t-il consulté des groupes minoritaires parlant le français à l'extérieur du Québec ou des groupes minoritaires parlant l'anglais à l'intérieur du Québec? Je me demande si le député pourrait partager quelques points de vue sur la manière dont les groupes minoritaires parlant le français dans les autres provinces voient ce projet de loi.

M. Robert Aubin: Monsieur le Président, j'ai peut-être parlé trop vite, mais cela faisait partie de mon allocution. J'ai rencontré des groupes de minorité francophone de partout au pays et j'ai également pris le temps de discuter avec des représentants de la communauté linguistique minoritaire anglophone du Québec, qui sont venus me rencontrer à mon bureau pour me faire part de leurs craintes. On a pris le temps qu'il fallait pour les rassurer. Chacun de ces groupes est ressorti en ayant l'impression de ne pas seulement avoir été entendu, mais d'avoir été écouté. Cela a diminué leurs craintes par rapport aux exigences de ce projet de loi.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien écouté mon collègue. J'ai l'intention de prendre la parole plus tard. Ai-je bien compris, lorsqu'il a dit que son projet de loi inclurait également les aéroports? Est-ce que des sociétés comme le Vieux-Port de Montréal ou Postes Canada seraient incluses? J'aimerais qu'il nous dise s'il a établi une liste des entreprises dites fédérales qui seraient incluses ou non incluses.

M. Robert Aubin: Monsieur le Président, je n'ai pas dressé de liste exhaustive, pour répondre à la question de mon honorable collègue. Cependant, il est clair que ce projet de loi vise uniquement les entreprises de compétence fédérale et non les institutions qui sont déjà couvertes par la Loi sur les langues officielles. Quand on parle de sociétés de transport, on entend celles qui font du transport interprovincial.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue pour son exceptionnel talent oratoire. Il est un fier représentant de la langue française et un grand défenseur de ce projet de loi. Ne trouve-t-il pas un peu surprenant que son projet de loi semble à ce point pertinent et réfléchi qu'il a suscité chez nos collègues d'en face l'idée subite de créer des comités pour en discuter?

Initiatives parlementaires

• (1330)

M. Robert Aubin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'avoue que j'ai de la difficulté à prendre position au sujet de cette stratégie. Cela ressemble à une opération de grand patinage artistique pour essayer de récupérer une situation qu'on pourrait régler de façon unanime à la Chambre, si on prenait le temps d'en discuter pendant à peine quelques heures. Dans ce projet de loi, il n'y a rien pour effrayer qui que ce soit au Canada. Cette question est à l'étude depuis des années. Il est grandement temps qu'on accouche d'un projet de loi qui reconnaîtra les droits linguistiques des francophones au Québec. Cela ne blessera personne d'autre au Canada. Nous nous en sommes assurés et nous avons fait nos devoirs. Est-ce vraiment une honte politique que d'appuyer un projet de loi venant d'un parti autre que le parti ministériel?

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais également féliciter mon collègue de Trois-Rivières. Un des points très importants de ce projet de loi concerne les droits des travailleurs et des travailleuses au Québec. On parle d'un droit des gens de s'exprimer dans leur langue au travail, d'autant plus que cette Chambre a reconnu la nation québécoise.

Je demande à mon collègue de parler davantage de l'importance de la langue française dans le milieu de travail au Québec et comment ce projet de loi contribuera à améliorer la situation.

M. Robert Aubin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question. Par les temps qui courent, il y a un certain nombre d'exemples de dirigeants anglophones qui viennent travailler dans des entreprises de compétence fédérale au Québec. Le projet de loi n'a pas pour but de faire une chasse aux sorcières et de demander l'expulsion systématique de tous les dirigeants anglophones. On souhaite évidemment qu'ils soient sensibles au fait qu'ils travaillent dans un milieu francophone et qu'ils apprennent la langue d'usage, mais surtout, que les travailleurs qui seront sous leur tutelle ou leur gouverne n'aient pas à faire fi de leur droit fondamental de travailler en français pour répondre à une demande d'un unilingue anglophone.

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de me prononcer au sujet du projet de loi C-315, Loi modifiant le Code canadien du travail (langue française), déposé par mon collègue de la circonscription de Trois-Rivières.

D'emblée, j'estime important d'expliquer à mes collègues la situation qui prévaut au Québec relativement à la langue de travail.

Au Québec, il existe deux régimes de langue de travail distincts qui visent différentes catégories d'institutions, d'entreprises et de travailleurs. D'une part, il y a la Loi sur les langues officielles qui s'applique à toutes les institutions fédérales exerçant leurs activités au Québec, à l'exception des entreprises privées de compétence fédérale, comme Bell Canada, pour ne nommer qu'un exemple. Cette importante loi vise environ 76 000 employés au Québec. Elle stipule que le français et l'anglais sont les langues de travail.

D'autre part, il y a la Charte de la langue française qui reconnaît le français comme langue officielle de la province. La Charte de la langue française édicte les règles à suivre relativement à l'utilisation du français dans les milieux de travail de compétence provinciale. Ces règles s'appliquent à près de 3,8 millions de travailleuses et travailleurs québécois. Environ 130 000 employés du secteur privé, dans quelque 1 750 entreprises de compétence fédérale au Québec,

ne sont visés ni par la Loi sur les langues officielles, ni par la Charte de la langue française.

Il convient également de préciser que les gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'exception du gouvernement du Québec, ne réglementent pas l'utilisation des langues de travail dans les entreprises du secteur privé. Il en est de même avec le gouvernement fédéral, à l'exception d'anciennes sociétés d'État, comme Air Canada et le CN, qui sont soumises à la Loi sur les langues officielles.

Ce que propose le projet de loi C-315, c'est d'inclure des dispositions au Code canadien du travail pour que le français soit utilisé au sein de toutes les entreprises et organisations du secteur privé de compétence fédérale qui exercent leurs activités au Québec. Or, il faut savoir que ce projet de loi pourrait soumettre certaines entreprises du secteur privé de compétence fédérale, établies au Québec — particulièrement les petites et moyennes entreprises —, à des exigences législatives et réglementaires potentiellement coûteuses, exigences auxquelles elles ne seraient pas soumises si elles étaient installées ailleurs au Canada, rappelons-le. Je ne pense pas que c'est le bon moment d'ajouter de nouvelles exigences législatives et réglementaires au fardeau déjà lourd des entreprises privées, alors que l'incertitude économique continue de planer. Nous devons plutôt réduire les charges administratives, et c'est ce que nous faisons.

De nombreuses entreprises privées de compétence fédérale se conforment volontairement à la Charte de la langue française. Ces entreprises donnent l'exemple. Nous appuyons leur détermination à favoriser l'utilisation du français comme langue de travail au Québec.

Notre gouvernement est sensible au désir des Québécois de travailler en français. Il est également sensible à l'importance du fait français au Canada. J'aimerais à cet effet citer le discours du Trône de 2010.

Les deux langues officielles du Canada font partie intégrante de notre histoire [...] notre gouvernement prendra des mesures en vue de renforcer davantage l'identité francophone du Canada.

Pour l'instant, nous n'avons pas de données probantes qui nous permettraient de conclure que les Québécois qui travaillent au sein des entreprises privées de compétence fédérale éprouvent de la difficulté à travailler en français. En fait, il existe peu de données pour étayer l'argument que sous-entend le projet de loi C-315. Le Programme du travail n'a jamais reçu de plainte à cet égard. De plus, selon le recensement de 2006, environ 96 p. 100 de tous les Québécois francophones utilisent le plus souvent le français au travail.

Nous avons besoin de données probantes. Nous avons besoin de bien comprendre les situations des travailleurs et des entreprises privées de compétence fédérale travaillant au Québec. Nous devons écouter ce qu'ils ont à dire. C'est pourquoi notre gouvernement a annoncé son intention de mettre sur pied un comité consultatif. Ce comité va évaluer si un problème existe au sujet de la langue française au sein des entreprises privées qui opèrent dans la sphère fédérale.

• (1335)

Nous constatons que le français est largement utilisé par les Québécois au travail. Nous sommes persuadés que le comité consultatif qui sera mis sur pied nous permettra de faire avancer le débat sur cette importante question. J'invite donc mes collègues de la Chambre à se joindre à moi et à s'opposer au projet de loi C-315.

Initiatives parlementaires

Je les invite également à soutenir le gouvernement dans sa décision de nommer une personne afin d'éclairer la ministre du Travail sur cette importante question.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-315 de mon collègue de Trois-Rivières — collègue que j'apprends à connaître et pour qui mon estime est grandissante — est d'un grand intérêt, surtout parce qu'il fait ressortir au grand jour des contradictions, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition officielle.

Commençons d'abord par le gouvernement et la première contradiction. Souvenons-nous de la réaction des conservateurs, l'été dernier, quand on a su que le commissaire aux langues officielles avait décidé d'enquêter sur la nature des services linguistiques offerts par des commerces privés dans la région de la capitale nationale.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles avait alors déclaré: « Ce n'est pas l'affaire du gouvernement fédéral de surveiller la langue employée par des entreprises privées avec leurs clients ».

Or, hier, le ministre de l'Industrie et lieutenant politique du premier ministre au Québec a dit: « J'ai le privilège d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que notre gouvernement va mettre sur pied un comité consultatif qui aura pour tâche d'évaluer si un problème existe en ce qui concerne la langue française au sein des entreprises privées qui opèrent dans la sphère fédérale. »

Quelle belle contradiction! À la suite de cette contradiction, quelques questions s'imposent. D'abord, qu'est-ce qui a changé? Ensuite, si une évaluation de l'utilisation du français est maintenant « l'affaire du gouvernement fédéral », comme l'a dit le ministre hier, pourquoi ne pas demander au commissaire aux langues officielles de s'en occuper? Il est outillé pour le faire. De plus, est-ce que le conservateurs commencent à sentir la soupe linguistique chauffer? Serait-ce par hasard à cause de la nomination d'un vérificateur général unilingue, un agent du Parlement, malgré l'opposition de tous les partis au Parlement, sauf le parti ministériel?

N'oublions pas non plus une autre contradiction, et je parle du projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. Il leur aura fallu six ans avant d'en accoucher, et encore là, ça ne semble pas presser, car depuis son dépôt le 16 octobre dernier, on n'en a plus entendu parler.

Et que dire des trous béants dans le projet de loi? Par exemple, il n'y a aucune référence à la partie IV, c'est-à-dire aux droits à travailler dans la langue officielle de son choix. Le droit des employés de parler avec leur superviseur en français ou en anglais semble préoccuper les conservateurs en ce qui a trait à la Banque nationale mais pas aux filiales d'Air Canada ou au Bureau du vérificateur général du Canada. Encore une belle contradiction!

• (1340)

[Traduction]

Quant à l'opposition officielle, sa plus grande contradiction consiste à prétendre qu'elle protège les minorités linguistiques du Canada tout en ne tenant pas compte des préoccupations soulevées par le projet de loi C-315 dans la communauté anglophone du Québec.

Voici ce que le Quebec Community Groups Network a à dire au sujet du projet de loi C-315:

Le QCGN continue de s'opposer à tout projet de loi fédéral qui comporte des dispositions asymétriques concernant les droits linguistiques des Canadiens. Nous remercions [les députés de Trois-Rivières, d'Acadie—Bathurst et d'Outremont] de nous avoir expliqué le projet de loi le 18 octobre, et nous ajoutons foi aux raisons

pour lesquelles on continue de présenter des projets de loi qui offriraient, de façon asymétrique, des droits linguistiques à certains citoyens canadiens, selon la langue officielle qu'ils utilisent, leur lieu de travail, et le type d'emploi qu'ils occupent. Le QCGN n'a pas appuyé les initiatives précédentes du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique à cet égard, et il est peu probable qu'il le fasse à l'avenir. Nous croyons fermement que le maintien de l'égalité de nos deux langues officielles est la meilleure façon de servir les Canadiens des communautés linguistiques minoritaires, qu'elles soient anglophones ou francophones, et de protéger leurs droits. »

[Français]

De plus, au printemps 2010, Mme Nicola Johnston, coprésidente du Comité permanent de la jeunesse du QCGN, comparait devant le Comité permanent des langues officielle. Elle avait ceci à dire, et je cite:

Si on la compare avec la réalité des jeunes francophones, la réalité des jeunes anglophones du Québec se traduit par une représentation et une participation politiques moins élevées et un taux de chômage plus élevé. Nous sommes réellement exclus de la fonction publique du Québec (avec un taux de participation de 0,2 p. 100).

Je suis consciente du fait qu'étant anglophone, je serai confrontée à de grands défis, voire à des obstacles, si je veux accéder à un poste dans la fonction publique de ma propre province. En revanche, nombre de mes camarades de classe retourneront dans leurs provinces respectives pour trouver des emplois dans la fonction publique de leur province, où ils acquerront un sentiment d'appartenance et d'identité qui ne nous est pas accessible.

Dans l'étude d'un tel projet de loi, ne sous-estimons pas son impact sur la communauté anglo-québécoise, surtout sur les jeunes membres de cette communauté.

Voici d'autres contradictions en provenance de l'opposition officielle. Le projet de loi contient essentiellement deux dispositions. Mon collègue a parlé de la première, qui décrit en détail le droit de travailler en français au Québec dans des entreprises dites « fédérales ». Mais il n'est aucunement question du droit du client d'être servi en français ou en anglais.

De plus, vise-t-on, parmi ces entreprises dites « fédérales », des sociétés telles VIA Rail, Postes Canada, Air Canada, les aéroports, qu'il a mentionnés, ou le Vieux-Port de Montréal? Il peut y avoir confusion et ce n'est pas clair. Finalement, et probablement la plus juteuse contradiction, il y a l'ajout de la deuxième section qui donne au gouverneur en conseil, c'est-à-dire au Cabinet, donc au premier ministre, le pouvoir d'exempter toute entreprise dite « fédérale » pour quelque raison que ce soit. Pourquoi se donner la peine de légiférer si on veut donner tout le pouvoir au premier ministre?

Que faire devant une telle situation de contradictions? Je crois que deux grandes idées et deux grands principes fondamentaux doivent primer. Premièrement, en vertu de notre histoire, de notre Constitution et en vertu de notre volonté à nous tous de continuer à bien vivre ensemble, il appartient à l'État canadien de faire la promotion de la dualité linguistique, c'est-à-dire de nos deux langues officielles que sont l'anglais et le français.

Deuxièmement, le gouvernement canadien a le devoir de protéger et d'appuyer dans leur épanouissement les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. S'il y a un vide juridique dans le Code canadien du travail et s'il y a une volonté de combler ce vide — et il n'est pas clair que c'est le cas —, permettez-moi alors de suggérer humblement à cette Chambre qu'il devrait peut-être être comblé par la Loi sur les langues officielles, une loi fédérale qui représente très bien la volonté du Parlement canadien et du peuple canadien.

Initiatives parlementaires

D'autre part, s'il existe une volonté d'étendre la responsabilité du gouvernement canadien vers le secteur privé en matière de langues officielles ou en matière d'exigences linguistiques, au Québec comme ailleurs au pays, ne devrait-on pas s'inspirer d'une loi quasi constitutionnelle qui se préoccupe à la fois de la promotion de l'anglais et du français — de la dualité linguistique — et du respect des droits des minorités linguistiques? C'est ce que veulent toutes les communautés minoritaires du pays, y compris la communauté minoritaire anglophone du Québec. C'est la position de notre parti et j'en suis très fier.

• (1345)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui à la Chambre pour débattre du projet de loi C-315 de mon collègue de Trois-Rivières. Je le félicite pour son projet de loi. C'est la deuxième fois qu'un tel projet de loi est présenté à la Chambre, mais il est plus précis cette fois-ci. Il ne vise pas la fonction publique et les institutions fédérales parce qu'elles sont déjà couvertes par la Loi sur les langues officielles. Tantôt, j'aimerais aussi faire des commentaires sur l'allocation de mon collègue de Ottawa—Vanier sur ce projet de loi.

Il y a eu un débat à la Chambre qui a été amené par le gouvernement conservateur. Il y avait eu des discussions avec notre ancien chef, Jack Layton, et on avait accepté de reconnaître le Québec comme une nation. Les libéraux ont voté en faveur de cela. Je ne veux pas m'étendre sur la définition de nation et sur ce qu'on lui donne ou pas. Par rapport au droit du travail, j'ai de la difficulté à m'imaginer qu'au Québec, où il y a une loi provinciale, les travailleurs, comme le collègue de Trois-Rivières l'a si bien dit, ont le droit de travailler dans leur langue dans une caisse populaire, mais pas s'ils travaillent dans une banque. Comment peut-on faire ça au Québec?

On a aussi rencontré l'association des minorités anglophones du Québec. Les anglophones ne sont pas à l'aise parce que ce projet de loi profiterait à une seule province plutôt qu'à tout le pays, mais ils ne sont pas si inquiets que cela. Franchement, ils comprenaient. Ils m'ont donné l'impression de comprendre ce qui se passait, surtout au Québec.

La Chambre a pris la peine de reconnaître le Québec comme une nation. Le code du travail de cette nation donne le droit aux gens de travailler en français et d'avoir leurs conventions collectives en français. Cependant, dans les entreprises privées de compétence fédérale, les gens n'ont pas le même droit. C'est pas mal dur à accepter.

Le projet de loi du député de Trois-Rivières ne dit pas que les anglophones ne peuvent pas travailler dans leur langue. Il ne faut pas mêler les cartes et faire accroire qu'on va enlever quelque chose aux anglophones du Québec. On dit juste que les francophones ont le droit de travailler dans leur langue. Ils forment la majorité et ils ont le droit de travailler dans leur langue. C'est la seule province au Canada et en Amérique du Nord qui est vraiment francophone.

Après que le projet de loi ait été présenté, le ministre de l'Industrie et d'État (Agriculture) a dit qu'en ce qui concerne la langue de travail, le NPD n'avait clairement pas fait ses devoirs. Il a le culot de dire ça à la Chambre alors que son gouvernement vient juste de nommer un vérificateur général du Canada unilingue. Ils ont le culot de se lever à la Chambre pour dire que le NPD n'a pas ses devoirs alors qu'ils ont le pouvoir de nommer des juges à la Cour suprême.

On est en 2011 et ça fait 40 ans que notre pays est bilingue, mais le vérificateur général du Canada va aller faire un rapport devant la presse aux Canadiens et Canadiennes et il ne pourra même pas parler

dans une des langues officielles de notre pays. Et ils ont le culot de nous dire à la Chambre qu'on n'a pas fait nos devoirs? On est justement en train de faire nos devoirs en présentant un projet de loi comme celui-ci, pour permettre à un employé francophone travaillant pour une entreprise privée au Québec de parler et d'avoir sa convention collective dans sa langue.

Et la Chambre ne peut pas appuyer ça, alors qu'elle a reconnu le Québec comme une nation?

• (1350)

Il ne faut pas seulement s'arrêter au fait d'accepter unanimement que le Québec est une nation. Il faut poser des gestes. Il me semble qu'un des plus beaux gestes à poser est de s'assurer que tous les travailleurs du Québec peuvent travailler dans leur langue sans rien enlever aux anglophones du Québec. Ce projet de loi ne leur enlève rien. Le député d'Ottawa—Vanier nous dit que le projet de loi va peut-être empêcher la clientèle d'être servie dans sa langue. Mais voyons donc! Le projet de loi ne parle pas de cela. On n'est pas à Moncton, au Nouveau-Brunswick, la seule province bilingue au Canada, où on ne peut pas se faire servir en français au casino. À Montréal, on peut se faire servir au casino dans les deux langues. On n'est pas à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où ils bafouent là aussi la langue française. Comme Néo-Brunswickois, je ne me gêne pas pour le dire. Je vais souhaiter que le premier ministre m'entende également.

Ce n'est pas de cela dont on parle. On parle du respect des travailleurs, des travailleuses et de leur communauté au Québec, sans enlever rien à l'autre communauté. Si des gens sont bafoués au Canada en ce qui a trait à la langue, c'est bien les francophones avec la manière dont les conservateurs d'aujourd'hui traitent les langues officielles. À cause du nouveau règlement de la Chambre des communes et du gouvernement du Canada, j'ai été obligé de déposer aujourd'hui une plainte au Commissariat aux langues officielles pour avoir une nouvelle boîte vocale.

[Traduction]

Lors de l'initialisation, le système de messagerie vocale s'adressera à la personne en anglais, la langue par défaut du système. Une fois l'initialisation terminée, la personne pourra, si elle le désire, choisir le français comme langue du système en suivant ces étapes faciles.

[Français]

On est en 2011. Essaient-ils de nous faire croire que Bell Canada n'a pas la technologie pour mettre les deux langues officielles dans leur petite boîte vocale? Il suffirait d'appuyer sur le 2 pour le français et sur le 1 pour l'anglais. On est encore obligés de présenter des plaintes au Commissariat aux langues officielles et cela se fait aujourd'hui, le 25 novembre.

Maintenant, ils s'inquiètent parce qu'un projet de loi donnera le droit aux travailleurs et travailleuses de la nation québécoise de travailler dans leur langue et d'avoir leur convention collective dans leur langue au sein des entreprises qui relèvent de la juridiction fédérale. J'ai de la difficulté à voir comment quelqu'un ne pourrait pas être en faveur de ce projet de loi. Je ne peux pas voir comment cela pourrait être le cas.

Initiatives parlementaires

Sinon, on devrait peut-être tenir un autre vote à la Chambre des communes. Sont-ils certains de vouloir qu'on reconnaisse le Québec comme une nation au sein du Canada? On devrait de nouveau se poser la question. Est-ce qu'on a été sincères le soir du vote, quand on a reconnu le Québec comme une nation au sein du Canada? Est-ce qu'on a été sincères quand on s'est levés? Si on l'a été, on doit agir et changer des choses à cet égard. On doit pouvoir dire aux Québécois qu'ils sont non seulement les bienvenus, mais qu'ils font partie du Canada, que nous sommes ensemble des citoyens canadiens et canadiennes, peu importe que les gens viennent du Québec ou de toutes les autres provinces, et qu'on va travailler ensemble et se respecter.

C'est un manque de respect envers la province de Québec qu'un individu ne puisse toujours pas aujourd'hui avoir sa convention collective en français. Le gouvernement nous dit qu'il va créer un comité pour s'en occuper et faire ses devoirs, mais où étaient les députés du Québec du côté du parti gouvernemental pendant tout ce temps-là? C'est vrai qu'il n'en reste pas beaucoup. Où étaient les députés conservateurs du Québec quand ils ont voté pour reconnaître le Québec comme une nation?

C'est pour cela que ce projet de loi est un moyen de démontrer au Québec qu'il est bien avec le reste du Canada et qu'on va travailler pour qu'il reste avec nous dans un Canada uni. Comme collègues, on va le faire ensemble.

● (1355)

[Traduction]

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Monsieur le Président, le député de Trois-Rivières propose de modifier le Code canadien du travail pour qu'y soit exigée l'utilisation du français dans les entreprises assujetties à la réglementation fédérale qui exercent leurs activités au Québec.

Qu'est-ce que ce changement signifierait en pratique?

À l'heure actuelle, le Québec est doté de deux régimes linguistiques distincts. On trouve d'une part la Loi sur les langues officielles, qui s'applique à toutes les institutions fédérales et qui prévoit que l'anglais et le français sont les langues de travail. Cette loi fédérale s'applique à 46 000 employés de la fonction publique fédérale et à 30 000 autres employés de sociétés d'État et de certaines entreprises du secteur privé au Québec.

D'autre part, la Charte de la langue française du Québec désigne le français comme langue officielle de la province. Cette charte s'applique à approximativement 3,8 millions d'employés des secteurs public et privé de la province. Il reste environ 130 000 employés du secteur privé dans des entreprises sous réglementation fédérale au Québec qui ne sont assujettis à aucune loi fédérale ou provinciale en matière de langue de travail.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui y remédierait en modifiant le Code canadien du travail en vue d'imposer de nouvelles exigences aux entreprises fédérales qui exercent leurs activités au Québec. Cela signifie que ces entreprises seraient tenues: d'utiliser le français dans leurs communications avec le gouvernement du Québec et avec les personnes morales établies au Québec; de donner à leurs employés le droit d'exercer leurs activités en français; de rédiger en français les communications qu'elles adressent à leurs employés; de rédiger et de publier en français les offres d'emploi simultanément avec les offres d'emploi publiées dans une autre langue; de rédiger en français les conventions collectives et leurs annexes; et de traduire en français ou en anglais, à la demande d'une partie, les sentences arbitrales.

Avant d'aller plus loin, je veux qu'il soit clair que le gouvernement comprend le rôle important que joue la langue pour protéger la culture et le patrimoine. Nos deux langues officielles font non seulement partie de notre histoire, elles font partie intégrante de l'identité canadienne, comme en témoignent la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés, en vertu desquelles le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. Le rôle du gouvernement fédéral et des lois fédérales sur la langue est de promouvoir l'usage du français et de l'anglais partout au pays et non de favoriser une langue par rapport à l'autre.

En outre, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour renforcer davantage l'identité francophone au Canada. Je peux garantir aux députés que nous comprenons parfaitement l'importance de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous croyons cependant avoir aussi la responsabilité de faire une évaluation approfondie et équitable de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il importe de l'étudier dans son contexte.

Je veux souligner que, en étudiant toutes les facettes de la situation, nous avons jusqu'à maintenant trouvé très peu de preuves que les francophones avaient de la difficulté à travailler en français au Québec dans les entreprises du secteur privé relevant de la compétence fédérale. En réalité, on voit dans le recensement de 2006 que près de 96 p. 100 des Québécois francophones disaient que c'était le français qu'ils utilisaient le plus souvent au travail, et qu'une autre tranche de 3,4 p. 100 disait utiliser régulièrement le français au travail. Jusqu'à maintenant, le Programme du travail n'a encore reçu aucune plainte d'un employé d'une entreprise du secteur privé du Québec relevant du fédéral affirmant qu'il ne peut pas travailler en français.

Ensuite, l'adoption de ce projet de loi représenterait un changement fondamental de la pratique habituelle, en ce sens qu'il étendrait l'application des exigences linguistiques au secteur privé.

Sur le plan économique, nous devons tenir compte des retombées négatives qui pourraient s'ensuivre pour les entreprises visées par ce projet de loi. Ces entreprises doivent demeurer compétitives par rapport à leurs concurrents des autres provinces et territoires, où le gouvernement n'impose pas de normes sur la langue de travail dans le secteur privé. Comme on le sait, beaucoup d'employeurs du secteur privé relevant de la compétence fédérale se conforment volontairement aux exigences linguistiques de la loi provinciale sur le travail. Cela tient du simple bon sens sur le plan des affaires.

Nous devons nous demander si le gouvernement devrait vraiment intervenir dans ce domaine, et s'il convient, dans la conjoncture actuelle, d'imposer de nouvelles exigences réglementaires aux employeurs.

Les députés le savent, la reprise économique est la grande priorité du gouvernement. Nous nous concentrons sur les emplois et la croissance. À cette fin, nous tentons de réduire la paperasserie, de garder les impôts bas et d'accorder plus de liberté aux entreprises canadiennes pour qu'elles aient toutes les chances de prospérer. Je suis sûr que le député de Trois-Rivières ne voudrait pas nuire aux entreprises du Québec.

● (1400)

Est-il vraiment nécessaire d'imposer à toute vitesse de nouvelles lois et tracasseries administratives aux entreprises québécoises, alors que rien ne prouve concrètement qu'il existe bel et bien un problème?

Initiatives parlementaires

La ministre du Travail est consciente que la langue de travail est une question importante au Québec. C'est pourquoi le gouvernement entend créer un comité consultatif chargé d'examiner la situation et de vérifier si les employés des entreprises privées du Québec assujetties à la réglementation fédérale sont pleinement en mesure de travailler en français. Ce comité formulera également des observations à cet égard à l'intention du gouvernement.

Comme dans le cas de toute autre question importante qui nous est soumise, nous allons tout mettre en oeuvre pour bien comprendre la situation, ce qui nous permettra de prendre des décisions éclairées sur les meilleures mesures à prendre. C'est ce que les Canadiens attendent de nous, et c'est ce que nous comptons faire. C'est pourquoi le gouvernement va rejeter ce projet de loi.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, je commencerai en soulignant un fait assez intéressant. Nous sommes aujourd'hui le 25 novembre et cela signifie que dans deux jours, cela fera cinq ans que cette Chambre a adopté presque à l'unanimité une motion reconnaissant la nation québécoise.

La reconnaissance d'une nation, ce n'est pas quelque chose qu'on devrait prendre à la légère. Malgré le fait que je n'étais pas ici à ce moment-là, je suis certain qu'aucun député de cette Chambre n'a pris cette décision-là à la légère et pourtant, à peu près 250 députés — je m'excuse de ne pas me rappeler du nombre exact — ont appuyé cette motion. Quand on appuie une telle motion, c'est parce qu'on a l'intention d'agir en conséquence. Or, jusqu'à présent, on n'a malheureusement vu aucune action concrète à cet égard.

C'est très intéressant parce qu'hier, le gouvernement nous a surpris en dévoilant de très beaux projets. Il s'agit plutôt tout simplement d'un comité qui travaillera sur l'enjeu des langues officielles. Dans un communiqué, le gouvernement dit qu'il est déterminé à promouvoir et protéger la langue française au Canada. C'est assez intéressant, parce que je vois très mal comment on peut faire ça quand des gens qui occupent les plus hautes positions dans la gouvernance de notre pays ne sont même pas bilingues, comme le vérificateur général ou des juges à la Cour suprême. C'est certainement un autre argument à reprendre une autre journée. Le fait demeure que je comprends mal comment, avec tout cela en tête, on puisse venir en cette Chambre et brandir le flambeau de défenseur de la langue française. C'est quelque chose qui m'épate énormément et j'ai beaucoup de difficultés à tout comprendre.

En même temps, c'est intéressant de voir que le collègue qui m'a précédé a parlé d'une absence de problème. Il a dit qu'il n'y avait pas de plainte, qu'il n'y avait pas vraiment de problème, donc on est en train de légiférer pour régler un problème non existant. S'il n'y a pas de problème, pourquoi former un comité? Pourquoi en parler? Pourquoi prendre l'initiative d'essayer de régler un problème, s'il n'y en a pas? Il me semble que c'est un aveu qu'il y a quand même un problème quelque part.

Il faut se poser une autre question. Si on est si déterminé à protéger la langue française, le fait qu'il y a eu des plaintes ou pas est-il un si grand problème? On demande simplement l'harmonisation des clauses déjà existantes de la Charte de la langue française avec le Code canadien du travail.

Je vais citer un passage très spécifique du préambule de la Charte de la langue française du Québec. On y lit ceci:

Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité.

Dans cette phrase, je vois une idée qui vient compléter de façon très concrète la reconnaissance de la nation québécoise.

Pourtant, des députés du gouvernement se disent opposés à notre projet de loi alors que celui-ci vient simplement affirmer cette reconnaissance avec un geste concret.

Revenons à la question du comité qui se penchera sur cette question. Cela reste flou. On ne comprend pas vraiment quel sera son mandat, qui seront les intervenants qu'on souhaite rencontrer et quels seront les problèmes spécifiques qu'on souhaite régler. On met en place un comité et, pourtant, on dit qu'on veut étudier la question et régler un problème.

Je trouve cela très intéressant, parce que quand on veut étudier des problèmes ou élaborer des questions pour d'autres projets de loi, on arrête le débat et on passe à autre chose. Or quand on parle de la langue française, on veut prendre son temps. Les députés du NPD proposent des mesures concrètes, mais eux veulent prendre leur temps et étudier la question. Entretemps, des Québécois nous ont très clairement exprimé leurs besoins. Des plaintes n'ont peut-être pas été formulées relativement au Code canadien du travail, mais le peuple québécois s'est exprimé d'une autre manière, et d'une façon très importante, le 2 mai.

Je m'explique. Durant la campagne électorale, nous, les candidats du NPD, et particulièrement notre chef Jack Layton, n'avons pas caché le fait que si nous étions élus, nous nous pencherions sur cette question pour vraiment nous assurer d'une harmonisation entre la Charte de la langue française du Québec et le Code canadien du travail. On l'a bien vu, les Québécois ont massivement appuyé notre parti pour les gestes concrets que nous souhaitons poser en cette Chambre. Les Québécois n'ont pas demandé de comité pour étudier la question. Après tout, ce sont des questions qui traînent depuis très longtemps.

Entre autres, on sait très bien que le député d'Outremont a déposé un projet de loi quasiment identique lors de la 40^e législature et nous redéposons simplement ce projet de loi. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. De plus, on sait très bien que depuis des décennies, les questions linguistiques sont très importantes dans notre pays.

● (1405)

C'est donc loin d'être de nouvelles questions. En fait, c'est carrément l'inverse: ces choses devraient être réglées immédiatement.

Je sais que, souvent, lorsqu'on débat des projets de loi, la meilleure façon de se faire comprendre des députés du gouvernement, c'est de parler d'un aspect économique. Je vais donc m'aventurer dans ces questions en donnant un argument économique pour soutenir ce projet de loi.

Il s'agit d'un droit au travail, d'un droit pour les travailleurs et travailleuses du Québec. Ce gouvernement se dit le défenseur de gens voulant travailler, voulant trouver un emploi, voulant subvenir aux besoins de leur famille, à une époque où l'économie est incertaine. Voilà une façon de venir en aide à ces gens.

Initiatives parlementaires

Ma circonscription est à plus de 95 p. 100 francophone. Pour ces gens, il s'agit d'un droit au travail. Quand une concitoyenne va travailler pour subvenir aux besoins de sa famille, pour joindre les deux bouts ou pour gagner son pain, elle a le droit fondamental de travailler dans sa langue. Ce devrait être une réalité encore plus concrète grâce à la reconnaissance de la nation québécoise. Il s'agit de droits linguistiques et des questions qui traînent depuis longtemps. Il me semble que ça devrait être évident. C'est intéressant parce que, de tous les arguments qui nous sont offerts par les députés du gouvernement ou du Parti libéral, aucun ne va à l'encontre de notre projet de loi. On reconnaît qu'il y a un problème parce qu'on veut former un comité. Qu'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a pas de problème. Après tout, quand on met en place un comité, c'est qu'on reconnaît qu'il y a un problème à régler.

On parle du respect des deux langues officielles et pourtant, on ne fait rien pour les protéger. Voilà une mesure concrète, une occasion de démontrer qu'il ne s'agit pas seulement de paroles creuses. On a une occasion, si vous me permettez l'expression, monsieur le Président, de se racheter après les erreurs monumentales de nommer des agents unilingues à des postes si importants dans notre pays et, pourtant, on s'y oppose. Je cherche toujours des raisons intéressantes et concrètes pour s'opposer à une mesure qui vient tout simplement harmoniser le Code canadien du travail avec des mesures déjà existantes dans la Charte de la langue française du Québec. On ne demande pas d'apporter de grands changements à notre société. Ce sont des mesures qui existent depuis les années 1970, elles sont déjà en place.

Au NPD, nous pensons qu'il est normal que les 200 000 personnes travaillant dans les entreprises reconnues sous réglementation fédérale aient les mêmes droits que leurs confrères et leurs consœurs qui travaillent dans des entreprises ou des institutions qui sont sous le parapluie de la Charte de la langue française. Ce n'est pas très compliqué.

Je veux revenir à l'utilisation de la langue française et la question des minorités anglophones. Une partie de ma famille étant anglophone et le fait qu'elle ait vécu la mise en place de la Charte de la langue française, je pense que je peux me permettre de dire que ça ne nuit aucunement à nos droits, mais cela complète et renforce plutôt les droits des francophones. Ce sont deux choses très différentes. On n'empêche pas un anglophone de s'exprimer en anglais, on protège simplement le droit fondamental d'un francophone de travailler en français, de recevoir ses communications et sa convention collective en français. Dans le droit du travail, la langue dans laquelle on s'exprime, la langue qui nous permet de travailler et de prendre notre place à notre travail, c'est quelque chose d'essentiel. C'est notre identité, c'est notre façon de nous exprimer. On ne peut pas s'en passer. Il me semble que j'attends toujours les arguments qui nous diront le contraire. La réponse est simple. On devrait appuyer ce projet de loi.

Je félicite mon confrère de Trois-Rivières pour son travail. Je sais qu'au NPD, on pose des gestes concrets, et j'en suis très fier.

• (1410)

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-315, Loi modifiant le Code canadien du travail (langue française).

Ce projet de loi modifierait le Code canadien du travail afin d'y insérer des exigences pour l'utilisation du français dans les entreprises privées sous réglementation fédérale qui exercent des activités au Québec. Plus précisément, le projet de loi obligerait les employeurs à traiter le français comme langue de travail dans les entreprises privées qui sont sous réglementation fédérale au Québec.

Il s'agirait notamment de donner aux employés le droit de mener des activités en français, de communiquer officiellement avec les employés en français, de préparer des conventions collectives et les horaires en français ainsi que de traduire les sentences arbitrales tant en anglais qu'en français à la demande de l'une des parties.

Ce projet de loi n'interdit pas l'utilisation d'une langue autre que le français, mais aucune langue ne pourra avoir préséance sur le français.

Il autorise le gouverneur en conseil à exempter, par voie de règlement, les entreprises sous réglementation fédérale de l'application de tout ou partie des dispositions du projet de loi.

Je me permets de prendre maintenant un moment pour examiner les lois linguistiques qui s'appliquent actuellement et déjà à la province de Québec.

Comme mes collègues avant moi l'ont déjà expliqué, il existe actuellement deux régimes linguistiques distincts au Québec, et ceux-ci couvrent différents ensembles d'entreprises et de travailleurs. La Loi sur les langues officielles s'applique à toutes les institutions fédérales, y compris les institutions du Parlement, ministères, organismes fédéraux et sociétés d'État, ainsi que les anciennes sociétés d'État et les différents ports et aéroports.

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice aura huit minutes pour conclure son discours la prochaine fois que ce projet de loi sera devant la Chambre.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

• (1415)

[Traduction]

La Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 15.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. ANDREW SCHEER

La Vice-présidente et présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. ANDREW SCHEER

MME CHRIS CHARLTON

M. JOE COMARTIN

MME JUDY FOOTE

L'HON. ROB MERRIFIELD

L'HON. GORDON O'CONNOR

L'HON. PETER VAN LOAN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires).....	Calgary—Nose Hill.....	Alberta	PCC
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants.....	Mississauga—Brampton-Sud... ..	Ontario	PCC
Adler, Mark.....	York-Centre	Ontario	PCC
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Nunavut	Nunavut	PCC
Albas, Dan.....	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	Ontario	PCC
Allen, Malcolm.....	Welland	Ontario	NPD
Allen, Mike.....	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean.....	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé.....	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Andrews, Scott	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique.....	Fredericton	Nouveau-Brunswick	PCC
Ashton, Niki.....	Churchill.....	Manitoba	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	Ontario	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior.....	Colombie-Britannique ...	NPD
Aubin, Robert	Trois-Rivières	Québec	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	Québec	NPD
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean.....	Ontario	PCC
Bateman, Joyce.....	Winnipeg-Centre-Sud.....	Manitoba	PCC
Bélangier, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's.....	Ontario	Lib.
Benoit, Leon.....	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	Québec	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	Québec	PCC
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord- Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake.....	Manitoba	PCC
Blanchette, Denis.....	Louis-Hébert	Québec	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane.....	Pierrefonds—Dollard	Québec	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants.....	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Boivin, Françoise.....	Gatineau	Québec	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boughen, Ray	Palliser	Saskatchewan	PCC
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	Québec	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	Québec	NPD
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	Ontario	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	Québec	NPD
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	Ontario	PCC
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	Ontario	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	Ontario	PCC
Caron, Guy	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	NPD
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	Ontario	PCC
Casey, Sean	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Cash, Andrew	Davenport	Ontario	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	NPD
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Choquette, François	Drummond	Québec	NPD
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	Québec	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
Daniel, Joe	Don Valley-Est	Ontario	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	NPD
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	Ontario	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	Ontario	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	Québec	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	Québec	NPD
Dreeshen, Earl	Red Deer	Alberta	PCC
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	Québec	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	Alberta	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	Québec	NPD
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Fantino, L'hon. Julian, ministre associé de la Défense nationale	Vaughan	Ontario	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Foote, Judy	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	NPD
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	NPD
Genest, Réjean	Shefford	Québec	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	Québec	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	NPD
Gill, Parm	Brampton—Springdale	Ontario	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	Manitoba	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	Ontario	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	Ontario	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	Québec	NPD
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	NPD
Harris, Jack	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	Québec	NPD
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	Ontario	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	Alberta	PCC
Hoback, Randy	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Hoepfner, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	Ontario	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	Québec	NPD
James, Roxanne	Scarborough-Centre	Ontario	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kellway, Matthew	Beaches—East York	Ontario	NPD
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	Ontario	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Manitoba	Lib.
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	Québec	NPD
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	Québec	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	Québec	NPD
Leef, Ryan	Yukon	Yukon	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Leslie, Megan	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	Ontario	PCC
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	NPD
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	Ontario	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	Québec	NPD
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McColeman, Phil	Brant	Ontario	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Menegakis, Costas	Richmond Hill	Ontario	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	NPD
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	Québec	NPD
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	Québec	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	Québec	NPD
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	NPD
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil-Soulanges	Québec	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
Nunez-Melo, José	Laval	Québec	NPD
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	Nouveau-Brunswick	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	Ontario	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	Ontario	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	Ontario	PCC
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Papillon, Annick	Québec	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	Québec	NPD
Payne, LaVar	Medicine Hat	Alberta	PCC
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	Québec	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Perreault, Manon	Montcalm	Québec	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	Québec	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	Québec	NPD
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	Ontario	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Ravnat, Mathieu	Pontiac	Québec	NPD
Raynault, Francine	Joliette	Québec	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	Alberta	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	Ontario	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	Québec	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Savoie, Denise, La Vice-présidente	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	Ontario	PCC
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	NPD
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	PCC
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	Ontario	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Québec	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	Ontario	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	Ontario	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	Manitoba	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	Manitoba	PCC
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	NPD
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	PCC
Trudeau, Justin	Papineau	Québec	Lib.
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	Ontario	PCC
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	Québec	NPD
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique).....	Edmonton—Sherwood Park....	Alberta	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie).....	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	PCC
Valeriote, Frank	Guelph	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	York—Simcoe.....	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice.....	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan	PCC
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Warkentin, Chris	Peace River.....	Alberta	PCC
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	PCC
Weston, Rodney	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Williamson, John.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	Colombie-Britannique ...	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	Ontario	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Young, Terence.....	Oakville.....	Ontario	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique ...	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC
VACANCE	Toronto—Danforth.....	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Dreeshen, Earl	Red Deer	PCC
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Payne, LaVar	Medicine Hat	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique)	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Albas, Dan	Okanagan—Coquihalla	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Davies, Don	Vancouver Kingsway	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Lib.
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise, La Vice-présidente	Victoria	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	PCC
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	NPD
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Casey, Sean	Charlottetown	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	PCC
MANITOBA (14)		
Ashton, Niki	Churchill	NPD
Bateman, Joyce	Winnipeg-Centre-Sud	PCC
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	PCC
Hoepfner, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique	Fredericton	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)	Madawaska—Restigouche	PCC
Weston, Rodney	Saint John	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	PCC
Leslie, Megan	Halifax	NPD
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
NUNAVUT (1)		
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Nunavut	PCC
ONTARIO (105)		
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Mississauga—Brampton-Sud	PCC
Adler, Mark	York-Centre	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	PCC
Allen, Malcolm	Welland	NPD
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	PCC
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	PCC
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	PCC
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	PCC
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	PCC
Cash, Andrew	Davenport	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Daniel, Joe	Don Valley-Est	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Lib.
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre associé de la Défense nationale	Vaughan	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Gill, Parm	Brampton—Springdale	PCC
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	NPD
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	NPD
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	NPD
James, Roxanne	Scarborough-Centre	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Kellway, Matthew	Beaches—East York	NPD
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	PCC
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lobb, Ben	Huron—Bruce	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McColeman, Phil	Brant	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
Menegakis, Costas	Richmond Hill	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	PCC
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	PCC
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	PCC
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	PCC
Valeriot, Frank	Guelph	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes	York—Simcoe	PCC
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Watson, Jeff	Essex	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	PCC
Young, Terence	Oakville	PCC
VACANCE	Toronto—Danforth	

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
Aubin, Robert	Trois-Rivières	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	NPD
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	PCC
Blanchette, Denis	Louis-Hébert	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane	Pierrefonds—Dollard	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants	Lévis—Bellechasse	PCC
Boivin, Françoise	Gatineau	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	NPD
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	NPD
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	NPD
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	NPD
Choquette, François	Drummond	NPD
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	NPD
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	NPD
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	NPD
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Genest, Réjean	Shefford	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	NPD
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	NPD
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	NPD
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	NPD
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	PCC
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	NPD
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	NPD
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	NPD
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	NPD
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	NPD
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil—Soulanges	NPD
Nunez-Melo, José	Laval	NPD
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Papillon, Annick	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	NPD
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	NPD
Perreault, Manon	Montcalm	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	NPD
Ravignat, Mathieu	Pontiac	NPD
Raynault, Francine	Joliette	NPD
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	NPD
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	NPD
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	NPD
Trudeau, Justin	Papineau	Lib.
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	NPD

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Boughen, Ray	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Hoback, Randy	Prince Albert	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	PCC
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)....	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Andrews, Scott.....	Avalon	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	NPD
Foote, Judy.....	Random—Burin—St. George's	Lib.
Harris, Jack	St. John's-Est	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	PCC
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Leef, Ryan	Yukon.....	PCC

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 25 novembre 2011 — 1^{re} Session, 41^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Jean Crowder

Vice-présidents: Scott Andrews
Patricia Davidson

Charlie Angus	Blaine Calkins	Dean Del Mastro	Pierre-Luc Dusseault	(12)
Alexandre Boulerice	John Carmichael	Earl Dreeshen	Colin Mayes	
Brad Butt				

Membres associés

Eve Adams	Joe Daniel	Kellie Leitch	Gary Schellenberger
Mark Adler	Bob Dechert	Pierre Lemieux	Kyle Seeback
Dan Albas	Rick Dykstra	Chungsen Leung	Bev Shipley
Harold Albrecht	Wayne Easter	Wladyslaw Lizon	Devinder Shory
Chris Alexander	Kerry-Lynne D. Findlay	Ben Lobb	Joy Smith
Mike Allen	Royal Galipeau	Tom Lukiwski	Robert Sopuck
Dean Allison	Cheryl Gallant	James Lunney	Kevin Sorenson
Stella Ambler	Parm Gill	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Rob Anders	Shelly Glover	Pat Martin	Mark Strahl
David Anderson	Robert Goguen	Phil McColeman	David Sweet
Scott Armstrong	Peter Goldring	Cathy McLeod	David Tilson
Jay Aspin	Jacques Gourde	Costas Menegakis	Lawrence Toet
Joyce Bateman	Nina Grewal	Rob Merrifield	Brad Trost
Carolyn Bennett	Richard Harris	Larry Miller	Bernard Trotter
Leon Benoit	Laurie Hawn	Rob Moore	Susan Truppe
James Bezan	Bryan Hayes	Rick Norlock	Merv Tweed
Kelly Block	Jim Hillyer	Tilly O'Neill Gordon	Dave Van Kesteren
Ray Boughen	Randy Hoback	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Peter Braid	Candice Hoeppner	Ted Opitz	Mike Wallace
Garry Breitzkreuz	Ed Holder	LaVar Payne	Mark Warawa
Gordon Brown	Roxanne James	Pierre Poilievre	Chris Warkentin
Lois Brown	Brian Jean	Joe Preston	Jeff Watson
Patrick Brown	Peter Julian	James Rajotte	John Weston
Rod Bruinooge	Randy Kamp	Brent Rathgeber	Rodney Weston
Paul Calandra	Gerald Keddy	Scott Reid	David Wilks
Ron Cannan	Greg Kerr	Michelle Rempel	John Williamson
Colin Carrie	Ed Komarnicki	Blake Richards	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Daryl Kramp	Lee Richardson	Terence Young
Michael Chong	Mike Lake	Greg Rickford	Wai Young
Rob Clarke	Guy Lauzon	Andrew Saxton	Bob Zimmer
Joe Comartin	Ryan Leef		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Chris Warkentin

Vice-présidents: Carolyn Bennett
Dennis Bevington

Ray Boughen
Rob Clarke
Linda Duncan

Jonathan Genest-Jourdain
Carol Hughes

LaVar Payne
Greg Rickford

Kyle Seeback
David Wilks

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Jean Crowder

Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Kevin Lamoureux
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat
Scott Reid

Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Romeo Saganash
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Larry Miller

Vice-présidents: Malcolm Allen
Frank Valeriote

Alex Atamanenko
Randy Hoback
Pierre Lemieux

Ben Lobb
LaVar Payne

Francine Raynault
Jean Rousseau

Brian Storseth
Bob Zimmer

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreesen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Mark Eyking
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Greg Kerr

Vice-présidents: Sean Casey
Peter Stoffer

Eve Adams	Réjean Genest	Ben Lobb	Annick Papillon	(12)
Rob Anders	Wladyslaw Lizon	Irene Mathysen	Brian Storseth	
Joe Daniel				

Membres associés

Mark Adler	Bob Dechert	Kevin Lamoureux	Greg Rickford
Dan Albas	Dean Del Mastro	Guy Lauzon	Andrew Saxton
Harold Albrecht	Earl Dreshen	Ryan Leef	Gary Schellenberger
Chris Alexander	Kirsty Duncan	Kellie Leitch	Kyle Seeback
Mike Allen	Rick Dykstra	Pierre Lemieux	Judy Sgro
Dean Allison	Kerry-Lynne D. Findlay	Chungsen Leung	Bev Shipley
Stella Ambler	Royal Galipeau	Tom Lukiwski	Joy Smith
David Anderson	Cheryl Gallant	James Lunney	Robert Sopuck
Scott Armstrong	Randall Garrison	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
Jay Aspin	Alain Giguère	Wayne Marston	Mark Strahl
Joyce Bateman	Parm Gill	Colin Mayes	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Phil McColeman	David Tilson
James Bezan	Robert Goguen	Cathy McLeod	Lawrence Toet
Kelly Block	Peter Goldring	Costas Menegakis	Brad Trost
Ray Boughen	Jacques Gourde	Rob Merrifield	Bernard Trottier
Tarik Brahmi	Nina Grewal	Élaine Michaud	Susan Truppe
Peter Braid	Richard Harris	Larry Miller	Merv Tweed
Garry Breitzkreuz	Laurie Hawn	Rob Moore	Dave Van Kesteren
Gordon Brown	Bryan Hayes	Rick Norlock	Maurice Vellacott
Lois Brown	Russ Hiebert	Tilly O'Neill Gordon	Mike Wallace
Patrick Brown	Jim Hillyer	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Randy Hoback	Ted Opitz	Chris Warkentin
Brad Butt	Candice Hoepfner	LaVar Payne	Jeff Watson
Paul Calandra	Ed Holder	Pierre Poilievre	John Weston
Blaine Calkins	Roxanne James	Joe Preston	Rodney Weston
Ron Cannan	Brian Jean	James Rajotte	David Wilks
John Carmichael	Peter Julian	Brent Rathgeber	John Williamson
Colin Carrie	Randy Kamp	Scott Reid	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Gerald Keddy	Michelle Rempel	Terence Young
Michael Chong	Ed Komarnicki	Blake Richards	Wai Young
Rob Clarke	Daryl Kramp	Lee Richardson	Bob Zimmer
Patricia Davidson	Mike Lake		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: David Tilson

Vice-présidents: Don Davies
Kevin Lamoureux

Paulina Ayala
Rick Dykstra
Roxanne James

Matthew Kellway
Chungsen Leung

Costas Menegakis
Ted Opitz

Rathika Sitsabaiesan
John Weston

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Olivia Chow
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Rob Merrifield

Vice-présidents: Wayne Easter
Brian Masse

Ron Cannan
Raymond Côté
Russ Hiebert

Ed Holder
Gerald Keddy

Ève Pécelet
Mathieu Ravignat

Bev Shipley
Devinder Shory

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMPTES PUBLICS**Président:** David Christopherson**Vice-présidents:** Gerry Byrne
Daryl KrampMalcolm Allen
Jay Aspin
Joyce BatemanLysane Blanchette-Lamothe
Earl DreesenMatthew Dubé
Bryan HayesAndrew Saxton
Bev Shipley

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Alexandre Boulерice
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan LeafKellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake RichardsLee Richardson
Greg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

CONDITION FÉMININE

Président: Irene Mathysen

Vice-présidents: Tilly O'Neill Gordon
Judy Sgro

Stella Ambler
Joyce Bateman
Marjolaine Boutin-Sweet

Ruth Ellen Brosseau
Mylène Freeman

Ed Holder
Roxanne James

Susan Truppe
Wai Young

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

DÉFENSE NATIONALE**Président:** James Bezan**Vice-présidents:** David Christopherson
John McKayChris Alexander
Tarik Brahmi
Corneliu ChisuCheryl Gallant
Matthew KellwayChristine Moore
Rick NorlockTed Opitz
Mark Strahl

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia DavidsonBob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Randall Garrison
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy LauzonDominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Élaine Michaud
Larry Miller
Rob Moore
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg RickfordAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Scott Simms
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Mark Warawa

Vice-présidents: Kirsty Duncan
Megan Leslie

Stella Ambler
François Choquette
Laurin Liu

James Lunney
Michelle Rempel

Robert Sopuck
Lise St-Denis

Lawrence Toet
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreeshen
Linda Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

FINANCES**Président:** James Rajotte**Vice-présidents:** Scott Brison
Hoang MaiMark Adler
Alain Giguère
Shelly GloverRandy Hoback
Brian JeanPeter Julian
Wayne MarstonCathy McLeod
Dave Van Kesteren

(12)

Membres associésEve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Tarik Brahmi
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan LeefKellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary SchellenbergerKyle Seeback
Judy Sgro
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: David Sweet

Vice-présidents: Guy Caron
Geoff Regan

Peter Braid
John Carmichael
Cheryl Gallant

Mike Lake
Hélène LeBlanc

Phil McColeman
Lee Richardson

Glenn Thibeault
Philip Toone

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Tarik Brahmi
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Pierre Dionne Labelle
Earl Dreeshen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Ted Hsu
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Dave MacKenzie

Vice-présidents: Irwin Cotler
Jack Harris

Françoise Boivin	Robert Goguen	Brian Jean	Kyle Seeback	(12)
Charmaine Borg	Pierre Jacob	Brent Rathgeber	Stephen Woodworth	
Kerry-Lynne D. Findlay				

Membres associés

Eve Adams	Rob Clarke	Mike Lake	Andrew Saxton
Mark Adler	Joe Daniel	Guy Lauzon	Gary Schellenberger
Dan Albas	Patricia Davidson	Dominic LeBlanc	Bev Shipley
Harold Albrecht	Bob Dechert	Ryan Leef	Devinder Shory
Chris Alexander	Dean Del Mastro	Kellie Leitch	Jinny Jogindera Sims
Mike Allen	Stéphane Dion	Pierre Lemieux	Joy Smith
Dean Allison	Earl Dreeshen	Chungsen Leung	Robert Sopuck
Stella Ambler	Rick Dykstra	Wladyslaw Lizon	Kevin Sorenson
Rob Anders	Royal Galipeau	Ben Lobb	Brian Storseth
David Anderson	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Mark Strahl
Scott Armstrong	Parm Gill	James Lunney	David Sweet
Jay Aspin	Shelly Glover	Colin Mayes	David Tilson
Joyce Bateman	Peter Goldring	Phil McColeman	Lawrence Toet
Leon Benoit	Jacques Gourde	Cathy McLeod	Philip Toone
James Bezan	Nina Grewal	Costas Menegakis	Brad Trost
Kelly Block	Richard Harris	Rob Merrifield	Bernard Trottier
Ray Boughen	Laurie Hawn	Larry Miller	Susan Truppe
Peter Braid	Bryan Hayes	Rob Moore	Merv Tweed
Garry Breitreuz	Russ Hiebert	Rick Norlock	Dave Van Kesteren
Gordon Brown	Jim Hillyer	Tilly O'Neill Gordon	Maurice Vellacott
Lois Brown	Randy Hoback	Deepak Obhrai	Mike Wallace
Patrick Brown	Candice Hoepfner	Ted Opitz	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Ed Holder	LaVar Payne	Chris Warkentin
Brad Butt	Ted Hsu	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Paul Calandra	Roxanne James	Joe Preston	John Weston
Blaine Calkins	Peter Julian	James Rajotte	Rodney Weston
Ron Cannan	Randy Kamp	Scott Reid	David Wilks
John Carmichael	Gerald Keddy	Michelle Rempel	John Williamson
Colin Carrie	Greg Kerr	Blake Richards	Terence Young
Sean Casey	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Wai Young
Corneliu Chisu	Daryl Kramp	Greg Rickford	Bob Zimmer
Michael Chong			

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DU RAPPORT SUR LE CRIME ORGANISÉ AU CANADA

Président: Dave MacKenzie

Vice-président:

Joe Comartin	Robert Goguen	Brian Jean	Brent Rathgeber	(6)
Irwin Cotler				

LANGUES OFFICIELLES

Président: Michael Chong

Vice-présidents: Mauril Bélanger
Yvon Godin

Robert Aubin
Royal Galipeau
Jacques Gourde

Dan Harris
Guy Lauzon

Costas Menegakis
Élaine Michaud

Bernard Trottier
John Weston

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Rob Clarke

Denis Coderre
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreesen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Dominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravnagnat
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Nycole Turmel
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LIAISON

Président:	Dean Allison	Vice-président:	David Christopherson	
Niki Ashton	Royal Galipeau	Larry Miller	David Sweet	(26)
Leon Benoit	Greg Kerr	Rob Moore	David Tilson	
James Bezan	Ed Komarnicki	Joe Preston	Merv Tweed	
Françoise Boivin	Dave MacKenzie	James Rajotte	Mark Warawa	
Michael Chong	Pat Martin	Joy Smith	Chris Warkentin	
Jean Crowder	Rob Merrifield	Kevin Sorenson	Rodney Weston	

Membres associés

Malcolm Allen	Joe Comartin	Yvon Godin	David McGuinty
Scott Andrews	Irwin Cotler	Claude Gravelle	John McKay
Charlie Angus	Rodger Cuzner	Carol Hughes	Jamie Nicholls
Mauril Bélanger	Patricia Davidson	Daryl Kramp	Tilly O'Neill Gordon
Carolyn Bennett	Don Davies	Kevin Lamoureux	Massimo Pacetti
Dennis Bevington	Libby Davies	Hélène Laverdière	Goeff Regan
Garry Breitkreuz	Fin Donnelly	Dominic LeBlanc	Francis Scarpaleggia
Scott Brison	Kirsty Duncan	Megan Leslie	Judy Sgro
Gerry Byrne	Wayne Easter	Lawrence MacAulay	Scott Simms
Sean Casey	Hedy Fry	Hoang Mai	Peter Stoffer
Robert Chisholm	Marc Garneau	Brian Masse	Frank Valeriote
Denis Coderre	Randall Garrison	John McCallum	Mike Wallace

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Dean Allison	Vice-président:	David Christopherson	
James Bezan	Larry Miller	Merv Tweed	Chris Warkentin	(8)
Françoise Boivin	Joe Preston			

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Pat Martin

Vice-présidents: John McCallum
Mike Wallace

Scott Armstrong
Denis Blanchette
Kelly Block

Alexandre Boulerice
Peter Braid

Ron Cannan
Jacques Gourde

Mathieu Ravignat
Bernard Trotter

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Ray Boughen
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert

Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch

Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
John McKay
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Rob Moore**Vice-présidents:** Pierre Nantel
Scott SimmsScott Armstrong
Tyrone Benskin
Marjolaine Boutin-SweetGordon Brown
Paul CalandraAndrew Cash
Parm GillJim Hillyer
Terence Young

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe DanielPatricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Pierre Dionne Labelle
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg RickfordAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young
Bob Zimmer

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Rodney Weston

Vice-présidents: Fin Donnelly
Lawrence MacAulay

Mike Allen
Ryan Cleary
Patricia Davidson

Rosane Doré Lefebvre
Bryan Hayes

Randy Kamp
Ryan Leaf

Robert Sopuck
Jonathan Tremblay

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Rodger Cuzner
Joe Daniel
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Yvon Godin
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Kevin Sorenson
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Philip Toone
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Joe Preston

Vice-présidents: Joe Comartin
Marc Gameau

Harold Albrecht	Alexandrine Latendresse	Dave MacKenzie	Philip Toone	(12)
Chris Charlton	Tom Lukiwski	Scott Reid	John Williamson	
Greg Kerr				

Membres associés

Eve Adams	Joe Daniel	Daryl Kramp	Greg Rickford
Mark Adler	Patricia Davidson	Mike Lake	Andrew Saxton
Dan Albas	Bob Dechert	Kevin Lamoureux	Gary Schellenberger
Chris Alexander	Dean Del Mastro	Guy Lauzon	Kyle Seeback
Mike Allen	Stéphane Dion	Ryan Leef	Bev Shipley
Dean Allison	Earl Dreeshen	Kellie Leitch	Devinder Shory
Stella Ambler	Rick Dykstra	Pierre Lemieux	Joy Smith
Rob Anders	Kerry-Lynne D. Findlay	Chungsen Leung	Robert Sopuck
David Anderson	Judy Foote	Wladyslaw Lizon	Kevin Sorenson
Scott Armstrong	Royal Galipeau	Ben Lobb	Brian Storseth
Jay Aspin	Cheryl Gallant	James Lunney	Mark Strahl
Joyce Bateman	Parm Gill	Colin Mayes	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Phil McColeman	David Tilson
James Bezan	Robert Goguen	Cathy McLeod	Lawrence Toet
Kelly Block	Peter Goldring	Costas Menegakis	Brad Trost
Ray Boughen	Jacques Gourde	Rob Merrifield	Bernard Trottier
Peter Braid	Nina Grewal	Larry Miller	Susan Truppe
Garry Breitzkreuz	Richard Harris	Rob Moore	Merv Tweed
Gordon Brown	Laurie Hawn	Thomas Mulcair	Dave Van Kesteren
Lois Brown	Bryan Hayes	Rick Norlock	Maurice Vellacott
Patrick Brown	Russ Hiebert	Tilly O'Neill Gordon	Mike Wallace
Rod Bruinooge	Jim Hillyer	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Brad Butt	Randy Hoback	Ted Opitz	Chris Warkentin
Paul Calandra	Candice Hoepfner	Massimo Pacetti	Jeff Watson
Blaine Calkins	Ed Holder	LaVar Payne	John Weston
Ron Cannan	Roxanne James	Pierre Poilievre	Rodney Weston
John Carmichael	Brian Jean	James Rajotte	David Wilks
Colin Carrie	Peter Julian	Brent Rathgeber	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Randy Kamp	Michelle Rempel	Terence Young
Michael Chong	Gerald Keddy	Blake Richards	Wai Young
David Christopherson	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Bob Zimmer
Rob Clarke			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Harold Albrecht

Vice-président:

Stéphane Dion	Scott Reid	Philip Toone	(4)
---------------	------------	--------------	-----

**RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET
DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Président: Ed Komarnicki

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Carol Hughes

Brad Butt	Kellie Leitch	Phil McColeman	Manon Perreault	(12)
Jean Crowder	Colin Mayes	Claude Patry	Devinder Shory	
Joe Daniel				

Membres associés

Eve Adams	Patricia Davidson	Mike Lake	Gary Schellenberger
Mark Adler	Bob Dechert	Guy Lauzon	Kyle Seeback
Dan Albas	Dean Del Mastro	Ryan Leef	Judy Sgro
Harold Albrecht	Earl Dreeshen	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Chris Alexander	Matthew Dubé	Chungsen Leung	Jinny Jogindera Sims
Mike Allen	Rick Dykstra	Wladyslaw Lizon	Rathika Sitsabaiesan
Dean Allison	Mark Eyking	Ben Lobb	Joy Smith
Stella Ambler	Kerry-Lynne D. Findlay	Tom Lukiwski	Robert Sopuck
Rob Anders	Mylène Freeman	James Lunney	Kevin Sorenson
David Anderson	Royal Galipeau	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Scott Armstrong	Cheryl Gallant	Wayne Marston	Mark Strahl
Jay Aspin	Alain Giguère	Irene Mathysen	Mike Sullivan
Joyce Bateman	Parm Gill	Cathy McLeod	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Costas Menegakis	David Tilson
James Bezan	Robert Goguen	Rob Merrifield	Lawrence Toet
Lysane Blanchette-Lamothe	Peter Goldring	Larry Miller	Brad Trost
Kelly Block	Jacques Gourde	Rob Moore	Bernard Trottier
Ray Boughen	Nina Grewal	Marie-Claude Morin	Justin Trudeau
Peter Braid	Richard Harris	Rick Norlock	Susan Truppe
Garry Breitzkreuz	Laurie Hawn	Tilly O'Neill Gordon	Merv Tweed
Gordon Brown	Bryan Hayes	Deepak Obhrai	Dave Van Kesteren
Lois Brown	Russ Hiebert	Ted Opitz	Mike Wallace
Patrick Brown	Jim Hillyer	LaVar Payne	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Randy Hoback	Pierre Poilievre	Chris Warkentin
Paul Calandra	Candice Hoeppner	Joe Preston	Jeff Watson
Blaine Calkins	Ed Holder	James Rajotte	John Weston
Ron Cannan	Roxanne James	Brent Rathgeber	Rodney Weston
John Carmichael	Brian Jean	Scott Reid	David Wilks
Colin Carrie	Peter Julian	Michelle Rempel	John Williamson
Andrew Cash	Randy Kamp	Blake Richards	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Gerald Keddy	Lee Richardson	Terence Young
Michael Chong	Greg Kerr	Greg Rickford	Wai Young
Rob Clarke	Daryl Kramp	Andrew Saxton	Bob Zimmer

RESSOURCES NATURELLES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Claude Gravelle
David McGuinty

Mike Allen
David Anderson
Blaine Calkins

Anne-Marie Day
Richard Harris

François Lapointe
Wladyslaw Lizon

Kennedy Stewart
Brad Trost

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
Scott Andrews
Scott Armstrong
Joyce Bateman
Dennis Bevington
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Denis Coderre
Nathan Cullen

Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SANTÉ

Président: Joy Smith

Vice-présidents: Libby Davies
Hedy Fry

Kelly Block
Patrick Brown
Colin Carrie

Parm Gill
Dany Morin

Anne Minh-Thu Quach
Djaouida Sellah

Mark Strahl
John Williamson

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson

Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Manon Perreault
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mike Sullivan
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Randall Garrison
Francis Scarpaleggia

Jay Aspin
Sylvain Chicoine
Candice Hoepfner

Ryan Leef
Marie-Claude Morin

Rick Norlock
Brent Rathgeber

Jasbir Sandhu
Wai Young

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Joe Comartin
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Bob Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Royal Galipeau
Marie-Paule Poulin (Charette)

Vice-coprésidents: Carolyn Bennett
Carol Hughes

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Salma Ataullahjan
Nicole Eaton
Jim Munson

Vivienne Poy
Michel Rivard

Rod Bruinooge
Corneliu Chisu
François Choquette
Jim Hillyer
José Nunez-Melo

François Pilon
Blake Richards
Terence Young
Bob Zimmer

(18)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Françoise Boivin
Robert Runciman

Vice-coprésidents: Garry Breitkreuz
Massimo Pacetti

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

David Braley
Linda Frum
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette

Léo Housakos
Wilfred P. Moore
Josée Verner

Dan Albas
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Pierre Dionne Labelle
Marc-André Morin

Andrew Saxton
Glenn Thibeault
Brad Trost
David Wilks

(20)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Gordon Brown
Lois Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Sean Casey
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Irwin Cotler
Joe Daniel

Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
David McGuinty
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seebach
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

Comité des présidents des comités législatifs

La Vice-présidente et présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

M. MIKE ALLEN

M. SCOTT ARMSTRONG

MME KELLY BLOCK

M. PETER BRAID

M. BLAINE CALKINS

MME JEAN CROWDER

M. DON DAVIES

MME IRENE MATHYSSEN

MME JOYCE MURRAY

M. BRENT RATHGEBER

M. GARY SCHELLENBERGER

M. GLENN THIBEAULT

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Peter MacKay	ministre de la Défense nationale
L'hon. Vic Toews	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Rona Ambrose	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bev Oda	ministre de la Coopération internationale
L'hon. John Baird	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Tony Clement	président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Peter Van Loan	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Jason Kenney	ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
L'hon. Gerry Ritz	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Christian Paradis	ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)
L'hon. James Moore	ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'hon. Denis Lebel	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Leona Aglukkaq	ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord
L'hon. Keith Ashfield	ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique
L'hon. Peter Kent	ministre de l'Environnement
L'hon. Lisa Raitt	ministre du Travail
L'hon. Gail Shea	ministre du Revenu national
L'hon. John Duncan	ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien
L'hon. Steven Blaney	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Ed Fast	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
L'hon. Joe Oliver	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter Penashue	ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Julian Fantino	ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Bernard Valcourt	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)
L'hon. Gordon O'Connor	ministre d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Maxime Bernier	ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)
L'hon. Diane Ablonczy	ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)
L'hon. Lynne Yelich	ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)
L'hon. Steven Fletcher	ministre d'État (Transports)
L'hon. Gary Goodyear	ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)
L'hon. Ted Menzies	ministre d'État (Finances)
L'hon. Tim Uppal	ministre d'État (Réforme démocratique)
L'hon. Alice Wong	ministre d'État (Aînés)
L'hon. Bal Gosal	ministre d'État (Sports)

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Dean Del Mastro	du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales
Mme Kerry-Lynne D. Findlay	du ministre de la Justice
M. Robert Goguen	du ministre de la Justice
M. Chris Alexander	du ministre de la Défense nationale
Mme Candice Hoepfner	du ministre de la Sécurité publique
M. Jacques Gourde	de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec
Mme Susan Truppe	pour la Condition féminine
Mme Kellie Leitch	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail
Mme Lois Brown	de la ministre de la Coopération internationale
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Bob Dechert	du ministre des Affaires étrangères
M. Andrew Saxton	du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Mme Shelly Glover	du ministre des Finances
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Rick Dykstra	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Chungsen Leung	pour le Multiculturalisme
M. Pierre Lemieux	du ministre de l'Agriculture
M. Mike Lake	du ministre de l'Industrie
M. Paul Calandra	du ministre du Patrimoine canadien
M. Pierre Poilievre	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
M. Colin Carrie	de la ministre de la Santé
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
Mme Michelle Rempel	du ministre de l'Environnement
Mme Cathy McLeod	de la ministre du Revenu national
M. Greg Rickford	du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
Mme Eve Adams	du ministre des Anciens Combattants
M. Gerald Keddy	du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique
M. David Anderson	du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 25 novembre 2011

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — La clôture et l'attribution de temps

M. Comartin	3585
Motion	3585
M. Breitzkreuz	3586
M. Casey	3586
M. Godin	3587
Mme Latendresse	3587
M. Mayes	3588
M. Aubin	3589
M. Albrecht	3589
M. Comartin	3591
M. Simms	3591
M. Menzies	3591

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La citoyenneté et l'immigration

Mme Truppe	3592
------------------	------

L'industrie aérospatiale

Mme Liu	3593
---------------	------

Les droits humains

M. Cotler	3593
-----------------	------

La justice

M. Vellacott	3593
--------------------	------

Les ressources naturelles

M. Jean	3593
---------------	------

La Journée mondiale sans achat

Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	3593
---	------

La Coupe Grey

M. Saxton	3594
-----------------	------

La liberté de religion

M. Obhrai	3594
-----------------	------

La Coupe Grey

M. Martin	3594
-----------------	------

La violence contre les femmes

M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	3594
--	------

Le Festival de la chanson de Tadoussac

M. Tremblay	3595
-------------------	------

Le Tim Hortons de Kandahar

M. Benoit	3595
-----------------	------

Le roman *A Hare in the Elephant's Trunk*

M. Brison	3595
-----------------	------

La fiscalité

M. Leef	3595
---------------	------

Le sommet du G8

M. Angus	3595
----------------	------

Le Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Opitz	3596
----------------	------

QUESTIONS ORALES

L'emploi

M. Julian	3596
M. Baird	3596
M. Julian	3596
M. Baird	3596

La santé

M. Comartin	3596
M. Carrie	3596
M. Comartin	3597
M. Carrie	3597
Mme Sellah	3597
M. Carrie	3597

Les relations Canada-États-Unis

M. Regan	3597
M. Baird	3597
M. Regan	3597
M. Baird	3597

L'assurance-emploi

M. Simms	3597
Mme Finley	3598

Les affaires autochtones

M. Angus	3598
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	3598
M. Angus	3598
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	3598

La défense nationale

Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue)	3598
M. Fantino	3598
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue)	3598
M. Fantino	3598
M. Kellway	3598
M. Fantino	3599
M. Kellway	3599
M. Fantino	3599

Les langues officielles

M. Aubin	3599
M. Bernier	3599
M. Aubin	3599
M. Bernier	3599
M. Nantel	3599
M. Bernier	3599

L'infrastructure

M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	3599
M. Keddy	3600

La santé

M. Pacetti	3600
M. Carrie	3600
M. Pacetti	3600
M. Carrie	3600

La coopération internationale	
Mme Sims	3600
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	3600
Mme Sims	3600
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	3601
Les dépenses de l'État	
M. Ravignat	3601
M. Saxton	3601
M. Ravignat	3601
M. Saxton	3601
L'industrie laitière	
M. Van Kesteren	3601
M. Lemieux	3601
L'amiante	
M. Martin	3601
M. Gourde	3601
M. Lapointe	3602
M. Gourde	3602
Les aînés	
Mme Blanchette-Lamothe	3602
Mme Finley	3602
Mme Blanchette-Lamothe	3602
Mme Finley	3602
La fiscalité	
M. MacAulay	3602
Mme McLeod	3602
M. MacAulay	3602
Mme McLeod	3602
La santé	
M. Garrison	3603
M. Carrie	3603
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	3603
M. Carrie	3603
Marine Atlantique S.C.C.	
M. Daniel	3603
Mme Raitt	3603
L'Ukraine	
M. Goodale	3603
M. Baird	3603
L'île Lapierre	
M. Giguère	3604
M. Menzies	3604
Le commerce	
M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	3604
M. Keddy	3604
L'environnement	
M. Stewart	3604
M. Oliver	3604
Les langues officielles	
M. Bellavance	3604
M. Bernier	3604
AFFAIRES COURANTES	
Loi sur la protection des Canadiens à l'étranger	
M. Cotler	3605

Projet de loi C-359. Présentation et première lecture.	3605
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3605
Loi sur le football canadien	
M. Julian	3605
Projet de loi C-360. Présentation et première lecture.	3605
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3605
Les comités de la Chambre	
Commerce international	
M. O'Connor	3605
Motion	3605
Adoption de la motion	3605
Pétitions	
L'amiante	
M. Martin	3605
Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien	
M. Woodworth	3605
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Lukiwski	3606

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides	
Motion de l'opposition — Clôture et attribution de temps	
Motion	3606
M. Pacetti	3606
M. Albrecht	3608
M. Martin	3608
M. Van Kesteren	3608
Mme Latendresse	3609
M. Simms	3609
M. Angus	3610
M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	3611
Mme Sims	3611
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	3612
Mme Latendresse	3612
M. Lukiwski	3613
M. Lapointe	3613
M. Tremblay	3614
M. Lukiwski	3614
Report du vote sur la motion	3615

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code canadien du travail	
M. Aubin	3615
Projet de loi C-315. Deuxième lecture	3615
M. Goguen	3616
M. Bélanger	3616
M. Nantel	3616
M. Dubé	3617
M. Gourde	3617
M. Bélanger	3618
M. Godin	3619
M. Daniel	3620
M. Dubé	3621
M. Goguen	3622

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>